

**PROGRAMME DE RECHERCHE**  
**"PAYSAGES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE"**

*Ministère de l'Écologie et du Développement durable*

**Le développement durable comme préoccupation ordinaire de  
l'exercice paysagiste : l'exemple de la région PACA**

**Rapport final**

*Juin 2009*

- Jean-Samuel **BORDREUIL**, directeur de recherche au CNRS, directeur du Laboratoire Méditerranéen de Sociologie (LAMES) – responsable scientifique
- Constance **DE GOURCY**, maître de conférences à l'université de Provence, chercheur au Laboratoire Méditerranéen de Sociologie (LAMES)
- Christian **TAMISIER**, École nationale supérieure du Paysage
- René **GIRARD**, École nationale supérieure du Paysage

**Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme**  
**Laboratoire Méditerranéen de Sociologie (LAMES)**

UMR 6127 CNRS, 5 rue du château de l'horloge BP 647  
13094 Aix-en-Provence Cedex 2

## ***Précisions liminaires***

*Ce rapport résulte à la fois d'une longue enquête menée par les membres de l'équipe et des réunions régulières qui ont permis de jalonner les étapes de la réflexion. À ce titre, que soit chaleureusement remercié Georges Demouchy, paysagiste à l'École nationale supérieure du Paysage de Marseille. Sa présence assidue et ses conseils ont largement contribué au bon déroulement de la recherche. Merci également aux responsables du programme pour leurs conseils et suggestions toujours roboratifs.*

*Enfin, pour des raisons d'organisation, la rédaction du présent rapport a été confiée à Constance De Gourcy. Jean Samuel Bordreuil est l'auteur de l'introduction.*

***Constance DE GOURCY***

# Table des matières

INTRODUCTION	5
CHAPITRE I : LES PROFESSIONNELS DU PAYSAGE ET LE PROJET DE PAYSAGE	17
1- Les modèles qui in-forment la pratique	18
<i>Modèle religieux</i>	18
<i>Modèle guerrier</i>	19
<i>Modèle de la médiation</i>	20
<i>Modèle médical</i>	22
2- Les compétences/connaissances du professionnel du paysage	24
<i>D'une connaissance par les sens à une connaissance indiciare</i>	24
<i>De la connaissance sensible à son expression graphique</i>	26
<i>De l'élargissement au renouvellement des répertoires d'action</i>	29
<i>L'espace-temps du professionnel du paysage</i>	31
L'espace de l'intervention	31
Les temporalités de l'intervention	32
3- Le projet et ses épreuves	35
<i>Opposition entre vie/mort</i>	35
<i>Opposition entre durable/éphémère</i>	36
<i>Opposition entre juste/faux</i>	37
Conclusions	38
CHAPITRE II : ENTRE LOGIQUES DE PARCOURS ET LOGIQUES DE PROFESSION	40
1- Comment devient-on professionnel du paysage ?	40
<i>Première Génération : entre rupture et continuité</i>	42
<i>La Deuxième Génération ou le goût au fondement de la pratique</i>	43
<i>La Troisième Génération ou le rapport militant à la pratique</i>	45
2- L'horizon du concours ou le concours et ses horizons	47
<i>Première et Deuxième Générations : l'horizon du concours</i>	47
<i>La Troisième Génération : le concours et ses horizons</i>	48
<i>Vers une présentation typologique des logiques d'accès à la pratique</i>	49
Les professionnels dont le rapport à la pratique se fonde sur une logique de formation	50
Les professionnels dont le rapport à la pratique se fonde sur une logique de profession	50
3- Les conditions d'émergence de la profession et son inscription dans un contexte historique	52
<i>Agir contre des tendances, lutter contre des menaces</i>	52
<i>La combinaison des usages contre la monofonctionnalité</i>	55
<i>Faire entendre sa voix</i>	56
<i>Vers un modèle pédagogique d'intervention</i>	58
Conclusions	61

CHAPITRE III : LE PAYSAGE ET SES RESSOURCES : UNE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	63
1- La médiation : de l'esthétique à l'éthique	63
<i>Préserver un patrimoine</i>	64
<i>Valoriser des ressources</i>	66
2- Des usages et des effets du développement durable	68
<i>Composer avec un nouvel horizon</i>	68
<i>Traduire ce nouvel horizon</i>	70
Connaissance conforme	70
Connaissance compatible	71
3- Savoir lire le paysage	73
<i>De la « ligne de pente » aux virtualités constitutives des lieux de l'intervention</i>	73
<i>Reconstituer des scènes à partir des traces</i>	75
<i>Ce que le développement durable fait aux professionnels du paysage</i>	78
<i>La raison du paysage</i>	81
Conclusions	84
CONCLUSION GÉNÉRALE	86
BIBLIOGRAPHIE	91
ANNEXES	94
Annexe I : Tableau récapitulatif des principales caractéristiques des professionnels du Paysage	95
Annexe II : De la nature du changement dans le cadre du Rapport Brundtland	96
Annexe III : En lisant la Convention européenne du Paysage	19
Annexe IV : Des liens entre le paysage d'aménagement et la maîtrise d'ouvrage publique	111

## INTRODUCTION

### PAYSAGE ET PROBLÉMATIQUE DU DURABLE : UN ARRIÈRE PLAN APORÉTIQUE

Le 20 octobre 2000, à Florence, les partenaires de l'Union européenne réussissent à s'entendre sur un texte, une « Convention » qui liste toute une série de préconisations ayant trait au paysage.

Cette « Convention européenne du Paysage » constitue à n'en pas douter une avancée notable. Il faut la mesurer à l'aune à la fois de ses difficultés et de ses promesses.

De ses difficultés, pour commencer. L'objet « paysage » est à la fois obvie – un « paysage », tout le monde sait de quoi il s'agit, il y va d'une catégorie ordinaire (du moins ç'en est devenue une) du rapport que les humains entretiennent avec leur environnement et/ou leur cadre de vie – mais, d'une autre main, et dès lors qu'il s'agit de spécifier, non seulement des politiques arraisonnées à sa préservation et à sa gestion, mais en outre de profiler des mesures de nature à harmoniser d'état à état ces politiques dispersées, on imagine la difficulté de la tâche.

En substance, si chacun peut bien être doté d'un sens du paysage, tous n'ont pas le regard assez aiguïté pour savoir « à quoi tient un paysage », à quoi tient qu'il soit ce qu'il est (et qu'on y soit attaché). Et si l'on veut faire une politique de la chose il faut bien présupposer un agrément possible sur cette « teneur ». De ce point de vue, la Convention s'ouvre sur une déclaration frontale qui définit le paysage comme quelque chose qui existe au regard d'une perception, qui est porté par une perception. Comment faire de tout cela politique ? C'est-à-dire supposer un accord possible dans cette adhésion perceptive au bien paysager ?

La tâche est sans doute rude, mais au moins le texte a-t-il le mérite de ne pas l'escamoter, et de proposer à cet effet toute une batterie de mesures qui vont de l'enquête à la sensibilisation pour passer à la confrontation entre spécialistes et à l'instauration de dispositifs pédagogiques.

Mais on peut – ou on doit – aussi le mesurer à l'aune de ses promesses.

En tout cas vu de loin, ou de haut, nul doute que l'idée d'un « paysage européen » apparaisse comme quelque chose qui mérite qu'on parie sur elle. Il y va, au sens propre, de l'hypothèse d'un socle commun, et qui vaut bien celle de nos racines chrétiennes, dans la recherche des patrimoines partagés destinée à épaissir notre supposé « brouet » culturel commun. Du côté, par exemple – et à ce propos – de la Sicile Arabo-Normande, ou bien de l'Andalousie, on trouvera à l'œuvre des rythmes paysagers similaires et guère affectés par le nom du Dieu duquel s'en recommandaient les établissements divers. Ou bien, et au registre de la diversité, on saisira que l'opposition d'une Europe septentrionale et d'une Europe méditerranéenne se soucie comme d'une guigne des morcellements étatiques. L'opposition du « saltus » et de « l'ager », par exemple, sans neutraliser les différentes histoires locales, et notamment citadines, est un trait qui appartient à l'Europe, en l'occurrence méditerranéenne.

Et c'est sans doute en quoi l'idée d'une politique européenne des paysages est

prometteuse ; d'un côté parce qu'on en a rappelé les titres à la figuration d'un socle, et de l'autre parce que cette figuration est plausible ; du moins fait-elle corps face aux paysages extrêmes orientaux, ceux basés par exemple sur la riziculture, non moins qu'aux paysages occidentaux, cette fois de cette autre moitié de l'Occident – outre Atlantique – basée, elle, sur l'espace de la frontière (comme dramaturgie puritaine).

Maintenant et si, comme nous venons de l'épeler, ce texte doit être pris au sérieux, il faut relever que – **et nous en venons à l'intrigue même qui a commandé notre enquête** –, daté de 2000, soit 13 ans après le rapport Bruntlandt et une bonne dizaine d'années après que la préconisation du « Développement Durable » a progressivement infiltré tout ou partie des politiques publiques, il faut relever, donc, que sur les 18 articles de cette Convention, lesquels se déploient en 370 lignes de texte, 2 lignes seulement, oui 2, se recommandent du « Développement Durable » et de ses impératifs.

Une formule usuelle s'administre d'office, et en de semblables circonstances : « Cela va sans dire, mais cela va mieux en le disant ». Elle résume au plus juste – et par anticipation – une des postures paysagistes (telles qu'elles ressortent de nos enquêtes) sur la question du durable.

« Cela va sans dire », pourquoi donc ? Sans doute parce que le mot de « paysage », pour autant qu'il soit pris comme l'objet d'un souci, « sélectionne » ou bien est associé à des verbes d'action qui sont, **déjà**, dans le champ sémantique du durable. Ainsi, dans le texte de la Convention, ce mot de « paysage » qui apparaît 19 fois est-il placé 18 fois en position de complément d'objet d'un même verbe, celui de « protéger ». Par différence, on notera qu'il n'apparaît qu'une fois comme pouvant faire l'objet d'une création.

Il convient, bien sûr et tout aussi tôt, de mentionner que l'occurrence du mot « protection » est systématiquement liée à l'occurrence de deux autres mots, et pris dans un ordre stable : ceux de « gestion » et ceux « d'aménagement ». Ce « syntagme figé », « protection / gestion / aménagement » se répète ainsi 16 fois dans le texte (ceci sur les 18 occurrences du mot protection).

On en déduira sans doute que ces adjonctions verbales précisent ce qu'il en est en matière de « protection » : bien autre chose qu'une simple conservation muséale, aimantée à laisser intact un état de choses précieux. Protéger c'est aussi gérer et aménager. Gérer, c'est-à-dire « porter », « maintenir en vie », et pour autant que les deux mots de gestion et de gestation dérivent de la même racine latine. Il faut donc accompagner, dirait-on, la course d'un paysage à travers le temps ; l'entretenir, et donc agir sur lui, constamment. Et c'est d'ailleurs à l'enseigne de ce soin reconduit, que mention est faite du souci du Développement Durable.

Puis, et de là, un autre élargissement fait alors passer de la gestion à l'aménagement. Sans doute parce que le temps, s'il est un facteur d'érosion des choses et états constitués, est aussi un pourvoyeur inlassable de choses et d'états de choses à venir : « le monde est tout ce qui arrive » dit le philosophe. D'où qu'il faille constamment aménager, c'est à dire ré-aménager.

On conçoit donc que la conception du paysage qui prévaut dans le texte de la Convention européenne n'est pas une conception frileuse ou bien qui monumentalise le passé et sacralise les héritages. Mais on peut tout aussi bien dire, et à rebours, que le volant de toutes ces politiques actives et concertées de nature à mettre le paysage sur l'agenda européen est tout autant voué à l'impératif d'où ces politiques dérivent, celui

de la protection paysagère ; du durable des paysages.

Cet objectif de faire durer qui est omniprésent dans l'offre de politiques paysagères, on comprend alors qu'il n'ait guère à se recommander de la thématique du « Développement Durable ». La Convention s'y emboîte donc sans problèmes, mettant cette thématique en chapeau, au rayon des principes génériques dont elle se recommande. Mais que cette même thématique ait « travaillé » le texte de cette Convention, cela on ne peut le dire. **De fait**, la préoccupation de faire durer le paysage, de le constituer en patrimoine, précède largement la montée de la thématique du « Développement Soutenable ». Comme si donc, sur son créneau propre, elle en incarnait (déjà) l'agenda.

-- « La belle affaire ! Dira-t-on. Que le souci du paysage ait à voir avec une préoccupation de durabilité, quelle découverte ! » N'est-ce pas ce qui s'appelle « enfoncer une porte ouverte » ?

-- Sans doute, sans doute. Mais à trois réserves près.

D'une part, c'est probablement un des bénéfices attendus des sciences sociales – et en particulier de leurs branches analytiques – que de problématiser ce qui ne fait pas problème ; de savoir arrêter le regard là où ce regard ne s'attarde guère, de ne pas prendre trop vite pour acquis ce que l'on désigne par les termes « d'allant de soi ». Or, qu'il n'y ait pas de préoccupation paysagère qui n'engage un souci de la durée, cela ne va-t-il précisément pas de soi ? Et tellement que, du coup, personne n'y prête attention.

Ensuite, il y a une deuxième raison pour que l'on maintienne, un moment au moins, cette porte ouverte – cette équation entre souci paysager et souci de « faire durer » des configurations sensibles ; du moins une deuxième raison pour que l'on arrête le regard sur sa béance. Et elle tient au fait que, précisément, tout un autre courant de la profession paysagiste – qu'on désignera plus bas comme « paysagistes d'aménagement » – ne va avoir de cesse que de la refermer, ou du moins de problématiser cette équivalence-là entre paysage et durée formelle comme une fausse évidence. Pour eux, sans doute, cette équivalence « Cela va sans dire », mais précisément « Cela va nettement moins bien en le disant ! », et pour autant qu'on risque alors d'enfermer la profession dans une impasse : celle de la nostalgie.

Du coup, il vaut la peine de suivre comment ils vont s'y prendre, sinon pour refermer cette porte, du moins pour complexifier et reformuler les rapports existant entre leur propre exercice professionnel et les impératifs de durée qui leur sont attachés.

Au plus simple – et pour autant que nous détaillerons – il y va d'une forte réticence que manifeste cette sous corporation des paysagistes aménageurs, à se laisser définir comme préposée aux bons soins de la conservation paysagère. Cela dérive sans doute de leur volonté d'être partie prenante des collectifs aménageurs et donc d'accompagner, voire de piloter des développements et ainsi de ne pas se laisser confiner dans des périmètres type « PNR ». Mais plus profondément, le motif du « paysage pictural » (une première manière, selon Besse de poser l'objet paysage), dont on sait la prégnance et lequel pèse d'autant plus sur les paysagistes qu'il est sans doute à l'origine du prestige social de la corporation, tout cela aide à comprendre que ces paysagistes là n'aient de cesse de s'en démarquer. Ou encore, aide à comprendre que, s'ils peuvent bien admettre que – pour reprendre la définition de la Convention européenne – « "Paysage" désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations », cela ne soit pas une raison pour que

leur mission consiste à reconduire tous les « chromos » que véhiculent bien souvent ces perceptions.

Pour autant, jettent-ils le durable avec l'eau du bain préservationniste ?

Pas du tout, et c'est ce qu'il importe de spécifier. D'un côté, leur souci porte sur des **développements** urbains (péri-urbains), et non sur des patrimoines de **formes**. Des développements qu'on dirait « viables »<sup>1</sup>, pour les différencier du thème de la durabilité même du développement<sup>2</sup>. Mais au moins s'engagent-ils bien sur cette voie là. Mais ce premier déplacement d'objectif affecte par ricochet le sens du paysage et la fonction qu'ils lui assignent. Le paysage, proposera-t-on, joue moins ici comme un objet formel à maintenir, que comme un plan de saisie – un objet perspectif – qui conduit plus sûrement que d'autres à la mise en évidence des problèmes inhérents aux lieux à traiter. Il y faudra, bien sûr, un regard acéré, en tout cas instruit de méthodes d'approches particulières, capable de faire le tri entre ce qui compte et ce qui est de moindre importance dans les périmètres considérés. Mais surtout, ce regard aiguisé « demandera » au paysage de livrer quelques clefs décisives sur ses lignes d'évolutions, plausibles, probables et/ou « fatales »<sup>3</sup>. Le paysage n'est alors pas l'autre du développement, il est ce par la considération (savante) de quoi on prendra un sens plus sûr des forces qui sont en jeu dans le développement d'un espace. Un sens, certes, qui ne dispensera pas de maîtriser les batteries d'indicateurs qui « chiffrent » les évolutions, mais qui viendra compléter toutes ces informations quantitatives et leur donner, *in fine*, leur sens critique, eu égard à la situation traitée.

On le voit, le lien entre paysage et durable est, dans nos deux versions (dont nous avons durci délibérément les traits), immédiat ; on dirait constitutif. Et pourtant ce lien **flotte** entre diverses déclinaisons possibles. Disons que, d'emblée, les noces sont consommées entre les deux, mais que cela n'empêche pas que divers « conseillers conjugaux » se disputent quant aux conditions souhaitables s'agissant de l'harmonie du couple.

Mais surtout on peut présumer d'une tension forte entre ces deux manières de conjuguer paysage et durée. D'un côté, l'accent étant mis sur le « paysage comme portion de territoire telle qu'elle est perçue », s'en dérivera naturellement une politique du paysage comme vouée à maintenir celles de ces stases esthétiques jugées cruciales. Mais de l'autre, le paysage, étant posé comme outil analytique, celui-ci se trouvera en quelque sorte traversé comme objet esthétique, mais ceci pour mieux saisir et donc contrôler des développements critiques qu'on ne saurait autrement percevoir.

Il est en tout cas un texte, qui rend difficilement envisageable un accord entre ces deux approches, ce texte que Simmel consacre à la « philosophie du paysage », et sur lequel nous reviendrons plus bas. Comme les paysagistes de la Convention européenne, il ne détache pas le paysage de la sensation paysagère – la *Stimmung*. Il ajoute alors que cette immersion sensorielle ne s'atteint qu'à se couper de, ou à suspendre<sup>4</sup>, la considération de la portion de territoire embrassée comme « nature ». Or, comment définit-il cette saisie du perçu comme nature dont le sentiment paysager s'exile ? Il la définit sous le rapport « d'une unité indivisible...où chaque morceau ne peut être qu'un lieu de

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire qui se cadrent dans du « long terme ».

<sup>2</sup> Lequel suppose en substance un souci du développement pour lui-même, à travers une maîtrise des conditions de sa relance.

<sup>3</sup> C'est-à-dire irréversibles.

<sup>4</sup> « L'époque » des phénoménologues.



passage pour les forces universelles de l'être là ». Restitution d'une ambiance ou relevé clinique de forces à l'œuvre ? Il semble bien qu'on ne puisse jouer sur tous les tableaux.

Quoi qu'il en soit, c'est cet arrière-plan de thèses, d'inspirations flottantes, qui célèbrent le lien, mais échouent à s'accorder sur le durable qui compte, qu'il faut, nous semble-t-il, avoir présent à l'esprit pour se mettre en position de mieux apprécier l'impact que va avoir l'emprise de la problématique du « Développement Durable » sur l'exercice de la profession de paysagiste.

Ce n'est donc pas que ce nouveau prisme évaluatif va rencontrer une pensée paysagiste toute constituée, un « front uni » et ayant déjà une doctrine bien assise et largement partagée quant aux rapports entre paysage et durabilité. Ce serait, par hypothèse, l'inverse : à savoir que ce **prisme tiers** du « Développement Durable » va venir, de l'extérieur, s'encocher dans des débats en cours et, pour avoir recours à un vocabulaire deleuzien, **dramatiser** ces débats, au sens où il offrira aux forces qui s'y affrontent de nouveaux espaces discursifs pour se déployer.

#### **BOUSCULADES, TENSIONS AU GUICHET DU DURABLE**

Ceci posé, tout en suivant ces débats pour ce qu'ils sont, des débats d'idées, de conceptions quant aux problèmes qui nous menacent, il importe aussi de « peupler »<sup>1</sup> notre tableau d'entrée, c'est-à-dire d'y faire entrer les agents, ou bien les « agences » qui portent ces idées et conceptions, voire sont capables de les traduire en forces prescriptives. Et nous en venons alors à la troisième raison qui motive, selon nous, l'intérêt qu'il y a à garder les yeux grand ouvert sur cette histoire « d'enfoncement de porte ouverte ». C'est qu'en effet, le moment considéré (le nôtre) se marque par la montée de nouveaux intervenants, avec lesquels les paysagistes vont devoir faire ; « faire avec ». Des **tiers**, donc, qui vont venir faire effet sur les débats internes à la corporation.

Cette **extériorité incarnée** du nouveau prisme du « Développement Durable » se manifeste en tout cas de deux façons (reliées).

-- Elle se signe par l'entrée de nouveaux protagonistes dans les débats urbanistiques ou spatiaux, lesquels vont entrer dans l'arène eux aussi au nom du durable : percée de la sensibilité écologique, qui pointe, dira-t-on, au « guichet du durable », et voilà que ce guichet se peuple, et que cela se bouscule au portillon ! Et à ce portillon, par exemple, l'écologiste pourra bien contester l'arrogance du paysagiste qui ne doute pas une seconde que, protégeant du paysage, il travaille (déjà) dans le durable. Cet écologiste lui opposera alors moins le fait « d'enfoncer une porte ouverte », que d'obstruer le passage, et ceci aux dépens d'autres prétendants mieux fondés que lui à « faire durer le durable ».

Toute une kyrielle – et déjà bien répertoriée – de cas épineux témoignent bien de ce genre d'embouteillages sur ce seuil-là.

Par exemple : entre conservation paysagère et privilège accordé aux énergies renouvelables, il peut bien y avoir assentiment partagé des deux côtés de la barrière. Mais que faire quand, du fait de leurs emprises paysagères rien moins que légères, certaines énergies alternatives viennent « casser » du paysage, et du paysage prisé ? Qui est le garant du durable dans ces cas-là ? Ou encore : qui ne dira la beauté des landes et

---

<sup>1</sup> Pour reprendre une expression chère à Antoine Hennion dans *La passion musicale*, Paris, 1993, Métailié.

marais côtiers, cette beauté, ce bien précieux, digne d'être « joui » (pour reprendre la terminologie de la Convention européenne du Paysage), lequel a très justement présidé à l'émergence de dispositifs publics tels que les « conservatoires du littoral » ? Mais à quel prix, rétorqueront certains écologistes, et en tout cas de l'autre côté de l'Atlantique ? La cause du littoral est perdue pour beaucoup d'entre eux, sauf à ce qu'elle fonctionne comme gouffre énergétique et privilège un durable de surface (d'esthète ?) par rapport à un souci plus profond de ce même durable.

Ou bien encore – et s'agissant de la valorisation touristique des hauts lieux paysagers : cette idée que la préservation de paysages chéris est non seulement bonne en elle-même mais, qu'en outre, elle est initiatrice de valorisation économique (créatrice d'emplois), non moins qu'aimable sur le plan social (la rencontre de l'autre) ; cet éloge, donc, du tourisme au nom même des « trois piliers du Développement Durable » que pèse-t-il par rapport à la réalité de « l'empreinte carbone » des flux massifs engendrés et qui font souvent passer d'un bout à l'autre de la planète ?

Et faut-il alors faire peser cette réalité d'empreinte ? Bien sûr, personne ne sait répondre fermement à ce genre de questions. On parle alors de situations d'incertitude et parce qu'on ne sait au fait pas bien définir quels sont les registres critiques qui comptent (on sait que la « bio diversité » est venue depuis s'ajouter à ces fonds de réalité, à ces registres, dont on craint bien qu'ils soient susceptibles de compter, mais dont on ignore, et sans doute pour un certain temps, comment en tenir le compte).

La montée du prisme critique du « Développement Durable » se traduit donc par l'entrée en lice de nouveaux prétendants, de nouvelles autorités et/ou expertises, qui vont venir peupler l'environnement professionnel des paysagistes et les mettre en demeure de raffiner leurs argumentaires à l'épreuve de ces nouvelles « levées » de savoirs critiques.

-- Mais ce « prisme » fait extériorité par rapport à la profession d'une seconde manière. Il s'est, en effet, cristallisé en formes institutionnelles, formes vis-à-vis de l'autorité et des prérogatives desquelles les paysagistes deviennent alors comptables. Le souci du « Développement Durable » a lentement progressé dans les échelons institutionnels jusqu'à accéder au rang de Ministère de plein droit. Il est devenu affaire de « politiques publiques » (il n'y a là aucune critique).

Or, dans le sillage de cette promotion, deux choses viennent, et nécessairement.

D'une part, une **rhétorique** d'état qui se doit de se consolider au moins pour forger et/ou rendre cohérentes (et donc efficaces) les convictions des personnels de la nouvelle administration : s'en déduit alors une dimension doctrinale des discours, mais dont on ne voit pas qu'on puisse en faire l'économie.

Et, d'autre part, puisque ces politiques publiques promeuvent un nouveau plan d'évaluation des réalisations sociétales, c'est toute une **métrologie** qui s'invente alors, sur la base de laquelle discerner le bon du mauvais, l'archaïque du progressif. Comment faire bilan, en effet, sans indicateurs comptables ?

Au portillon du durable voilà que les paysagistes passent, mais cette fois-ci au titre qu'ils y sont objet de contrôles... Une scène d'interpellation, si l'on veut, dans laquelle ils ont parfois le sentiment d'être « rappelés à l'ordre », un nouvel ordre, celui du durable.

En un premier sens, on comprend peut-être que ce cadre plus incarné, peuplé de

nouveaux tiers avec lesquels il faut désormais compter, offre certaines prises à une lecture en termes de **confrontation** entre les paysagistes et ces divers protagonistes : des environmentalistes facilement qualifiés « d'intégristes » ; des administrations qui édictent des normes (HQE par exemple) et sont accusées de confondre passion réglementaire et solution des problèmes.

Et, de fait, cette posture défensive se marque-t-elle spontanément et de manière récurrente dans les protestations vives d'autant de « Monsieur Jourdain » du durable qu'il y aurait de paysagistes.

« Mais nous faisons déjà du durable sans le colporter sur tous les toits ! », s'empressent-ils alors de colporter ! Et sur tous ces toits...

Et l'on comprend bien alors que la répartie n'est pas simplement une réponse à un jugement mal fondé, mais plus profondément une riposte à une **offense** faite à leur légitimité **en la matière** : « Mais d'où sortent-ils donc pour se donner le droit de nous juger ! ».

Est-ce que, maintenant, cette posture est la seule observable, est-ce qu'elle dit le tout de la manière dont les paysagistes se placent dans le champ des débats ?

L'enquête empirique va considérablement ouvrir la palette de ces postures, elle va ménager de l'espace pour y loger des configurations nettement plus collaboratives, donner une certaine substance à l'idée selon laquelle l'avènement du « référent durable » va jouer, bien au contraire, comme offrant aux paysagistes un espace d'évolutions professionnelles dont ils ne bénéficiaient pas auparavant ; leur donner, en un mot, des « coudées plus franches ».

Reste que, si la posture « rebelle » des « Monsieur Jourdain » s'estompe dans des modes d'engagements plus ouverts, on se gardera bien de l'enfouir et de l'effacer complètement, comme un peintre le ferait, rajoutant une touche plus aimable sur un tracé jugé ingrat : ce qui s'appelle un « remords ». Tout à l'opposé, il y a quelque chose de précieux dans cette figure « rebelle » et de quoi, d'une part assumer pleinement le trait esquissé, et d'autre part et surtout, insister sur le fait que ce soit la **première** figure qui vienne (et quasi **immanquablement** !) quand on sollicite les paysagistes sur leur rapport au durable. C'est, qu'en effet, s'y marque, d'un seul coup d'un seul, l'enjeu pendant des débats d'idées, un enjeu où se trouve engagée la **légitimité** professionnelle des paysagistes.

Faut-il alors s'interroger sans fin sur le fait de savoir si cette figure est vraie ou fausse ? On comprend bien que non : l'essentiel est de lui accorder cette valeur de symptôme, laquelle fait bien signe vers cet enjeu de légitimité.

#### **LE (DÉBAT SUR LE) DURABLE AU PRISME DES LÉGITIMATIONS PROFESSIONNELLES**

Que faire maintenant du relevé de cet enjeu de légitimité ? Quelle signification lui accorder ? Quels types d'effets en escompter ?

En un sens, il est naturel que le regard sociologique pointe cette dimension « performative » des discours des paysagistes, et d'autant plus si l'on a en tête le fait qu'on a affaire ici à une profession jeune, soucieuse, pour ainsi dire, de prendre ses quartiers dans des coordonnées professionnelles qu'elle a trouvées là. Mais on dira ici,

dans cette présentation, que le cas que nous avons fait de cet enjeu de légitimité est à rebours même – puisque nous parlions de symptôme – de la figure, naguère populaire en sciences sociales, dite de la « lecture symptomale »<sup>1</sup>.

Ou bien, non, cet enjeu n'est pas un biais qui obèrerait l'accès des paysagistes à toute position de vérité ; ou encore, non, il ne s'agit pas de leur opposer le célèbre « D'où tu parles !? », pour ainsi rabattre leurs prétentions à la vérité sur cette vérité honteuse dont ils ne parleraient pas, scellant ainsi le secret des « billes » qu'ils mettent dans leurs discours.

L'enquête, à l'inverse, dégage assez d'espace pour faire entendre que, plutôt que comme un « biais », les enjeux de crédibilité professionnelle vont fonctionner comme leviers pour affronter la problématique du durable et venir à l'élaborer. En substance, et pour autant que les discours s'exercent en général à la **validation** d'offres projectuelles, on verra que :

\* D'une part, cette validation est constamment soucieuse, sinon inquiète, de se faire valoir « du point de vue du durable » et,

\* D'autre part, qu'elle est constamment aimantée à faire le relevé de ce qui, dans ces validations, soit dérive d'un savoir-faire antérieur qui serait le propre de la profession, soit appelle à des raffinements de ce savoir.

De telle sorte que, si l'on peut bien penser que les soucis de légitimation professionnelle « biaisent », il faut aussi se rendre sensible au fait qu'ils « chauffent » les débats sur le durable et qu'ils en sont ainsi un des carburants les plus efficaces.

Au total, honorer cette entrée qui recadre les questions de légitimité professionnelle en les ouvrant aux théâtres pratiques des **légitimations** croisées dans lesquels elles se mettent à l'épreuve, suppose alors trois choses en matière d'enquête empirique.

Tout d'abord, il convient de spécifier ces « théâtres pratiques » dans lesquels évolue la profession, et surtout de pointer en quoi ils les situent aux premières loges – voire dans une position cruciale – pour affronter et/ou porter la problématique du durable (ou bien, symétriquement, se voir reprocher de ne pas le faire). Il faut donc déplier la liste de leurs compétences, puis circonscrire les « encarts » professionnels dans lesquels celles-ci sont mises à l'épreuve et ceci pour mieux faire ressortir en quoi leurs légitimations s'y quèteront largement, et qu'ils l'espèrent ou qu'ils le craignent, à l'enseigne même du durable et des épreuves pratiques qu'il leur impose.

En second lieu, il s'agira, autant que faire se peut, d'ancrer les propos rapportés dans les cadres pratiques dans lesquels ils s'élèvent. De fait les propos tenus s'émettent-ils toujours en référence à des expériences de projets et des réalisations, et les « locutions » rapportées font-elles souvent apparaître les **interlocuteurs** (architectes, urbanistes, élus, personnels de diverses directions techniques, locales ou nationales) à qui elles s'adressaient. Ce cadrage, comme on le verra, permettra de mieux faire saillir comment les paysagistes s'y posent comme légataires du durable, et surtout comment, de se poser comme tels, ils en retravaillent le sens à la lumière même de leurs engagements professionnels.

Passant ensuite, et en troisième lieu, de « l'extériorité collégiale » à la nouvelle

---

<sup>1</sup> On réfère ici à ce moment des sciences sociales, où entre inconscient analytique et inconscient social (idéologie) le programme était de traquer les retours subreptices du refoulé.

« extériorité administrative », on verra enfin que c'est à replonger les propos des paysagistes dans le « bain » de leurs pratiques, qu'on se donnera une saisie plus réaliste de l'opérativité des **nouvelles normes** du durable sur leurs pratiques – non moins que sur celles de leurs autres.

Déplions ici, et rapidement, les trois temps de ce parcours, en indiquant par provision quelques-uns des « effets de connaissance » qui en ont jalonné l'avancée.

Nous étions partis, rappelons-le, d'une hypothèse, selon laquelle les paysagistes d'aménagement se situaient *nolens volens* à l'épicentre des débats sur le durable. Cette position de grande sensibilité à cette thématique, nous l'avions argumentée en faisant valoir trois types de considérations.

Tout d'abord, une considération en termes de savoirs professionnels. Par profession, en effet les paysagistes sont requis de maîtriser une large palette de savoirs disciplinaires. Au clavier de leurs compétences, ils se doivent de savoir pianoter correctement sur des touches très hétéroclites : techniques végétales, génie écologique, composition volumétrique, art du dessin, savoirs historiens et en sciences sociales, non moins qu'en droit de l'urbanisme, etc.

On proposait aussi de dire qu'ils avaient un pied – jardinier – dans la glèbe et donc dans le vivant, mais qu'ils se devaient aussi d'avoir le pas précis de l'arpenteur et l'œil, sinon du peintre (cela reste matière à discussions) du moins de l'archéologue qui fait sens des dispositions et des distances pour saisir comment se « tiennent » des cultures et des civilisations. Dans un texte paru depuis, Bruno Latour, en ces temps de réchauffement climatique et de vulnérabilité planétaire, écrivait que l'heure des « sciences de la terre », des « géosciences » avait sonné, l'intelligence quant à ce qu'il en est de la terre se devant de mélanger les genres et les disciplines, du naturel à l'humain. Nul doute que le paysagiste pourrait enfile le costume de cet emploi. Ou bien, et de manière plus abrupte : nul doute qu'il ne soit très mal placé pour se dérober à cet exercice !

En second lieu, mais cette fois au ras des cadres pratiques de la profession – et passant ainsi de la configuration des savoirs aux entourages peuplés des différents collègues qui les portent – on proposait de retrouver un autre motif de ce placement central, ou « à la croisée », des professionnels du paysage. Le dispositif, désormais bien éprouvé, du projet urbain et les différents « collègues » disciplinaires qui y font cercle le placent, en effet, bien souvent au centre, et pour la simple raison que c'est autour du paysage résultant comme « banc d'évaluation » princeps du projet que se prend la mesure de la valeur du dit projet.

Dans ce cas, ce placement central du paysagiste se dérive moins de ses titres à faire le pont entre le vivant et l'artificiel, le naturel et le culturel, qu'il ne se dérive de la prééminence qui lui reste accordée en matière de jugement sur l'incarnation spatiale et formelle de la « synthèse » des préconisations que consacre un projet urbain. Rappelons, au passage, que le mot de synthèse, de racine grecque, s'épèlerait aussi bien en latin comme « composition ».

En troisième lieu, on postulait enfin que cette position « cruciale » des professionnels du paysage était accentuée dans un contexte particulier, celui des chantiers péri-urbains – mais un contexte dont on sait la généralisation récente. Deux défis en particulier y sont à relever qui, tous deux placent le paysagiste en première ligne, et eu égard à la valeur critique que sont susceptibles d'y prendre ses compétences putatives. Un problème de

« composition » pour commencer et reprendre le terme employé. C'est qu'il semble bien que la « *cita diffusa* » se pose n'importe comment ! Nous avons proposé, s'agissant de la ville étalée, que s'y faisait en fait valoir un nouveau type de morphogenèse fonctionnant à la valorisation de la prise d'écart, au lieu – pour dire vite – que l'urbanisme précédent superposait lignes de circulations et lignes de peuplement. De cette « décomposition »<sup>1</sup>, on peut alors extraire deux défis qui concernent **immédiatement** la profession de paysagiste.

D'un côté, les formes flottent, et qu'en faire ? Pensons par différence à cette propriété d'auto-réplication formelle du modèle urbain dit du « doigt de gant » ; signant la continuité formelle et cristallisante d'un processus reconduit, et transportant ainsi de l'in-formation, celle émanant de la ville matricielle<sup>2</sup>. Mais de l'autre ces formes qui flottent sont-elles incroyablement voraces : d'une part, elles consomment du paysage<sup>3</sup> et des ressources vivrières (des terroirs fertiles) et de l'autre elles pompent nos ressources énergétiques.

En ce point critique, en tout cas, le paysagiste – et malgré la différence des genres que nous avons accentuée ci-dessus et dans le sillage de Simmel – n'est quitte ni de se soucier des forces (et de leur épuisement), ni de laisser à d'autres le soin de tenir le pinceau, de prendre soin des ambiances, des « *stimmung* ».

À tous égards, notre enquête a confirmé cette sorte de pesée de la problématique du durable sur la profession. Mais elle en a amplifié l'inspiration initiale dans deux dimensions, et pour autant qu'elle nous a permis de spécifier quelques lignes, quelques modalités selon lesquelles cette pesée s'applique – en tout cas, se rend sensible.

Cela se dira tout d'abord sinon du « poids » du moins du rôle que jouent les « encarts » professionnels dans la construction progressive des répertoires argumentatifs des paysagistes. Cet effet latéral se dégage d'autant mieux, en tout cas les paysagistes le dégagent d'autant mieux, qu'ils l'appréhendent sur le fond temporel d'une **carrière**.

Rappelons que notre deuxième souci empirique était de raccorder les propos recueillis aux contextes de leurs émissions originelles, de telle sorte que la narration des propos des paysagistes fasse mieux apparaître les cadres dialogiques (et polémiques) dans lesquels ils sont venus à s'émettre. De fait, les interviewés ne se font pas prier pour honorer ce souci, et ils ne le font jamais si bien qu'en « cadrant » ces cadres professionnels dans une dimension temporelle. D'une part, ils sont les témoins (les observateurs) d'un (lent ?) bouleversement des organigrammes urbanistiques dans lesquels ils ont su se frayer une place. D'autre part, ce fond de plan objectif est toujours convoqué pour mettre en évidence comment ils y ont « endossé » leurs nouveaux rôles. On sait la place précieuse qu'occupe en sociologie le concept de carrière pour ce qu'il permet de conjointre un parcours dans un espace objectif et l'enchaînement des positions subjectives, des endossements de nouveaux rôles, qui scandent la progression de ces parcours.

Quoi qu'il en soit, cette attention aux carrières, c'est-à-dire à la dimension temporelle, permet, sinon de faire surgir une idée nouvelle, du moins de lui donner un peu plus de corps. La prise de recul qui s'y consomme ouvre, en effet, à la possibilité de cadrer en

<sup>1</sup> Sur ce point voir Samuel Bordreuil, « Changement d'échelle urbaine et/ou changement de formes », *Annales de la recherche urbaine*, Les échelles de la Ville, n° 82, mars 1999.

<sup>2</sup> Sorte d'équivalent urbain des propriétés du RNA...

<sup>3</sup> La passion paysagère des « rurbains » phagocytant inexorablement l'objet de son désir : mitage...

**génération** le moment actuel, lequel enferme dans ce même cadre temporel (d'une trentaine d'années) deux genèses, deux générations, mais à prendre aussi bien au sens **d'engendrement**, qui apparaît comme concomitant. Celui de l'émergence du prisme du Développement Durable, mais celui aussi de l'engendrement d'une profession acquérant peu à peu droit de cité : celle de paysagiste public. À cette aune c'est moins la confrontation qui compte qu'un effet de connivence problématique. Et cette sorte de conspiration – au sens pacifique de « co-inspiration » – se marque, d'une part dans l'essor d'une critique de la modernité à laquelle les paysagistes ont su apporter leur écot et, d'autre part, dans une familiarité tôt acquise avec la thématique de la **complexité**, dont on sait la place qu'elle occupe dans la problématique du développement durable.

Ensuite, à suivre les dossiers de plus près un deuxième motif de confrontation tombe. C'est qu'on y voit bien qu'il y a deux manières d'escompter les effets normatifs et structurants du prisme du Développement Durable. Une manière toute administrative, arquée sur des comptabilités, « chauffant » ses convictions dans une rhétorique compacte : la norme est ce qui doit s'imposer sous peine de sanctions. Cela s'entend, et l'on entend bien que cela cherche à se faire, d'une part pour le bien de tous et d'autre part au nom d'une vérité désormais tenue pour acquise.

Reste qu'au ras du sol les choses sont plus compliquées. Que nous diront les « trois piliers du durable » quant à l'endroit où il faut placer un incinérateur dans l'agglomération marseillaise, et même s'il faut en bâtir un ? Pas grand-chose, malheureusement. Ou en tout cas pas suffisamment pour qu'un accord pratique se dégage.

Est-ce à dire que ces idéaux normatifs ne valent rien ? Et que donc ils ne devraient pas prévaloir ? Non, et c'est même l'inverse. On proposera que ce sont les apories pratiques sur lesquelles ils débouchent souvent qui relancent, de manière lancinante, la pression à trouver une issue à des problèmes incontournables, mais une issue plus ajustée et qui soit sûre de l'être. La force de l'éthique du durable, d'un point de vue sociologique, il faut donc se garder de la cantonner ou de l'attendre dans la fabrique d'un répertoire de normes ; il convient plutôt de la situer comme ce qui ne nous laisse pas quitte de chercher ces normes de son côté, et comme nouvelle source – puissante – d'inspiration.

De cette force et de ses effets, nous le verrons, les paysagistes sont loin d'être exempt. Mais pas simplement au titre qu'ils en sont les patients ; aussi bien à celui qu'ils en sont des agents.

Au total, et pour restituer le mouvement même de la recherche, nous voilà donc passé d'une position initiale qui envisageait la profession au prisme du durable, à une autre qui inverse la perspective et s'essaie à recueillir ce que l'Éthique du Durable reçoit de la contribution paysagiste (et pour autant, bien sûr, qu'ils s'avèrent soucieux de ne pas se dérober aux exigences que cette éthique promeut).

En amont du texte du rapport, et pour clore cette introduction, on indiquera deux points sur lesquels cette contribution est susceptible de faire effet.

- Elle se marque tout d'abord dans un accent de méthode, une emphase à mieux savoir lire au ras du sol et des traces qui en strient la surface, la lente poussée du temps et surtout dans ce qu'elle pourrait avoir d'irréversible. Avec comme contrepartie active, un art de travailler le local **au plus près** des configurations critiques repérées.

- Et d'autre part, elle se manifeste dans une invite à approfondir un **inventaire historique** (et parce qu'ils essaient d'y puiser) : celui de ces moments où des

civilisations disparues furent capables d'inventer des artifices à même de faire durer leur monde (et dont il arrive parfois, et dans le meilleur des cas, que nous avons hérité).

Un dernier mot, cependant.

L'auteur de ces lignes a bien conscience, les écrivant, que ces apports (en outre réduits ici à leur plus simple expression) sont éminemment discutables ! Est-ce que cela est de nature à disqualifier ce travail ? Nous pensons au contraire que c'est précisément en ce point que s'accomplit sa visée. Ce qui nous donnera, *in fine*, l'opportunité de préciser la nature de celle-ci.

« Discutable » peut en effet s'entendre en deux sens. Un sens négatif où une proposition est dite telle – discutable – dans la mesure où elle ne peut tenir lieu de vérité. On ne peut donc s'y arrêter, et le mouvement orienté vers la « forge » d'une autre proposition plus solide, qu'on devrait lui substituer, se relance donc.

Mais « discutable » peut aussi se dire en un sens plus positif, en tout cas « affirmatif » pour reprendre un langage nietzschéen. Le discutable **offre**, en effet, « matière à discussion ». Voire mérite discussion. Au guichet de ce qui mérite discussion, bien des propositions présentent leurs candidatures. Toutes ne sont pas retenues, et la discussion collective les « enterre », de poursuivre plus loin et surtout ailleurs son chemin. Nous pensons que les deux grains de sel que les paysagistes versent dans ce débat collectif en orientent, en tout cas en infléchissent le tracé. Sans eux, sans leurs contributions, les débats seraient ailleurs et autres.

Ce n'est donc pas que ces contributions soient « vraies » ou plus vraies que les autres ; elles ne font pas vérité. Pourtant elles pèsent dans les orientations où cette vérité du durable et de ses conditions se cherche. C'est à prendre le sens de cette pesée que ce travail s'est efforcé.

Samuel BORDREUIL



# CHAPITRE I

## LES PROFESSIONNELS DU PAYSAGE ET LE PROJET DE PAYSAGE

Depuis sa structuration dans les années 1950 sur les bases d'un vieux métier, la pratique professionnelle a accompli des mues successives et progressives témoignant de la conquête d'une autonomie dans un contexte de transformations économiques, sociales, politiques et environnementales importantes. La récente montée de l'interpellation des politiques d'aménagement au nom du durable contribue, de ce point de vue, à réactiver des positions concurrentes dans un champ professionnel fait de complémentarité mais aussi de différence.

Ce champ académique peine pourtant à accéder à une reconnaissance permettant de faire valoir, sur le plan institutionnel, une réflexion sur le paysage qui s'efforcerait de rendre compte des apports théoriques et pratiques spécifiques du paysagiste. En outre, le paysage, objet à partir duquel se pense l'intervention professionnelle, fait état d'une polysémie qui révèle des positionnements différents au sein de la profession et selon ses périodes de référence. Tout énoncé sur le paysage procéderait ainsi, selon J.-M. Besse (2000), d'un croisement entre trois acceptions possibles dont les combinaisons diffèreraient selon les types de discours, les argumentations développées ainsi que selon les différentes périodes de référence de la profession :

1- Le paysage comme **représentation**, soit le « paysage-image » qui serait la conception la plus courante.

2- Le paysage comme **réalité objective**, car il possède une réalité et une épaisseur intrinsèque que la perception n'épuise pas. Deux autres propositions relèvent de cette proposition : la première, selon laquelle le paysage est un *milieu qui signifie* – il y a un sens du paysage que suppose une compétence de déchiffrement. La seconde qui concerne la proposition des professionnels du paysage qui voient dans le paysage un *site de projet*.

3- Le paysage comme **expérience** qui est un territoire fabriqué par les sociétés humaines, une expérience de territorialisation. Le paysage, dans cette perspective, pose la question de l'habitation du monde, des formes de cette habitation et de ses conditions de possibilité.

Tenant compte de la diversité de ces propositions, un certain nombre de questions peuvent être posées. Comment en effet est-on passé d'une conception esthétique à une conception projective qui situe le paysage dans un devenir ? Quel modèle d'intervention cela suppose ? Sur la base de quel sens du paysage (proposition 2) ? Quel est l'espace/temps nécessaire au déploiement de ce nouveau modèle d'intervention qui fait passer le paysage d'un état à un paysage en devenir ? Dans quelle mesure les deux autres références (2 et 3) sont-elles mobilisées pour soutenir ce type d'intervention ? Le contexte de transformation, depuis la structuration de la profession, constitue-t-il une clé de lecture de ces compositions/recompositions d'une proposition à une autre ?

Pour répondre à ces questions et tenant compte du contexte dans lequel elles émergent,

nous nous pencherons sur la formation/élaboration d'une « voix professionnelle » laquelle sous-tend le type d'intervention proposé par les professionnels du paysage. Nous verrons ensuite quelles sont les qualités nécessaires, les compétences investies dans l'exercice professionnel. Les différents types d'épreuve auxquels est soumis le projet de paysage pour prétendre à la qualification de « projet de paysage » constitueront le dernier point examiné dans ce chapitre.

## 1) LES MODÈLES QUI IN-FORMENT LA PRATIQUE

Si les paysagistes se sont constitués en corps professionnel plus tardivement que les architectes et urbanistes, les trois professions revendiquent sur un mode complémentaire, mais aussi concurrent, la prise en charge du cadre de vie. Alors que les architectes et les urbanistes descendent de professions bien établies, les paysagistes sont d'anciens artisans-pépiniéristes qui vont, dans les années 1950, travailler sous l'autorité des architectes (Champy, 2000). Pour cette profession, la conquête de l'autonomie passe donc notamment par la production d'une voix professionnelle, une parole agissante, qui la spécifie par rapport aux autres professions proches. Différents modèles permettent de la fonder comme porteuse d'un type spécifique d'intervention, irréductible aux autres savoir-faire aménageurs. Ces modèles érigent cette parole aménageuse en objet de connaissance. Elle se présente en effet comme un discours public par lequel et grâce auquel on se reconnaît comme paysagiste tout en revendiquant un parler spécifique. Cette spécificité conduit l'interrogation sur les modes d'affiliation d'un tel discours, les modèles de référence qui l'aiment ou, à l'inverse, les références dont il cherche à s'affranchir et/ou à se distinguer.

On notera ainsi une référence au religieux qui situe le professionnel du paysage dans un espace d'abnégation et de dévouement à sa cause ; une référence guerrière témoignant de qualités de combativité pour faire entendre cette voix dans le concert des autres voix professionnelles ; une référence à la médiation qui souligne les effets médiateurs de l'espace et une référence biologique/médicale situant l'action du paysagiste sur le mode du praticien dont le diagnostic se présente comme mode de résolution du problème. Ces modèles se complètent pour produire un espace d'énonciation à partir duquel le professionnel du paysage pense sa parole.

### *Modèle religieux*

« Pour la première fois dans l'histoire, les discours par lesquels une civilisation se pense ne sont plus religieux, note M. de Certeau (1987). Mais l'expérience qui se désigne encore elle-même comme "religieuse" n'en persiste pas moins. Elle s'effrite seulement. Elle se démultiplie et se disperse ». L'expérience professionnelle constitue de ce point de vue, pour les professionnels du paysage, un lieu refuge du discours religieux. En ce sens, le modèle religieux constitue le pendant opposé mais complémentaire du modèle guerrier. Les qualités d'endurance (combativité) pouvant aller jusqu'au sacrifice de soi (abnégation) sont ainsi mises en valeur.

FG3d : « *Alors je dirais que moi c'est un boulot – paysagiste – où on est, comment dirais-je, on dirait qu'on a un bâton de pèlerin, voilà... c'est la croisade en permanence...* »

Si la profession est présentée comme une « croisade », les lieux qui ont fait l'objet d'une intervention bénéficient également de cette analogie. L'expérience de l'habiter, lorsqu'elle est pensée sur le modèle religieux, se substitue à l'appartenance fondée sur la longue durée. La nature ainsi habitée devient un enclos protecteur et producteur d'un rapport au sacré.

HG1f : « *Le saint d'une commune c'est le monument. Et ça devient un temple et on appelle ça les gardiens du temple. Ce sont des gens qui sont prêts à s'attacher à un arbre parce qu'ils sont au milieu d'une couronne protectrice faite de parcs de 2 000 ha, ils sont blottis à l'intérieur de ça sous les arbres et c'est l'appartenance à cette forêt qui les nourrit. Tu vois c'est leur monument...* »

La rhétorique religieuse est une référence centrale dans cette voix publique. Elle permet de sortir la pratique d'un espace professionnel en mettant l'accent sur sa nécessité plutôt que sur sa fonctionnalité. Cette nécessité va faire l'objet d'une défense autour d'intérêts définis comme communs.

### ***Modèle guerrier***

Le vocabulaire guerrier par lequel s'énoncent certaines des modalités de l'exercice professionnel contribue en effet à faire exister une scène de débat, un champ de luttes opposant des « forces » et des « ennemis » plus ou moins identifiés. Les ennemis ne sont pas toujours physiquement « incarnés », ils peuvent se manifester à travers des « pressions foncières » et faire valoir des enjeux économiques dans le positionnement contre les professionnels du paysage. Le paysage, dans ce contexte, apparaît à la fois comme un moyen d'intervention (une arme) et une cible à défendre.

Le terrain de la grande ville, par opposition à l'espace rural, apparaît comme un champ de lutte où s'affrontent de nombreux protagonistes<sup>1</sup> détenteurs de « forces » inégales :

HG2d : « *Dans les grandes villes il y a des pressions foncières, des pressions financières terribles. Et là on a beaucoup plus de mal à lutter. C'est difficile. L'autre fois je repassais à Castelnau Le Lez, qui touche Montpellier, où on a travaillé sur l'étude préalable au tramway, on a bataillé pour expliquer... Il y avait de tels enjeux fonciers que... On n'a pas tout perdu. On est content de voir après quand le travail se réalise qu'il y a des choses qui n'ont pas été inutiles* ».

Dans cet affrontement, l'attitude de vigilance joue comme un prérequis professionnel. S'affirmer comme professionnel du paysage, suppose avant tout être présent sur différentes scènes, depuis les lieux et milieux de prises de décision jusqu'à la « fabrication » de la ville.

HG1d : « *Tu travailles dans les ZAC avec un budget global, chaque franc dépensé d'une manière nullissime dans un point, c'est autant moins que tu as pour faire de l'aménagement pertinent dans l'autre. Donc j'ai passé mon temps à regarder les budgets des ZAC, je faisais partie du Conseil d'administration, j'étais au courant de la manière dont la boîte fonctionnait pour pouvoir intervenir. Si tu ne fais pas ça, on te berne !! On te dit : "ah, il n'y a plus d'argent !" ... c'est pour ça que c'est véritablement un combat.* »

Mais le conflit peut avoir une fonctionnalité comme celle qui consiste à présenter des

---

<sup>1</sup> HG3b : « *on a une sorte de bataille permanente à poser là-dessus* ».

positions divergentes et à les faire valoir comme telles. Cette prise en compte, même si elle ne se fait pas toujours à l'avantage du professionnel du paysage, permet de faire exister un espace public de discussions et de débats.

HG2d : « *Dans notre profession..., ça j'ai mis vingt ans ou dix-huit ans à le comprendre, maintenant j'ai vraiment compris... Il y a quelques années quand on allait au **clash** j'étais catastrophé. Maintenant j'ai compris qu'il ne faut pas hésiter à aller au clash parce qu'il y a des problèmes importants.* »

Si le conflit est une modalité d'expression, il marque aussi une étape dans un processus. Le dialogue et l'échange rendent possible le dépassement du conflit au profit d'une phase d'accommodation entre les différents acteurs en présence.

HG3b : « *Il y a eu des **conflits** si vous voulez, dans lesquels j'ai travaillé à les résoudre en reposant toujours les ambitions qualitatives de départ et en éclairant d'une certaine manière les débats à la lumière de ces principes qualitatifs. C'est-à-dire qu'il faut toujours quel que soit... Enfin c'est évident pour vous, mais il est important de se le dire, définir, bien définir les principes qualitatifs qui sous-tendent les intentions qu'on peut porter, de façon à ce que, lorsque ces intentions vont être remises en cause par une arrivée d'études techniques, hydrauliques, trafic, routières, machin, urbaines, etc., vous puissiez garder le cap sans que votre projet explose dans du n'importe quoi, c'est-à-dire dans de l'addition de réponses sectorielles aux problèmes qu'on a posés là-dessus.* »

Tel un marin en prise avec les éléments naturels, le professionnel du paysage tente de garder le contrôle de la situation. Se dessine ainsi dans ce contexte analogique, un parcours du combattant exigeant des qualités d'endurance et de ténacité pour faire face à l'adversité :

HG3b : « *Et je pense aussi que lorsque l'on est dans des échéances de tenue de projet dans le temps, on sait qu'on va vivre des tas de coups de tempête qui vont faire qu'on va pouvoir... On tient... Si vous voulez, c'est très proche de l'image du marin qui tient une barre... C'est-à-dire qu'on a une souplesse dans la barre... On ne va pas la tenir... Sinon on va se casser le bras ou on va casser la barre... Il y a quand même toujours une direction qui est gardée qui fait que, même quand le vent tourne, on est capable de revenir dans les réglages de vol qu'il faut quoi. Donc ça c'est quand même fondamentalement important.* »

Se prêtant à différents usages, le vocabulaire guerrier peut être mobilisé, « retourné » en quelque sorte contre le paysage lorsque le combat mené n'est pas ou n'est plus à l'avantage des paysagistes. Dans ce cas, le combat perdu s'énonce au nom du paysage, victime d'enjeux économique et financier.

HG3e : « *Il y a des retombées économiques, aucun problème. Mais vouloir faire en sorte que le Queyras devienne pour partie cela, personnellement je pense qu'on va se casser la figure. Parce que ce n'est ni l'image ni la clientèle qu'on peut soutenir. Et on est en train de tuer un pays, notamment via ses paysages, et tout ça peut amener à faire en sorte que les gens qui venaient jusqu'à présent risquent de ne plus venir dans un contexte de concurrence internationale.* »

### **Modèle de la médiation**

Si les deux premiers modèles permettaient de cerner la dimension réflexive que le

professionnel du paysage porte sur sa pratique, le modèle de la médiation lui confère une légitimité par son action sur le paysage, légitimité qui le distingue des autres professionnels du cadre de vie. La médiation qui s'obtient grâce à son intervention peut être d'ordre politique et social. Elle peut être portée par le professionnel lui-même, apte à révéler des attentes enfouies. Elle est aussi dans certains cas matérialisée par le paysage qui devient alors le médium pour retrouver une nature originelle. Lorsque le professionnel du paysage apparaît comme médiateur, il devient celui qui sait révéler des attentes, les traduire en demandes de paysage. En quelque sorte les propriétés naturelles d'un site sont interprétées, par l'action médiatrice, comme des propriétés sociales. C'est ainsi que le jardin devient un lieu « refuge » et le professionnel celui qui, parce qu'il est dépositaire d'une compétence experte, peut agir sur les lieux et les habitants.

Le jardin présenté comme refuge permet de développer un argumentaire social de prise en charge par le paysagiste/médiateur révélant des besoins enfouis (le paysagiste comme obstétricien de la parole).

FG3c : *« Je pense que les paysagistes ont à faire là, parce qu'on s'est posé cette question et qu'on peut y mettre des mots dessus, qu'on a pensé un petit peu en amont tout ça et en fait c'est plus... et que finalement ces gens-là le vivent cruellement ce défaut-là, mais ne le formulent pas voilà... et ils ne vont pas penser tout bêtement spatialement à la chose, donc ils n'arrivent pas à le formuler. Alors quand quelqu'un vient et leur dit "mais ce qu'il faut c'est d'arriver à délimiter un espace que l'on vous redonne et que cet espace-là c'est un lieu de refuge et de tampon entre ..." »*

Du refuge à l'apaisement, les propriétés du lieu témoignent de cette conversion de caractéristiques naturelles en qualité de ressourcement. Par son action, le professionnel du paysage fait advenir un nouvel éden propice à l'apaisement des relations. La pureté des éléments (eau, air) témoigne ainsi de la possibilité de retrouver une nature originelle grâce à l'intervention humaine. Les sens ne sont plus arrêtés, limités par des barrières artificielles et cet espace de déploiement est propice aux échanges humains.

HG1f : *« Et quand on est à Sophia, quand on regarde ou quand on se déplace, ou quand on est en échange avec d'autres, on trouve un lieu abstrait, enterré, au calme, sur lequel on va échanger. Et c'est la satisfaction intellectuelle d'être au milieu d'un endroit où l'air est pur. Donc les Chinoises de Shang... Non de Canton étaient bluffées par le fait qu'au robinet on pouvait boire de l'eau, que dehors on voyait le ciel, et que l'air était pur. C'est ça qui étonne... »*

Si les propriétés naturelles d'un site sont interprétées, par l'action médiatrice, comme des propriétés sociales, elles peuvent aussi faire l'objet d'une interprétation politique. L'espace public est cet espace de la représentation que prend en charge le professionnel du paysage. Loin d'être cantonné à faire de l'ornement avec du végétal, il est celui qui, avec l'espace, donne une consistance matérielle au vivre ensemble.

HG1d : *« On a passé notre temps à rendre publics des endroits qui ne l'étaient pas. Il y a une voie ferrée qui va de Miramas à Saint-Chamas, à la Poudrerie. (...) On a transformé l'ancienne trace de la voie ferrée – parce que les rails ne sont plus là – en un chemin piéton qui va de Miramas à Saint-Chamas et qui permet d'aller à la Poudrerie. Ce sont des chemins pris maintenant par des petits vieux, des gens qui promènent leur chien, des gens qui font du bicross, etc. C'est une manière de dire à ces deux villages qui se regardent en chien de faïence depuis des années qu'on passe au-dessus des rivalités politiques pour inventer un lien et ce lien est pratiqué ! »*

Penser le jardin comme une médiation dans le rapport à la nature révèle le (dés)ordre du monde. Tel un manifeste destiné à sensibiliser les habitants de la terre, le jardin devient alors le vecteur d'un questionnement, porté par le professionnel du paysage, sur les transformations/disparitions de biens communs telle la biodiversité.

HG1c : « *Un jardin, s'il est un jardin de notre temps, doit parler probablement de cette question et cette question-là, qu'est-ce qu'on veut dire ? On veut pas protéger spécialement l'eau, on veut pas protéger spécialement l'idée du... enfin magnifier l'idée du pouvoir, on veut pas faire un jardin romantique en dramatisant la nature vue comme un tableau à travers un cadre d'un certain point de vue, on n'en est pas là du tout, on veut parler de la vie parce qu'elle est en danger. C'est cette question, elle est en danger : la diversité disparaît, nous allons disparaître si nous ne faisons pas attention. Donc c'est une question biologique qui doit... qu'on doit traiter, on doit parler de ça.* »

Avec ce modèle de la médiation, point une définition fonctionnelle du lieu. Présenté comme espace de re-création, il est également pensé comme agissant et cette puissance d'agir appelle une prise en charge spécifique.

### ***Modèle médical***

S'inscrivant dans le prolongement du modèle de la médiation, ce modèle situe la connaissance du paysagiste comme un savoir qui prend acte des mécanismes du vivant. Dans ce modèle, le territoire est pensé comme un « organisme vivant » (Marguerit, 2000, p.2) qui subit des atteintes, qui fait état de dysfonctionnements. L'action du professionnel sur le mode de l'intervention se trouve ainsi justifiée, appelée, par le savoir dont il dispose, à se situer moins du côté de la réparation<sup>1</sup> que du côté de la prévention. Il s'agit de ménager<sup>2</sup> la matière même – l'espace – sur laquelle il intervient.

La pratique du professionnel du paysage rappelle celle du médecin qui, par son repérage des problèmes, des maux qui portent atteinte au fonctionnement du système, est habilité à intervenir. Les dysfonctionnements portent en eux-mêmes la conception d'un espace perçu comme un organisme vivant. Ils soulignent les atteintes à la reproduction de cet organisme. Nous verrons d'ailleurs ultérieurement l'importance des indices permettant de reconstituer des évolutions problématiques.

HG2b : « *C'est-à-dire que on se sert nous du paysage – parce que c'est notre métier, notre regard sur l'espace, sur le monde – comme un outil de diagnostic, beaucoup plus que les autres, qui restent sur les études existantes, les données, les tableaux, les pourcentages d'amélioration de dégradation de tel ou tel indicateur. Nous on est très visuel dans le diagnostic. Dès nos premiers ateliers, on montre des photos. Et des photos qui parlent de dysfonctionnements* ».

Le vivant est aussi un patrimoine à prendre en compte. Par sa connaissance du vivant, les compétences du professionnel du paysage lui confèrent une place à part dans la division du travail. Décrit comme un organisme vivant, le territoire constitue le vivant par son fonctionnement même. Le « bon » fonctionnement tient dans l'articulation entre des organes (ici des arbres) et des mécanismes de circulation, d'articulation des parties au tout de l'organisme.

<sup>1</sup> On notera que tel n'est pas le cas des commanditaires avec qui les paysagistes sont en relation. Leur demande s'inscrit dans le cadre d'une réparation des dommages créés par l'intervention humaine.

<sup>2</sup> HG1f : « *La route ne blesse pas le paysage, la route va tourner sans faire une blessure de plus de 1,50 m* ».

HG1d : « *L'alignement d'arbres ne compte pas dans ce qui fait le patrimoine pour eux. Ça ne compte pas et en plus ils ne savent pas comment ça **fonctionne**. Et ça continue, c'est-à-dire que dans la mesure où on ne connaît pas le mécanisme **vital** de ce cortège végétal, on ne voit de l'arbre que ce qui est à l'extérieur, ce qui sort de terre mais on ne sait pas ce qui se passe au niveau du sous-sol, c'est-à-dire les racines, où est-ce qu'elles sont, comment elles s'alimentent etc. On peut rencontrer des gens qui disent j'adore les arbres, on va les conserver et puis à côté on va faire passer un tuyau d'assainissement qui fait 1,50 m de diamètre, on va faire une tranchée de 2,50 m. Non seulement on va couper les racines mais en plus autour du tuyau on a un effet de drainage qui fait que l'eau ne va plus alimenter l'arbre, et en 3 ans l'arbre est **mort** ! Parce que les gens ne connaissent pas ces mécanismes vitaux des végétaux qui sont là. Ils ne savent pas que plus l'arbre est vieux plus il est **fragile**, ils ne savent pas que si on coupe les racines, il faut couper les branches qui correspondent pour qu'on limite l'évaporation des feuilles en été. Ils ne savent pas que les feuilles évaporent de l'eau, du coup ils ne savent rien ! »*

Avec le recours au modèle médical, le professionnel décrit un corps social et un type d'intervention qui soigne et répare le corps atteint de maux divers. Ainsi, le modèle médical définit un mode d'approche qui est aussi une forme de résolution des problèmes qui se posent comme objet de son intervention.

Ces modèles dont les principales références sont mobilisées dans une combinatoire délimitent un champ d'intervention qui couvre divers domaines : politique, social, environnemental. Empruntant aux différents modèles des modes d'approche des phénomènes étudiés et les moyens de les énoncer, cette parole professionnelle définit un espace d'énonciation qui se formule dans l'entrecroisement entre une logique naturaliste et une logique culturaliste. Le paysage dans cette perspective existe comme ensemble objectif (référence 2 de la typologie de Besse), il signifie ; c'est en tenant compte du « sens » du paysage que peut se déployer l'intervention. Pour autant, le territoire fabriqué par les sociétés humaines (proposition 3), s'il constitue une référence souvent mobilisée, peut aussi faire l'objet d'un dépassement lorsqu'il est investi d'un imaginaire qui emprunte au sacré son vocabulaire.

On notera l'absence de référence à un modèle qui placerait la figure du paysan au centre. Mais, l'absence de modèle ne signifie pas absence de référence à la figure du paysan. Le professionnel du paysage inscrit sa pratique et son éthos dans le prolongement de la figure du paysan. Il est lui-même paysan, comme le souligne Corajoud (1981, p.147), de par la « connivence obligatoire entre paysage et paysan ». Pour un de nos interlocuteurs (HG2d) : « *Les racines de notre profession c'est le jardin et c'est le paysan, on est des paysans au départ* ». Cette référence à la figure du paysan leur permet de se distinguer des autres professions aménageuses<sup>1</sup>. Le paysan, comme le jardinier, n'incarnent-ils pas une forme de sagesse due à leur connaissance de la nature ? Dans les deux cas, la référence à ces figures patrimoniales témoigne de l'intérêt porté au vivant.

---

<sup>1</sup> HG2d : « *Dans la profession d'urbaniste, on voit des urbanistes de type géographes urbanistes qui peuvent avoir une bonne approche extérieure du territoire, par contre, quand ils doivent faire des préconisations, ils ne savent pas, parce qu'ils ne savent pas comment on fabrique les choses. Donc il faut avoir aussi les bottes du paysan, il faut savoir ce que c'est que le concret.* »

## 2) LES COMPÉTENCES/CONNAISSANCES DU PROFESSIONNEL DU PAYSAGE

Se forme ainsi une voix professionnelle qui emprunte à des modèles, porteurs d'un ensemble de significations, les principes de compréhension et d'analyse de sa pratique. Mais comment se pense le « faire de l'action » ? Quelles compétences requiert-il ? Sur la base de quelles connaissances ?

Il ne s'agit pas ici de considérer la compétence comme l'attribut d'un individu – en l'occurrence le professionnel du paysage. Il ne s'agit pas non plus de définir la compétence comme une performance. À la suite de P. Nicolas-le Strat (2008), nous considérerons que : « Ce qui fait compétence, c'est la "qualité" d'un dispositif. Ce qui fait compétence, c'est cet agencement collectif que le groupe constitue et qui, en retour, devient constitutif de son action. Ce qui fait compétence, c'est l'ensemble des protocoles que le groupe expérimente et qui vont déterminer, situation après situation, la manière dont le groupe se rapporte à lui-même et se rapporte à sa propre capacité d'action ».

Quelles sont les compétences déployées dans l'exercice professionnel ? L'agencement collectif, l'ensemble des protocoles auxquels le professionnel du paysage se réfère mobilise un double fondement : un fondement naturaliste qui place la norme du vivant au fondement de l'intervention – la connaissance d'un territoire donné se forme, dans cette perspective, à partir d'une capacité à voir, à prendre en compte ses caractéristiques, à tester et expérimenter les fonctionnalités du vivant ; un fondement culturaliste qui situe l'intervention du professionnel du paysage dans le prolongement des formes culturelles et historiques dues aux réalisations humaines. La synthèse ainsi produite<sup>1</sup> fait d'eux des « héritiers » (Marot, 1995) présents simultanément sur deux scènes « à la ville et à la campagne ».

### ***D'une connaissance par les sens à une connaissance indiciaire***

Les professionnels du paysage introduisent dans les pratiques aménageuses une gestuelle professionnelle qui place le corps au fondement de la pratique : « Regarder la campagne, c'est éprouver et reprendre à son compte le sens du travail qui l'a produit ; c'est saisir, dans son propre corps, une dynamique de réalisation ; c'est retrouver les lignes de partage, les seuils, les recouvrements successifs. C'est comprendre confusément l'histoire des générations qui se sont succédées et qui ont dressé cette draperie, sans toutefois réussir à vaincre les résistances du site, comme ce rocher qui en creève toujours la surface » (Corajoud, 1981). Qu'il s'agisse d'arpenter le territoire ou de s'en imprégner lors de présences successives, la marche apparaît comme une activité à la fois cognitive et pratique de cadrage. Elle participe d'une expérience de l'émergence (Joseph, 1998). Les répertoires d'action s'élargissent ainsi à la prise en compte du sensible, à ce qui est signifiant au regard d'un corps apte à « ressentir » le lieu dans lequel il s'inscrit. C'est une connaissance par corps qui se constitue sur la base d'une matérialité signifiante (proposition 2 de la typologie de Besse, 2000).

---

<sup>1</sup> C'est de cette hybridation entre des expériences sur le vivant et des connaissances acquises sur le terrain que se constitue leur savoir. Cf. HG1d : « *J'ai passé mon temps dans les différents jardins que j'ai eu, à essayer de faire pousser des plantes de la garrigue, ou de tester telle plante, savoir si elle gèle ou pas, comment elle se comporte, etc. L'expérimentation fait aussi partie de la connaissance... mais aussi discuter avec des gens, avec votre propriétaire de jardin ou échanger d'autres recettes de cuisine, tout ça c'est un système, on allait au théâtre à Martigues, on regardait comment fonctionne la culture locale, les corridas, jouer aux boules, voir les fêtes du 15 août, etc. »*



Le paysage n'existe pas en tant que tel, il est constitué par ce travail d'imprégnation corporel (« *se promener trois semaines sur un terrain à ne rien faire* »), il se donne à voir progressivement (« *on ne remarque rien* ») à partir de ce qui était invisible<sup>1</sup>. En quelque sorte, le paysage « s'extrait » grâce à un travail d'imprégnation de ce qui fait le territoire. Pour autant, le corps peut-il être vu comme le principe générateur faisant advenir le paysage ? Si la vue est le sens privilégié pour le saisir et lui donner consistance, c'est grâce à la connaissance obtenue par ce travail d'imprégnation que seront prises les décisions. Tel un naturaliste collectant des données, le professionnel du paysage inventorie les données – traces naturelles et culturelles qui signalent des puissances d'agir – nécessaires à son intervention. Une connaissance indiciaire se constitue ainsi.

HG1b : « *Quand on commençait une opération d'urbanisme qui portait sur deux, trois, cinq, quarante hectares des fois, des zones d'activité, on a fait des zones d'activité de quarante hectares, des lotissements, il y en a du bien... Avant de faire quoi que ce soit, un quelconque dessin, on passait... Enfin une ou deux personnes... On passait quinze jours, trois semaines sur le terrain... À se promener, à ne rien faire ou presque (...)* Alors bien sûr se promener trois semaines sur un terrain à ne rien faire... On passe cent fois au même endroit et on ne remarque rien. Alors pour se donner un motif de réflexion on relevait par exemple toute la végétation. Mais s'il y avait dix mille arbres sur le parc, on relevait les dix mille arbres. Bon je ne dis pas la petite broussaille, l'arbuste, mais tout ce qui était significatif et qui concourait au paysage... Tout ce qui était vivant, mais même la faune... La petite flore, mais même la faune, les oiseaux, parce que ça donnait des notions sur le climat, sur... Si on pouvait y aller aussi un jour de vent, un jour de brume, un jour de pluie... Connaître un terrain... On croit que le terrain c'est par exemple plat, mais non, il y a plein d'autres choses, il y a la végétation, il y a le vent, l'humidité... Et ça c'est primordial. »

Ce travail d'inventaire<sup>2</sup> dessine les contours d'une autre définition/appréhension de la catégorie du patrimoine et de ce qu'il faut entendre par ce terme. Les « traces » culturelles doivent composer avec les « traces » naturelles. Le professionnel du paysage apparaît ainsi comme dépositaire d'un savoir, savoir qui repose sur des compétences visuelles et cognitives nécessaires pour faire émerger de nouveaux objets patrimoniaux. Porter à la connaissance de tels objets suppose d'en souligner les qualités requises pour entrer dans une catégorie constituée essentiellement d'objets historiques. Parmi ces conditions, il s'agit de montrer ce qui est caché, ce qui échappe à la vue (en étant par exemple sous la terre), d'en souligner la nécessité dans la constitution du « paysage » qui sera soumis à l'attention collective<sup>3</sup>.

Cet inventaire qui rapproche le professionnel du paysage de la figure du naturaliste est la condition nécessaire pour faire apparaître le paysage comme lieu d'une intervention

---

<sup>1</sup> Pour M. Corajoud (1981), le paysage n'est pas « réductible aux apparences ». il résulte d'une « observation intensive » afin de lire les « débordements », les tremblés qui le caractérisent.

<sup>2</sup> Nous privilégierons ce terme à celui d'*enquête*, car il ne préjuge pas des atteintes que subirait le territoire. Ce n'est en effet qu'en cas de « faute, de dissonance, de menace d'introduction d'un élément perturbant la convenance esthétique, que cette enquête se déploie explicitement et que sa remarquable régularité est susceptible d'être mise au jour » (Trom, 2002).

<sup>3</sup> HG1d : « *J'ai passé mon temps à dire aux architectes urbanistes : "Attention, là il y a une cabane, là il y a un fossé, là un petit pont, là un alignement d'arbres, etc."*. Il y a une allée de platanes absolument magnifique, des platanes de 350 ans, et bien dans les premiers dessins qui ont été faits, l'urbaniste qui travaillait sur ce secteur avait gardé cet axe-là mais l'avait "abstratisé", dévitalisé totalement ».

possible. Ces compétences à révéler les caractéristiques d'un territoire donné, à pressentir le constat d'une existence, lui confèrent une place spécifique dans la division du travail. Certains de ses outils élaborés pour investiguer cet aspect spécifique de la connaissance vont être à l'origine de nouveaux dispositifs, outils désormais transversaux. Un vocabulaire spécifique, « professionnel » se constitue, délimitant ainsi l'espace de parole ouvert par le professionnel. On notera que vocabulaire et expressions témoignent d'une convergence entre écriture et dessin. La représentation graphique, stylisée, du territoire fixe le temps, oppose une immobilité à la mobilité donnée à voir par la perception. C'est à partir de ce temps fixé qu'un discours sur l'espace peut se former comme le souligne un des professionnels appartenant à la première génération, auteur d'une « Carte des pentes ».

HG1b : *« Et on avait été aussi par exemple les premiers à faire ce que j'avais intitulé "La carte des pentes". C'est-à-dire que les courbes de niveau ce n'est pas très lisible... Donc par des hachures, selon l'importance de la pente, on mettait telle ou telle hachure pour lier les courbes. Et ça donnait visuellement la volumétrie de... Une volumétrie quantitative du terrain, avec les pentes et tout. Après il suffisait, selon le type d'urbanisation qu'on devait faire dessus, de se retenir une échelle des valeurs des pentes... C'est-à-dire... Pour dire un peu n'importe quoi... Si on fait une zone d'activité on sait très bien qu'au-delà d'une pente de +5 % c'est pratiquement irréalisable. Par contre si on fait de l'habitat diffus avec un grand parcellaire on peut aller jusqu'à 30, 40 %. Si on fait du logement en pente, du collectif, on ne peut pas aller au-delà de 15 %, vous voyez, sinon on entre dans des problèmes de terrassement, des problèmes de déstructuration des sols et tout... Donc déjà cette gamme donnait une première aptitude à l'urbanisation. On voyait tout de suite qu'il y avait des pentes qui devenaient interdites à tout : aux circulations, à l'urbanisation... Et qu'il serait mieux de les laisser en espace vert, en espace naturel. Donc c'était la carte des pentes qui était une des cartes thématiques préalables... Ce qu'on a appelé un peu après les études d'impact, enfin ça a été repris dans les études d'impact... Parce que les études d'impact ça a dû arriver en 83, en 82... »*

### ***De la connaissance sensible à son expression graphique***

Située dans la première étape sur les quatre que compte la formalisation d'un « projet de paysage »<sup>1</sup>, la représentation graphique du lieu dans lequel s'inscrit le projet permet de « reconstituer l'évolution spatiale et d'usage du lieu ». « Lorsque je dessine, témoigne Alain Marguerit, je fais partager les grands tracés qui portent le projet et le resituent dans un environnement cohérent avec son paysage, son histoire, ses usages et son évolution future ». Tel une peinture ou un dessin de paysage que réalise l'artiste, la représentation graphique produit le paysage, l'inscrit dans un devenir et s'efforce de saisir le fil continu d'un développement ancré sur ses traces constitutives.

En tant qu'outil de la pratique professionnelle, la représentation graphique fait l'objet d'un apprentissage et apparaît comme un moment privilégié, moment où le « contact » avec le site se transmue dans la proposition distante que le dessin formule. Cette étape s'intercale

---

<sup>1</sup> A. Marguerit (2000) définit quatre étapes : la première est celle de la « programmation, de la définition des enjeux et des premières orientations du projet » ; la deuxième est celle de la « mise en œuvre du projet » ; la troisième est celle de la « réalisation du projet sur le site » ; la quatrième est celle de la « vie du projet et de sa gestion ».

après une phase de préparation qui consiste à « recevoir » le site après s'en être imprégné. Cette disposition préalable à la représentation graphique mobilise les sens, transforme le corps en « capteur ». C'est ainsi qu'il devient la médiation nécessaire pour donner à voir graphiquement le site. Le paysage comme site de projet (proposition 2) s'appuie sur les qualités signifiantes du paysage et repose sur des compétences de déchiffrement.

La représentation graphique ainsi obtenue devient le révélateur des formes que peut prendre l'intervention. Les propositions formulées constituent la base de discussion : ainsi par ce « travail d'imprégnation » (Lassus, 1999) dont rend compte le dessin, peut se comprendre l'impact des transformations qui sont proposées sur le site. Cette étape ne préfigure pas seulement le projet en devenir, le dessin lui-même engage une conception du projet, dans ses aspects positifs (qualités d'accueil) et dans ce qu'il signifie au niveau spatial. Aux dires des professionnels, le dessin n'est donc jamais « un acte gratuit ».

Comme le souligne HG2d : « *On est responsable du geste qu'on peut être amené à faire donc il faut le regarder de très près et savoir ce que cela veut dire, ce que cela représente et les conséquences que cela va avoir. On a conscience que tout ce qu'on dessine, tout ce qu'on fait c'est des actes qui engagent et qui peuvent être graves. On défend aussi certaines choses.* »

Le dessin propose une organisation spatiale de la pensée (Goody, 1979) qui renvoie à une conception/définition du paysage. Cette conception/définition par la représentation graphique se présente aussi comme une délimitation du paysage, de ce qui le constitue en tant que tel. Il s'agit de lire les traces<sup>1</sup> du paysage (sur la base d'inventaire d'objets patrimoniaux), de les représenter sous forme graphique en soulignant les relations entre les éléments. Le paysage ne se réduit pas en effet à une somme d'éléments juxtaposés ; il se révèle à partir de relations entre ses différents composants. Des « assemblages pauvres où l'unité n'est qu'un simple effet des composantes en relation superficielle » ne font pas un paysage. Il résulte en revanche d'« assemblages complexes où les interactions sont tellement profondes et énergétiques (forces liantes internes) que les éléments se rassemblent en blocs unitaires, massifs, et forment des ensembles au port ramassé, des formes autonomes caractéristiques des êtres, du corps » (Corajoud, 1981). Parce qu'il est un dispositif spatial de triage de l'information et propose une vision du projet, le dessin engage non seulement la manière de communiquer mais la nature même de ce qui est communiqué.

HG3b : « *Quand on fait une charte il faut la dessiner au bout donc il faut se mettre d'accord... Est-ce que vous êtes d'accord pour reconnaître que ce qui fait la qualité de votre territoire c'est d'abord ça, ça, ça. Mais c'est compliqué ce qui fait la valeur d'un territoire, puisque c'est à la fois des éléments et des relations entre les éléments. C'est-à-dire qu'il faut arriver à porter le regard sur les éléments, ça c'est facile, le château du XII<sup>e</sup> siècle, machin, ça c'est sûr, mais la relation du château avec le village, ou avec le paysage de campagne qui est en lien, ou avec la route d'entrée du village, etc., ça c'est une autre dimension sur laquelle il faut aussi centrer le regard sur quelque chose qui au départ est décentré. Parce qu'on centre sur la route ou on centre sur le château, mais on ne centre pas sur la relation de la route au château, vous voyez... »*

---

<sup>1</sup> Avec le risque toujours possible d'essentialiser un paysage à partir d'une grille de lecture qui valoriserait des éléments se rapportant à une « identité ». Comme le souligne Walter (2004, p.301) : « il n'est pas un donné figé mais suit la mutation du regard qui affecte dans la durée les catégories sociales et les sociétés ».

La métaphore du corps pour comprendre les assemblages complexes qui constituent le paysage confère à l'espace une spécificité organique. Telle une radioscopie, le dessin révèle l'état des tissus qui le constitue, ses points de fragilité, son devenir. Le tissu accède à une existence propre, une autonomie. En passant du vivant à l'artefact (le tissu du tisserand), la comparaison opère un passage du descriptif à l'explicatif. Grâce à cette autonomie de l'objet, le professionnel du paysage situe son propos au regard d'une intervention qui devient ainsi nécessaire.

HG3b : « *Et effectivement lorsqu'on élabore ce type de trame paysagère, comme on l'a fait sur Bordeaux, on s'aperçoit qu'on est obligé d'alerter les pouvoirs publics sur le fait que la trame telle qu'on l'a dessinée est possible encore aujourd'hui, mais que les processus d'évolution font que tous les nœuds parfois deviennent des points ultras fragiles et très précisément identifiés qui méritent d'une certaine manière une ascension complètement zoomée par rapport à la logique trame paysagère. Une trame en un sens c'est comme un tissu, à un moment si vous pétez le fil quelque part il va partir en charpie, en morceaux, il va se défaire quelque part. C'est un petit peu pareil, votre construction est bien belle mais il y a des points d'articulation qui sont très fragiles et sur lesquels avec votre système vous pouvez zoomer à la parcelle près pour dire : la parcelle 8P et 6E du document cadastral de telle commune sont notamment à protéger à l'échelle intercommunale parce que leur rôle, étant très précis dans l'espace, est fort à l'échelle globale* »...

Comme matériau de travail sur lequel se pensent différents types d'interventions, l'espace parle, raconte ; il est pris dans une structure de communication qui associe la représentation graphique à l'étape du dialogue<sup>1</sup> entre les différentes professions aménageuses. Il ne s'agit pas d'imposer une expression spatiale congruente, mais de donner à voir un état des lieux à partir duquel proposer une intervention adaptée à cet état. Cette mise en sens par le dessin confère des qualités expressives au discours. Tout à la fois porte-parole<sup>2</sup> et traducteur des singularités de l'espace, son dessin donne à voir les possibilités interprétatives<sup>3</sup> de ce lieu. « Les différentes configurations du site que vous découvrez, souligne M. Corajoud (2000), traduisent en fait un mouvement général, une sorte d'inclinaison qui expriment le temps physique et culturel à l'œuvre dans le paysage ». En introduisant une dimension sensible dans un cadre technique, le professionnel révèle des potentiels d'évolutions, la ligne de pente<sup>4</sup> (cf. chapitre 3) soit ce fil continu d'une évolution des territoires nécessaire pour penser le paysage comme site de projet (proposition 2 de Besse). Par cette approche du sensible et de ce qu'elle peut porter à la connaissance, le professionnel du paysage tente de faire entendre sa voix qui

<sup>1</sup> HG2b : « *Parce que sur le dessin, d'abord on discute du dessin et puis on va discuter du nombre de voitures, mais le nombre de voitures c'est une question politique, ce n'est pas une question de mettre en forme, je caricature un peu.* »

<sup>2</sup> Entretien avec le directeur du CAUE du Vaucluse : « *Quand on recrute un paysagiste, je vous le dis de manière très concrète, on a une préoccupation, c'est la qualité du dessin. Donc quand on fait un appel à candidature, la chose qu'on demande c'est le carnet de dessins. On invite à nos auditions ceux qui savent dessiner, c'est le premier critère. Et en général si la personne colle avec la qualité de son dessin c'est celle qu'on prend.* »

<sup>3</sup> Entretien avec le directeur du CAUE du Vaucluse : « *Et on s'est toujours dit que s'il y a une manière de faire rentrer cette dimension sensible dans les préoccupations d'aménagement des élus c'est, quand il discute, que la personne qui est en face de lui commence à dessiner et développe sous ses yeux ce à quoi il rêve depuis très longtemps. Alors là il se métamorphose, il se dit : "ah oui, ça existe". Et là, la séduction opère.* »

<sup>4</sup> Expression que l'on doit à S. Bordreuil.

est aussi sa différence. Le projet en effet ne peut se « réduire » à la création d'un paysage-image (proportion 1) ; d'autres modèles, d'autres références à l'action doivent être pensés.

### ***De l'élargissement au renouvellement des répertoires d'action***

L'« action sur le paysage qu'il soit rural ou urbain, souligne A. Marguerit (2000, p.13), s'expose à l'étude de deux fondements majeurs : le premier est lié au site même du projet marqué d'une part par l'histoire et la géographie et d'autre part par les appartenances de ce site (les usagers qui font vivre le lieu par leurs actions quotidiennes ou exceptionnelles). Le deuxième est lié à l'objectif du projet dont l'origine émane d'une "question posée" engageant le site vers une évolution économique ou culturelle ». Les interventions spécialisées dont les professionnels du paysage se réclament ont comme principale visée de s'adapter aux contraintes du site. Cette contrainte devenue nécessité offre un possible élargissement/renouvellement de ses répertoires d'action et de ses savoir-faire ; renouvellement passant par l'invention de nouveaux dispositifs, par une attention systémique aux boucles de rétroactions positives. Le souci d'économie<sup>1</sup> informe également les modalités de l'intervention tant au niveau de la conception du site que de sa gestion. Se dessine ainsi une alternative par rapport aux modalités techniques de l'intervention telle qu'elle est mise en œuvre par les ingénieurs, architectes ou aménageurs. Cette alternative leur permet en retour de se positionner de manière critique par rapport aux autres professionnels de l'espace.

Les qualités d'inventivité, d'ingéniosité dont serait porteur, dans le prolongement de la figure de l'artiste, le professionnel du paysage lui permettent d'intégrer les données matérielles et immatérielles (climatiques, etc.) relatives au site. Il ne s'agit pas en effet de reproduire à l'identique des modèles existants, mais de tenir compte des possibilités interprétatives du lieu et de composer avec. Ainsi, la fonctionnalité des équipements techniques est intégrée dans le paysage. En quelque sorte, la forme prime sur la fonction.

HG1d : « *Nous ici on a l'évaporation de l'eau en été qui ne permet pas de jouer sur ce modèle-là de manière très intéressante donc on a été obligé avec le Canal de Provence d'inventer un nouveau concept. Moi en tant que paysagiste à l'intérieur d'un établissement public, je ne voulais pas que ces bassins-là soient des ouvrages techniques, sinistres, des cuvettes bétonnées. On a rajouté une deuxième couche : celle de la plurifonctionnalité de ces espaces. Donc à la fois ils servaient de gestion des eaux pluviales, mais à la fois c'étaient des espaces verts intégrés dans la composition urbaine.* »

Si la forme prime sur la fonction, on notera cependant que la fonction s'ouvre à une diversité des usages et fait l'objet d'une projection dans le temps. Parce qu'elle permet de dépasser la contingence du présent au profit d'une ouverture sur le devenir, la réversibilité des usages apparaît ainsi comme un critère fondamental. Les propositions d'aménagement s'inscrivent moins dans un présent que dans un accompagnement voire une anticipation du changement d'usages et/ou de fonctionnalité des équipements. La référence au passé, à l'histoire ne s'inscrit donc pas comme sauvegarde mais comme point d'appui pour penser le devenir<sup>2</sup> ; l'intervention devient dès lors une médiation

<sup>1</sup> HG2c : « *Mais c'est pour ça qu'on n'a pas voulu fixer de critères parce qu'on pense que dans chaque projet il y a mille choses possibles et que si sur la Canebière on a du porphyre qui vient de Chine c'est parce qu'on ne pouvait pas faire autrement. Mais on trouve une autre économie ailleurs.* »

<sup>2</sup> Y compris quand certains de nos interlocuteurs plaident en faveur d'une pérennité au niveau des équipements qui apparaissent alors comme autant de repères pour les générations qui se succèdent :

entre passé et futur :

HG2d : « *Le responsable du service nous dit : "les voitures vont aller vite, il faudrait quand même une chicane". Non, il n'en est pas question, ça c'est un problème du court terme, de la voiture d'aujourd'hui. On ne va pas modifier un projet, et diminuer la qualité d'un projet sous prétexte qu'aujourd'hui peut-être il y a une voiture qui risque d'aller trop vite. Mais après on a aussi les arguments techniques pour expliquer que les chicanes de toute façon c'est dangereux, et que c'est peut-être plus accidentogène que d'aller tout droit. Mais on essaie de différencier effectivement la notion de long terme..., et c'est vrai que l'histoire est intéressante, parce que ça nous montre que les espaces ou les choses qui ont été faites il y a cent ou deux cents ans marchent très bien aujourd'hui.* »

Ce qui favorise le succès de ce type d'intervention qui décloisonne les usages, c'est l'économie de moyens qu'il rend ainsi possible. Tenant compte de considérations esthétiques, écologiques, le coût, la raison économique reste néanmoins un argument privilégié. Cet argument peut être à l'origine de nouvelles demandes lorsque les solutions apportées trouvent les conditions d'une forme d'institutionnalisation :

HG1b : « *Beaucoup de gens m'ont dit : "On aime bien travailler avec vous le lotissement parce qu'il coûte 30 % moins cher". Et effectivement dans les lotissements il y a même des règles... Enfin... Qui sont passées dans les normes, dont je pense être à l'origine. C'est par exemple le recul du portail de 4,50 - 5m sur chaque lot pour ménager une ou deux places devant de parking, ça ne se faisait pas. La première fois qu'on a fait ça, ça a été un problème énorme, c'est monté jusqu'à la direction d'EDF à Paris et tout ça parce que ça posait le statut juridique de ces 25m<sup>2</sup> devant. Et les services ont cédé... Parce que bien sûr ça nous permettait de reculer les coffrets S300... Donc déjà d'aménager visuellement la ville, la rue, qui n'était pas bordée de coffrets électriques, donc on les mettait dans cette espèce de recul.* »

De l'élargissement du répertoire d'intervention au renouvellement des pratiques, les professionnels du paysage apparaissent comme porteurs d'alternatives qui semblent d'autant plus prisées qu'elles permettent une réduction des coûts (économiques, environnementaux, etc.). Davantage qu'une action d'aménagement, le ménagement du lieu et de ses possibilités (sa ligne de pente) apparaissent comme les prémisses à partir desquelles se pense ce type d'intervention<sup>1</sup>. Si elles se présentent comme des alternatives par rapport aux propositions des autres intervenants de l'espace, on notera également que les réalisations – équipements, parcs urbains, espaces publics – reposent sur une définition/conception de l'homme et de ses besoins. Tout se passe en effet, comme si leur intervention pouvait agir sur le social et cette action légitime en retour une intervention dont les bases créatives et inspirées leur permettent d'être au plus près de l'homme et de ses besoins<sup>2</sup>. Ainsi, la référence au paysage comme territoire fabriqué

HG1b : « *C'était mon rêve par exemple quand je faisais un parc, de mettre une balançoire où mon fils pourrait un jour à son tour se balancer, ou mon petit-fils (...). La même balançoire, vous voyez, l'objet durable...* »

<sup>1</sup> C'est ainsi que les commanditaires pour lesquels travaillent les professionnels du paysage disent apprécier leurs qualités de « modération », leur aptitude à faire la synthèse entre différentes approches.

<sup>2</sup> Parmi les formes de la critique s'observe celle qui s'élève contre les formes de dé-liaison du lien social. Le travail sur l'espace inscrit l'intervention dans une logique de prévention/réparation des diverses formes de privatisation. HG1d : « *Quand j'ai fait un jeu de boules, je l'ai fait non pas rectangulaire mais tordu, avec des cailloux au milieu et des arbres, de façon à ce que ce terrain ne ressemble pas à un terrain de boules – mais on peut y jouer et les gens y jouent – de façon à ce qu'il ne soit pas confisqué par un club de boules.* »

par les sociétés humaines (proposition 3) doit désormais intégrer des paramètres tels que l'ouverture possible aux changements, l'économie des matériaux, etc. autant de critères qui, s'ils étaient auparavant spontanément mis en œuvre deviennent, dans le cadre de la problématisation du développement des sociétés, des critères d'appréciation du projet. Aussi peut-on souligner l'intérêt que présente l'évaluation pour les professionnels du paysage, car elle constitue la base leur permettant d'objectiver une approche qui se présente comme durable (cf. chapitre 3).

## ***L'espace-temps du professionnel du paysage***

### *L'espace de l'intervention*

L'espace ainsi ouvert par les professionnels du paysage leur donne la possibilité de mettre en œuvre des compétences, des savoir-faire présentés comme spécifiques, d'énoncer également un discours sur le sens du paysage, sens qui s'ouvre sur des propositions liées à son devenir. Les qualités dont ils font preuve dans le cadre de l'intervention – qualités d'inventivité, d'ingéniosité, etc. – les distinguent des autres professionnels du cadre de vie auxquels travaillent davantage à partir d'une compétence spécifique<sup>1</sup>. C'est dans cet espace ainsi ouvert que se déploie un modèle fondé sur une approche cognitive et sensible des lieux d'intervention. Pour autant, s'il s'est constitué autour de l'objet paysage et d'une base commune qu'apporte l'enseignement de paysage, cet espace n'est pas unifié ; il se morcelle en autant de champs d'intervention<sup>2</sup> qu'il y a de pratiques spécialisées. La commande se structure en effet en différents types de demandes : celles relatives aux jardins (privé et public), aux divers types d'infrastructures (routière, hydraulique), aux quartiers d'habitat (lotissements, résidences), etc. et conduisent les professionnels à travailler en équipes composées de différents intervenants sur l'espace.

Par delà cette diversité d'approche, il est une autre façon de saisir la spécificité de la pratique et de la définir comme telle. Complétant les différents modèles précédemment vus, il s'agit à présent de saisir la pratique à partir de ce qu'elle n'est pas, de ce qu'elle ne peut pas être, afin de mieux appréhender l'espace sur lequel elle se déploie.

Définir la pratique par la négative, prolonge ainsi l'espace de l'intervention et le situe, plus largement, dans un ensemble de configurations possibles. Dans la définition/présentation de ce qu'est la pratique à partir de ce qu'elle n'est pas, apparaissent, en filigrane, les deux principaux fondements – naturaliste et culturaliste – qui balisent en quelque sorte l'au-delà de la pratique.

Une façon efficace de présenter une pratique récente, souvent mal connue, consiste à la définir en relation avec des prolongements qui trouvent une consistance en niant tout ancrage matériel. La référence au métier de jardinier l'assure certes d'un fondement naturaliste, fondement nécessaire, mais insuffisant pour la spécifier. Ce n'est plus la matérialité de l'espace qui intéresse le professionnel du paysage, car c'est sur la matière du social qu'il prétend agir. Synthèse des possibles, intervention totale, la pratique ouvre sur un urbanisme qui renoue avec la tradition utopique. Le professionnel du paysage ne peut plus, dans cette perspective, situer son intervention sur la seule nécessité de

---

<sup>1</sup> À l'urbanisme technicien correspond non plus le génie territorial global ou transversal qui prévalait jusque dans le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle mais des approches territoriales techniciennes, cloisonnées.

<sup>2</sup> Entretien avec FG3a : « *c'est vrai que les compétences que l'on a s'organisent bien autour de ça, entre les ouvrages d'art et les équipements de route, quoi, et puis paysages de route...* »

concourir à la fabrication de l'espace du quotidien (propositions 1 et 3 de Besse). Son intervention intègre d'autres dimensions :

HG1d : « *Tu vois ces choses-là, on s'y intéresse largement autant que de savoir si l'arbre qu'on a planté va pousser, bien sûr qu'il faut qu'il pousse mais **ce n'est pas du tout un métier de jardinier qu'on fait**, c'est un métier où on rêve ce que va être la vie d'un quartier dans toutes ses dimensions, y compris sa dimension sociale, mais pas simplement.* »

La figure centrale de l'homme retrouve toute sa place dans ce nouvel espace de la pratique. Il devient en dernière analyse la raison ultime, la justification de l'intervention telle qu'elle sera mise en œuvre. Cette approche générique de l'homme transcende les appartenances sociales, les différences, elle dépasse également les considérations esthétiques de son cadre de vie (proposition 1). Il s'agit ici d'ancrer la pratique dans une approche anthropologique du rapport de l'homme à son environnement. Le territoire comme site de projet (proposition 2) intègre la dimension d'accueil, soit une dimension éthique et politique relative au vivre-ensemble.

HG2c : « *C'est créer un environnement meilleur pour nous, pour l'homme. Parce qu'au fond on travaille pour quoi ? On travaille pour se donner des conditions de vie un peu moins mauvaises. Ça, c'est quand même un objectif majeur et de base sur lequel il faut être clair, parce qu'il y a certains projets qui sont nombrilistes, c'est-à-dire qu'ils sont faits pour eux-mêmes. Et à ce moment-là on rentre dans un domaine qui est le domaine artistique, ou je ne sais pas quoi, mais qui n'est plus tout à fait ce que moi j'appelle le paysage. Qui peut appartenir au paysage, mais ce n'est pas le paysage d'aménagement, c'est le paysage de choc ou...* »

Empruntant à l'artiste la créativité de son geste, le professionnel du paysage s'en démarque cependant par la nécessité de justifier sa démarche, de l'inscrire dans une demande et de rendre des comptes sur la base d'enjeux liés au vivant (« fragilité »). L'espace professionnel progressivement conquis confère ainsi une nécessité au geste créateur dont les professionnels (cf. usage du pronom « on ») se réclament.

HG3b : « *On a l'obligation, la responsabilité d'argumenter le discours. C'est en ce sens là qu'on **n'est pas vraiment dans la dimension strictement artistique** dans nos démarches. C'est-à-dire que l'artiste n'a pas besoin de justifier son geste, et évidemment que nous on est en permanence dans la nécessité d'expliquer, d'exprimer à la fois ce qui fait la qualité et la fragilité d'un territoire et ce vers quoi on veut aller.* »

### *Les temporalités de l'intervention*

S'inscrivant dans un espace qui lui est propre, l'intervention professionnelle développe également une conception du temps sur lequel elle agit. Cette conception du temps est multiple. Il s'agit tout à la fois de se positionner contre une « politique de l'oubli » (Chemetoff, 1992), de retrouver un sens du passé (par la ligne de pente), tout en créant des « lieux de pérennité » (Marguerit, 2000, p.17). Le temps de la projection, de l'anticipation devient un « matériau » sur lequel agir pour penser l'intervention et l'inscrire dans une nécessité.

Le rapport au temps qu'inscrit l'intervention est un temps orienté vers le devenir ; c'est ainsi que la réversibilité des usages ne fige pas l'objet de l'intervention dans une



temporalité immédiate mais l'ouvre aux possibles en devenir. L'intervention est projetée dans un futur, un temps qui n'est pas encore advenu, dont l'existence tient à l'anticipation dont il fait ainsi l'objet. Par cette projection dans le temps, le professionnel du paysage peut conquérir de nouveaux espaces où planifier son intervention ; une intervention destinée à « lutter » contre les forces d'homogénéisation, d'uniformisation, identifiées comme telles, qui guettent les territoires qui échapperaient à leur prise en charge.

HG1a : *« Et moi je pense que ces grands espaces vides, dans une optique de développement exponentiel, d'un développement extrêmement fort de l'habitat finalement, ces grands vides, pour peu que l'on se donne la peine de les aménager un peu et de leur donner un sens, ça devient très important. (...) Ca consiste à anticiper sur le phénomène de blocage de l'espace, de découpage, etc. et d'uniformisation de l'espace partout, c'est-à-dire tout sera pareil finalement, et donc y'a des grands espaces qui n'ont pas de sens paysager pour l'instant et qui en auront plus tard, donc ça va également dans le sens du durable, pourquoi, je pense que les paysagistes, puisqu'il est question d'eux, peuvent s'ils en sont capables, mais enfin... essayer de montrer ce qui est important et de se projeter dans l'avenir, c'est en ce sens ; ça ne peut être que durable dans la mesure où on se projette dans... »*

L'intervention est resituée dans un cadre systémique qui repose sur une approche causale du changement. Le paysage signifie (proposition 2) et ces significations sont à replacer dans une temporalité de l'urgence. Seule l'anticipation, celle que porte le professionnel du paysage, donne une prise sur le temps en stoppant la dynamique de fragilisation du système, en mettant fin à la « dette » par sa capacité à penser des échanges équilibrés entre des univers différents.

HG1c : *« alors pour éviter d'en arriver à ce stade ultime qui est une folie bien sûr parce que c'est très très fragile comme système, il faudrait que déjà on anticipe et que déjà on commence à se dire "eh bien si nous prenons ça à cet environnement nous lui redonnons la même chose en quantité énergétique, en qualité, en diversité autant que possible" et ainsi de suite... »*

Il est un autre temps sur lequel le professionnel peut penser son intervention et la faire valoir comme telle. Son intervention « saisit » le temps, le capture en quelque sorte dans un cycle, le cycle du recommencement. Le recyclage d'éléments naturels devenus rares apparaît comme une solution face au gaspillage, à la consommation inconsidérée des ressources. L'économie des moyens qui caractérise son intervention suppose aussi, dans cette perspective, un travail sur le temps.

HG2c : *« On sait très bien qu'on n'ira pas jusqu'au bout de la fontaine, donc c'est du gaspillage. C'est là où je dis qu'il y a plusieurs niveaux. Après quand tu fais la fontaine, si tu dois la faire, etc., comment on fait pour recycler l'eau, comment on fait pour qu'elle soit... Voilà ça c'est encore autre chose, c'est le niveau technique... Mais il y a le niveau avant. Et c'est lié... »*

Mais la temporalité du professionnel est également celle que la nature a donnée en référence pour penser l'action humaine. La référence à la nature permet de s'inscrire dans un rythme dont le tempo est donné par la norme du vivant. Cette prise en compte des rythmes confère à l'intervention une dimension qui lui est propre et la distingue d'autres types de propositions.

HG1f : *« Et c'est en étant jardinier et en acceptant le **rythme** du jardinage que tu*

*deviens sage au niveau de projets comme ça. Tu vois ? Quelle est la nourriture du paysagiste ? Le regard sur l'évolution du temps. Je crois qu'on se nourrit de ça... Là tu regardes pourquoi les arbres poussent mieux ici qu'au milieu, c'est parce qu'il y avait une butte de 2 m au-dessus et que j'ai rasé la butte pour avoir plutôt un plan avec une pente de 3,5 %, parce que je voulais être inférieur à 4. Parce qu'à 4 on a l'impression que le parking te vient dessus. À 2 tu as l'impression qu'il est loin. Et tu vois ce niveau de 3,5 ce n'est pas le hasard, c'est vraiment un vrai métier que de savoir ça. Alors pour pouvoir faire ça tu étalannes toute ta vie, tu mesures quand les choses vont bien ».*

La réalisation de l'œuvre marque une sortie du temps pour entrer dans un au-delà spatial (référence au « paradis ») et temporel (référence à l'éternité). On notera que le modèle permettant de penser les finalités de l'intervention emprunte au discours religieux son vocabulaire et à la nature domestiquée par l'homme l'harmonie dont elle serait porteuse. L'action humaine, celle nécessaire à la conception du territoire caractérisant moins l'espace du quotidien (proposition 3 de Besse) que l'espace du paraître, peut tendre vers le sacré.

HG1f : *« Et aujourd'hui on doit se re-étalonner en permanence. Je vais à Vaux le Vicomte tous les cinq, six ans, je passe deux jours, on dort là-bas... (...) C'est... la question que sait résoudre Vaux le Vicomte, c'est la même que celle-là, c'est la même, c'est l'éternelle. C'est la question de comment une rivière devient un événement pour redevenir rivière, comment à un moment donné la perpendiculaire de ça s'appuie sur ce lieu pour essayer d'accrocher l'horizon... Et tu le vois tellement idéal qu'à un moment donné c'est le paradis. Toutes ces questions Vaux le Vicomte les résout très bien. Qu'est-ce que tu cherches à faire là ? Tu vois dans l'au-delà, regardes, c'est exactement la même question... »*

L'intervention du professionnel du paysage tend à la production d'une œuvre. L'œuvre réalisée est une figure de l'universel qui traverse les époques. Elle se reconnaît par le fait qu'elle est totale. Dotée d'une autonomie, elle échappe à ses producteurs qui s'effacent lorsque le travail est accompli.

Cette disparition/effacement de la notion d'auteur s'effectue au profit de celle de révélateur de paysage.

HG1f : *« Et ce qui est remarquable à Vitrolles, c'est que ce soit A. M. ou que ce soit moi, on ne sait pas faire la différence. C'est-à-dire que nous avons servi tellement le projet de D. qu'à un moment donné nous n'étions que des acteurs au service d'un projet que D. portait... »*

Les espaces et les temps ainsi ouverts soulignent l'emprise de la pratique à travers ses multiples modes d'intervention. Elle apparaît tout à la fois comme investie de la possibilité de valoriser, d'anticiper les conséquences d'une gestion irraisonnée qui s'observe dans le rapport homme/nature.

Contribuant ainsi à l'émergence d'un discours de la prévention, fondé sur des enjeux éthiques/esthétiques et politiques, l'intervention s'affirme comme une pratique autonome et spécialisée qui dépossède en quelque sorte les individus de la capacité de fonder et d'organiser, eux-mêmes, les formes de l'établissement humain. L'intervention, telle qu'elle est ainsi définie apparaît comme le résultat d'un processus de rationalisation de la société qui se pense à partir d'un découpage d'espace/temps spécialisés. Pour autant, comme nous le verrons, les savoirs mobilisés dans le cadre de cette intervention

spécialisée, résultent de ceux mis en œuvre dans l'édification des formes traditionnelles de vie sociales.

### 3) *LE PROJET ET SES ÉPREUVES*

De la réalisation à l'œuvre, un système d'évaluation est mis en place témoignant d'un certain nombre de critères sur lesquels se fonde l'évaluation/appréciation du travail accompli. Le travail réalisé est soumis à des « épreuves de vérité » permettant de rendre compte de sa nécessité. C'est ainsi que le travail devient œuvre quand les épreuves auxquelles il a été soumis sont remportées avec succès. Les oppositions qui permettent cette mise à l'épreuve du travail réalisé témoignent également d'un réfléchissement critique des travaux/projets qui ne répondraient pas aux exigences d'une qualité paysagère.

#### ***Opposition entre vie/mort***

L'évaluation révèle un critère fondamental permettant d'apprécier le travail réalisé (le projet), et en révéler sa nécessité : le temps. Le projet qui dure, qui vit, s'oppose au projet « mort » qui ne répond à aucune nécessité et semble « détourné » de sa finalité première. La qualification de « vivant » à propos d'un projet, d'une réalisation se substitue à un critère esthétique. Par son caractère vivant, l'œuvre est saisie dans une temporalité qui s'organise sur la base d'un cycle de vie avec un commencement et une fin. Ainsi, le temps ouvre sur un critère d'appréciation qui est le « vivant » filtre à partir duquel évaluer le projet.

L'opposition vie/mort se manifeste quand l'horizon du projet n'est plus donné dans les pratiques (le vivant) mais reste cantonné à une reproduction à l'identique. Il reste alors figé, hors du lieu et hors du temps.

HG1f : *« Il y avait des élèves qui interprétaient le croquis du maître, et ça a donné des cadavres... Les arbres sont morts. Ils les remplacent et les arbres meurent parce qu'ils sont au milieu d'un four solaire. Donc tout arbre que tu peux mettre au milieu d'un four brûle... Et malgré tout pourquoi vous ne le changez pas ? Parce que c'est l'œuvre du maître et qu'on n'a pas le droit de dénaturer l'œuvre. »*

La reproduction à l'identique met fin au paysage en tant que patrimoine vivant, porteur de potentialités de changement. Le factice est alors une autre façon de signifier la mort du paysage tout en soulignant, par défaut, le caractère unique qui le spécifie.

HG1f : *« Voilà, la silhouette, avec le village, "Tout ça, c'est Mougins. Ah bon ? Eh bien oui". Et ils ont défini une silhouette. Et ils ont demandé à des architectes : "Maintenant que les élus ont approuvé ça, faites rentrer le maximum de logements là-dedans". Et les architectes ont très bien su faire ça. Enfin très bien, à leur façon. Moi j'ai démissionné de ce quartier... »*

Dans les cas précédents, le sens attribué à l'œuvre, à sa valeur, disparaît au profit de la fixité des choses ou de leur valeur marchande. Dans le témoignage suivant, l'idée de vivant est documentée à partir de l'idée de résistance : résistance contre les détracteurs du projet, mais résistance aussi contre les contraintes du lieu qui doivent être intégrées dans le projet en tant que telles. En quelque sorte le projet porte en lui sa « vérité ».

HG2a : *« Il n'y a que cette démarche qui peut permettre à un projet d'exister, enfin il*

*faut dire même de résister. Parce qu'il aura été confronté ou il sera issu des problématiques locales il va pouvoir vivre dans le temps, sinon il ne pourra pas tenir... Si tu es dans un système où le sol est difficile, où "l'inondabilité" est forte, et si tu n'as pas pris ça en compte dans le temps, ton projet va être bouffé par tout ça. Alors que si c'est cette caractéristique locale que tu as mise en avant, ou par exemple l'ancien passé industriel, ou je ne sais pas quoi... Enfin une caractéristique locale, ou une partie de l'histoire, que tu as mise au centre du projet, eh bien il a des chances de résister dans le temps, et même de se nourrir de tout ça dans le temps. Et ça on le faisait avant, on l'a toujours fait en tant que paysagiste. Parce que ça on peut le démontrer et même le montrer sur certains projets... »*

Le projet apparaît détourné de sa finalité quand il est déconnecté des usages pour lequel il a été pensé. Un projet qui vit est un projet approprié. Le vivant s'oppose ici au « formel », « déconnecté », « cassé » et se pense à partir de la fonction (niveau physiologique) qu'il remplit :

*HG1d : « J'ai passé mon temps dans les différents jardins que j'ai eu, à essayer de faire pousser des plantes de la garrigue, ou de tester telle plante, savoir si elle gèle ou pas, comment elle se comporte, etc. L'expérimentation fait aussi partie de la connaissance... (...) Si on veut petit à petit être pertinent sur les propositions qu'on fait, en particulier sur l'espace public, il faut un minimum d'appréciation sur la manière dont les gens vont fonctionner, sinon on fait un truc formel, déconnecté, qui sera cassé etc. »*

### ***Opposition entre durable/éphémère***

Un autre type d'épreuve permettant de déterminer la valeur d'un projet se révèle dans l'opposition entre durable et éphémère. Cette épreuve consiste à apprécier dans le temps l'évolution de l'intervention et de la resituer par rapport aux autres interventions sur l'espace. Ainsi, d'un côté, la temporalité donnée par le végétal constitue le référent à partir duquel penser le projet de paysage. L'opposition entre durable/éphémère apparaît dans cette perspective comme une dimension du vivant à partir de laquelle on qualifie un projet. D'un autre côté, le durable est le critère à partir duquel se pense la réussite du projet de paysage ; il témoigne ainsi de son inscription dans le cycle de la vie, de la croissance au déclin.

Parce que la temporalité du vivant fait exister une temporalité du long terme, le projet de paysage s'inscrit d'emblée dans la durée. Cette inscription sur une temporalité longue le distingue des constructions humaines dont la temporalité est soumise aux aléas des affaires humaines. Il en résulte une conception de l'aménagement qui repose sur des rythmes différents et des références qui varient dans l'interprétation du durable.

*HG2d : « Je me souviens, ça fait longtemps, je commençais juste à travailler, je l'entendais, c'était il y a je ne sais plus combien d'années, il parlait de l'axe de la défense sur lequel il travaillait avec Paul Chemetov, la prolongation de l'axe de la défense. Il disait : "le gabarit va rester et je plante des séquoias qui peut-être dans cinq cents ans ou mille ans seront là, alors que les immeubles qu'on va construire dans trente ans ils ne seront plus là". Donc il y a des différences dans le temps. Et puis quand on plante un arbre, même si ce n'est pas forcément l'essentiel du boulot..., quand on plante un arbre, on sait très bien qu'il sera adulte dans trente ans. Déjà ça ça donne forcément du recul, ça donne une autre échelle de temps, on a l'échelle des*

*saisons, et on a l'échelle du temps, pas du long terme, mais du moyen terme. »*

Si les interprétations de ce qui relève du durable diffèrent selon les professions aménageuses, on notera que, à la différence des réalisations architecturales, dont la durée de vie est indexée sur la valeur d'usage de l'objet, c'est à l'aune de la temporalité du vivant que s'éprouve la résistance du projet de paysage. L'étape d'exposition/présentation d'un projet de paysage est réglée sur les phases du cycle de vie révélant ainsi des rythmes d'évolution/changement du projet.

HG2d : *« L'autre jour j'étais appelé au téléphone par un journaliste, de je ne sais plus quelle revue d'architecture, qui en fait voulait ma compagnie pour savoir si elle avait des choses en architecture à présenter. Je lui ai dit : "non mais si le paysage vous intéresse je peux vous montrer ce qu'on fait". Il a un peu tiqué puis il a dit : "Oui mais ce qu'on veut c'est des choses qui ont moins d'un an". Dans le paysage ça n'existe pas, si ça a moins d'un an c'est un bébé qu'on vient de livrer. Il faut qu'on attende dix ans pour qu'il commence à pousser et qu'on sache s'il a survécu ou pas. »*

### **Opposition entre juste/faux**

L'évaluation à partir des critères de véracité/fausseté confère une autre nécessité au projet de paysage. Davantage que le critère esthétique qui rabat le projet du côté du formel, de l'apparence au détriment de l'essence, l'évaluation à partir de ces critères confère une justification au projet. Appartenant à ses origines au vocabulaire juridico-religieux, le juste rend compte d'une conformité à quelque chose posée en référence, d'une nécessité à laquelle le projet répond. C'est au nom de ce qui apparaît juste que se positionne le professionnel du paysage. Le juste comme critère d'appréciation s'ancre dans une continuité d'ordre historique (fondement culturaliste) et géographique (fondement naturaliste).

HG2d : *« Parce que quelquefois, très souvent, on bagarre avec la maîtrise d'ouvrage aussi, pour faire passer ce qu'on pense être juste. On essaie d'être respectueux par rapport aux pratiques, par rapport au site, par rapport à son histoire, à sa culture, on s'inscrit dans une culture, toujours. »*

HG2a : *« Je pense que ce que l'on avait fait, ce que l'on initiait en travaillant sur les projets urbains, ou plans paysage par un regard beaucoup plus large qui... dont l'objectif était d'être juste dans la réponse par rapport au territoire, donc à la géographie et aux notions de contexte local... »*

Dans cette perspective, le juste s'oppose non pas à l'injuste mais au faux, au factice qui détourne le projet de sa finalité. Le faux apparaît comme une clôture qui détourne le projet de paysage ou y met fin alors que le juste comme critère d'appréciation témoigne d'une maîtrise d'ensemble dont rend compte le projet.

HG1f : *« Tu vois, l'acte accompli qui défie le temps est un acte qui n'est pas dû au hasard. C'est une succession de bonnes attitudes qui aboutit à ce que le projet soit **juste** et respecté. Sinon il est cassé tu vois, ou il devient... Des trucs de carnaval. Donc pour que ça ne soit pas ça, il faut être juste pendant dix actions, et ça ce n'est pas... »*

L'action des professionnels du paysage se définit et se spécifie à partir des épreuves auxquelles elle est soumise. C'est le sens du paysage, sa nécessité qu'il s'agit de révéler au terme de ces évaluations. Une différence apparaît ici entre la figure du paysan et celle

du professionnel du paysage. Si le second revendique une filiation avec le premier, on notera cependant que seul le second se reconnaît la compétence de faire exister et de donner consistance au paysage. Cette compétence ainsi reconnue lui permet de se positionner dans la division du travail sur la base de différences avec les autres professionnels du cadre de vie. Les évaluations du paysage en termes de « vivant », « durable » et de « juste » se présentent ainsi comme autant de repères qui « encadrent » la qualité du projet et le portent à un niveau de nécessité en s'affranchissant du lien avec le formel (l'esthétique). Ce discours spécifique que le professionnel du paysage tente de promouvoir participe ainsi de la spécialisation/spécification des tâches au sein de la division du travail dans la sphère aménageuse.

## CONCLUSIONS

Depuis la constitution de cette profession dans les années 1950, les modalités de l'intervention ont redéfini le sens de la pratique en faisant valoir un positionnement distancié par rapport aux autres intervenants sur l'espace. Une conquête de l'autonomie se manifeste ici à partir de la spécialisation/spécification d'un discours s'affirmant comme mode de résolutions de problèmes qui ne peuvent être pris en charge par les autres professions du cadre de vie. La voix professionnelle qui se constitue se déploie sur un espace/temps qui lui est propre, sur lequel elle peut agir en mobilisant un apport spécifique. Cette conquête de l'autonomie – se manifestant parfois par des désaccords pouvant aller jusqu'au conflit – s'accompagne également d'une demande de changements au niveau de la commande dont ils sont investis (cf. chapitre 2) et d'un élargissement des échelles de leur intervention. Il en résulte, comme nous le verrons ultérieurement, de nouvelles formes d'association/partenariat et des (re)compositions d'alliances dans un champ professionnel fait de complémentarité et de différences. Au-delà de la polysémie qui caractérise le paysage comme objet de l'intervention, on notera que les différentes acceptions présentées par J.-M. Besse (2000) ne suffisent pas à saturer le sens. Celui-ci s'ouvre en effet à une dimension cognitive et réflexive qui intègre les différents paramètres de l'intervention comme modalité d'évaluation au regard du nouveau prisme de problématisation d'évolution/transformation des formes de vie sociales. Pris comme objet d'analyse, le paysage devient le révélateur de développements critiques, problématiques, qu'on ne saurait autrement déceler (« diagnostiquer » diraient-ils).

Un des moyens mis en œuvre par les professionnels du paysage pour affirmer leurs acquis et faire valoir leur différence consiste à mettre en relation l'espace/temps de leurs interventions avec la nécessité de renouveler les savoirs et savoir-faire relatifs au travail sur l'espace. C'est ainsi que les possibilités interprétatives du lieu dans lequel penser l'intervention procèdent d'une approche sensible qui le distingue des autres intervenants sur l'espace. C'est ainsi également que la complémentarité entre les fondements « naturalistes » et « culturalistes » permet de replacer l'intervention dans une intelligence du social qui se déploie dans l'articulation entre différents niveaux<sup>1</sup>.

Cette approche cognitive et sensible qui se fonde sur la norme du vivant constitue une des entrées par lesquelles se négocie une place dans la division du travail. L'espace et le temps de la pratique ne se confondent pas en effet avec des pratiques proches, mais s'en

---

<sup>1</sup> HG1d : « *J'ai passé mon temps à faire des lieux pour que les gens puissent jouer dans une logique sportive sans rentrer dans les logiques de compétition et de confiscation.* »

distinguent sur la base d'une complémentarité dont ils tirent leur légitimité. L'enjeu n'est pas seulement économique (prise en compte du « cadre de vie » et mise en valeur patrimoniale des sites), social (cf. importance de la commande relative à l'espace public par rapport à des logiques de privatisation), il est aussi politique. Ainsi peut-on comprendre le discours sur la prévention, l'anticipation dans un contexte de décentralisation des lieux du politique et de sa difficulté à redéfinir à l'échelle régionale ce qui se faisait auparavant au niveau national<sup>1</sup>. Mais l'enjeu est également d'ordre politique au sens où la politique telle que définie par Arendt (1995) doit avoir le monde comme souci.

---

<sup>1</sup> On assiste ainsi à une montée en puissance de cette profession dans le domaine de l'aménagement (présence dans des équipes pluridisciplinaires, souci du paysage dans le volet paysage dans les SCOT, charte de paysage....) Ces nouveaux documents d'urbanisme tels les schémas de cohérence territoriale (SCOT) sont supposés définir les orientations paysagères (charte paysagère, diagnostic paysager) à l'échelle locale.

## CHAPITRE II

### ENTRE LOGIQUES DE PARCOURS ET LOGIQUES DE PROFESSION

Comment faire reconnaître une spécificité professionnelle tout en étant appelé à être complémentaire et partenaire des autres métiers de la conception<sup>1</sup> ? Quels sont les principes de cohésion permettant de « souder » les professionnels du paysage dans une définition/appréhension commune de leur pratique et quelle est la relation qu'ils entretiennent avec leur profession ? Pour répondre à ces questions et comprendre les modalités de constitution de ce corps professionnel, il faut souligner le rôle descriptif et explicatif du contexte qui précède l'émergence de la profession et l'accompagne dans sa structuration. Pour cette dernière, constituée dans les années 1950 en France sur les bases d'un vieux métier, la référence à ce contexte apparaît en effet comme la toile de fond où se jouent les grandes transformations économiques, sociales, etc. de la période qui suit la Seconde Guerre mondiale ; ces transformations sont mobilisées à titre explicatif dans l'émergence de cette profession.

Aussi, dans ce chapitre nous souhaitons apporter un double éclairage : un éclairage interne sur les modalités différenciées d'entrée des professionnels du paysage afin de replacer ces approches dans la période de structuration de la profession ; un éclairage externe qui tente de la resituer au regard de ce contexte présenté comme favorable à son émergence. Notre objectif est ainsi de voir comment les professionnels du paysage participent de l'élaboration/reconstitution d'une histoire tout en s'affirmant comme acteurs de ladite histoire.

#### 1) COMMENT DEVIENT-ON PROFESSIONNEL DU PAYSAGE ?

Lorsqu'on veut répondre à une telle question, plusieurs voies semblent possibles. Il peut ainsi être intéressant de revenir sur le contexte historique lié à l'avènement du terme « paysagiste ». Le paysagiste a d'abord été au XVII<sup>e</sup> siècle le peintre de paysages (Rey, 2004). Devenait paysagiste celui qui était reconnu pour ses compétences artistiques.

D'un point de vue strictement professionnel, il apparaît que la profession regroupe une diversité de concepteurs qu'ils soient prestataires d'études, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, gestionnaires dans une structure représentative ou salariés<sup>2</sup>. Le paysagiste est alors celui qui cherche à exercer ses compétences à l'issue d'une qualification

---

<sup>1</sup> « Le concepteur paysagiste est le maître d'œuvre des projets et des études d'aménagement de l'espace extérieur, depuis le jardin jusqu'au territoire. Complémentaire et partenaire des autres métiers de la conception et de la maîtrise d'œuvre – écologue, ingénieur en paysage, architecte, urbaniste – partageant des savoir-faire avec l'un ou l'autre, le concepteur paysagiste ne se confond pour autant avec aucun de ces métiers. Son savoir-faire n'est pas seulement technique, puisqu'il sait intégrer la dimension subjective, culturelle et sociale du paysage, et mettre en œuvre sa propre créativité ; ni seulement architectural, puisqu'il connaît le végétal, le sol, l'eau, et aussi la complexité, l'évolution et l'incertitude d'un milieu vivant ». Sources : Fédération française du paysage. Texte disponible sur le site [http://www.f-f-p.org/rubrique.php?id\\_rubrique=6](http://www.f-f-p.org/rubrique.php?id_rubrique=6)

<sup>2</sup> Fédération française du paysage disponible sur le site : [http://www.f-f-p.org/article.php?id\\_article=68](http://www.f-f-p.org/article.php?id_article=68)



professionnelle reconnue<sup>1</sup>. On peut aussi rappeler que si le terme renvoie à un vieux métier, il désigne une profession nouvelle constituée dans les années 1950 ; cette distinction recouvre des positionnements ainsi qu'un inventaire de la profession qui diffèrent (Dubost, 1983). Devenir paysagiste dans les années 1960 ou 1970 ne se référerait ni aux mêmes logiques d'engagement ni à la même conception de la pratique.

Aussi, si répondre à cette question suppose de différencier les angles d'approches, il nous a semblé pertinent pour notre propos de privilégier une entrée générationnelle donnant à voir sur une échelle temporelle de quelques décennies<sup>2</sup>, depuis les années 1950 jusqu'aux années 1980, les rapports que les professionnels du paysage entretiennent à l'égard de leur pratique. Par ce critère générationnel, nous souhaitons préciser deux usages qui excèdent une conception calendaire du temps : l'appartenance à une « même » génération qui soumet ses membres à des influences reçues (formation, contexte social, économique, etc.) et la « suite » des générations, phénomène à interpréter en fonction du précédent. Comme le souligne Ricoeur (1985, p.201-202) à la suite de Dilthey, appartiennent à la « même génération » des contemporains qui ont été exposés aux mêmes influences, marqués par les mêmes événements et les mêmes changements. Replacée dans le temps, cette combinaison entre influences reçues et influences exercées explique ce qui fait la spécificité du concept de « suite » de générations. C'est un « enchaînement », comme il le souligne encore, issu de l'entrecroisement entre la transmission de l'acquis et l'ouverture à de nouvelles possibilités. Parce qu'elle tient autant compte des pesanteurs que des propensions à agir, à penser d'une certaine façon, et qu'elle recouvre également des combinaisons variables entre héritage et innovation, la notion de *disposition* se présente comme une médiation pour organiser le lien entre les générations (passé/présent/futur) ainsi qu'au sein d'une même génération.

Aussi, dans une visée qui tient moins à essentialiser les professionnels du paysage – visée qui tendrait à dire ce qu'ils sont – il semble utile de souligner les modes d'accès différenciés, les rapports évolutifs de ces derniers à l'égard de leur pratique ainsi que les dispositions les amenant à réviser certains de leurs acquis au regard de nouvelles connaissances acquises. Certes, si toute chronologie suppose un découpage *a priori* sur des critères temporels dont la validité doit être soumise à réflexion, il s'agira ici de lier ces modes d'accès avec la situation personnelle, familiale de l'enquêté et, plus largement, avec le contexte social, institutionnel et historique dans lequel prend sens la pratique. Ce croisement entre le moment d'entrée dans la pratique et les temporalités sociales qui l'ordonnent sera saisi dans les récits d'enquêtés à partir des traces et matérialités diverses ainsi produites (rencontre avec l'univers professionnel, orientation/réorientation, formation suivie, etc.).

Si une présentation typologique nous a semblé utile pour exposer ces modes d'accès à la pratique, il faut d'emblée préciser que celle-ci n'est pas le « but de la recherche, mais l'instrument de la compréhension de l'interaction sociale » (Schnapper, 1999, p.104). En définissant un degré d'abstraction heuristiquement fécond, notre objectif était de souligner le type de relation – nécessairement abstraite – qui s'observe entre le

---

<sup>1</sup> Le signe DPLG (diplômé par le gouvernement) permet de différencier le paysagiste du pépiniériste ou de l'entrepreneur horticulteur.

<sup>2</sup> À l'exception d'un des enquêtés nés en 1929, quatre sont nés dans les années quarante, quatre dans les années cinquante, six dans les années soixante. C'est à partir des années cinquante que la première génération des paysagistes rencontrés entre dans cette voie professionnelle par le biais de la formation.

professionnel du paysage et sa pratique. S'intéresser aux relations, relations qui ne s'imposent pas d'elles-mêmes, permet ainsi d'éviter toute visée classificatoire qui consisterait, par exemple, à « répartir » des individus dans des catégories préalablement définies, négligeant ainsi de fait le travail de réinterprétation qui s'observe dans le rapport que le paysagiste entretient à l'égard de sa pratique. Les relations ainsi mises en évidence facilitent la comparaison et donnent à voir la façon dont le sujet compose avec les contraintes, les choix qu'il est amené à faire, etc.

### ***Première génération : entre rupture et continuité***

Nous regroupons dans la « première génération » les professionnels du paysage nés dans les années 1930 et 1940. Les années 1950-60 verront leur entrée dans le monde de la professionnalisation. L'avènement de cette première génération est indissociable d'un contexte institutionnel qui se traduit sur le plan professionnel par une organisation de la pratique et, sur le plan de la formation, par la création en 1946 de la section Paysage à l'École nationale d'Horticulture de Versailles. La reconnaissance par un diplôme de la formation reçue introduit une rupture par rapport à la formation sur le tas qui s'observait précédemment.

Sur le plan biographique, les professionnels de cette première génération se caractérisent par leur recrutement dans des milieux essentiellement ruraux. Pour la plupart d'entre eux, le choix s'est effectué à la suite d'un événement contingent qui introduit de nouveaux paramètres dans les décisions à prendre.

« La singularité de la carrière d'un homme et la plupart de ses problèmes personnels naissent des événements plus ou moins importants qui affectent sa vie », résume ainsi Hugues (1996, p.165) dans *Le regard sociologique*. En laissant de côté la question des problèmes personnels, il nous semble utile de souligner l'importance que peut avoir l'événement sur le cours des choses, bousculant ainsi des « destins » qui semblaient *a priori* tout tracés. L'événement met fin à une continuité qui se traduisait par la reprise par le fils de l'activité professionnelle assurée par le père. En ce sens, on assiste à la fin d'un certain type d'héritage permettant d'assurer une continuité de position sociale :

HG1b : « *Moi c'est très particulier, ça m'est tout à fait personnel. Je suis une des premières victimes de l'activité atomique en France. Voilà, une des premières victimes... Non, mon père avait une exploitation agricole, il était paysan, et moi j'étais fait pour prendre la suite. J'ai fait l'école d'agriculture et tout... Une très belle exploitation à Pierrelatte, et c'est pour ça, vous commencez à comprendre... À l'emplacement de l'usine atomique. Donc quand j'avais 17 ans il a reçu un papier disant qu'il était exproprié, qu'il ne pouvait plus faire ni investissement ni rien. Donc moi j'étais en terminale et je rentrais deux ou trois heures après à l'exploitation et j'ai dit : "Eh bien je vais continuer en attendant"(...) Donc c'est parce qu'il y a eu l'usine atomique de Pierrelatte que j'ai fait paysagiste...*

Mais l'événement ne se traduit pas toujours de façon aussi directe. Il peut renvoyer à un changement plus profond laissant entrevoir la possibilité d'infléchir le cours des existences. Rompant avec une continuité historique, il se matérialise par ce qu'il rend désormais possible en ouvrant l'horizon, géographique, mais aussi social, pour ceux qui s'affranchissent d'un ordre local.

HG1d : « *J'ai grandi dans un petit village, 180 habitants au fin fond de la Bourgogne,*

*mes parents, grands-parents et mes arrières grands-parents étaient viticulteurs, mes arrières arrières grands-parents tonneliers, ça remonte comme ça jusqu'à la Révolution. J'ai travaillé dans les vignes de mes mains (...) Ah si ! Mon père m'a posé la question : "est-ce que tu veux continuer ?" Ça ne m'intéressait absolument pas ! Dans mon village, toute notre génération, tout le monde est parti ! (...) Pour eux c'était la misère, c'était un métier de misère ! La révolution, c'est la mondialisation (sourire). J'ai un de mes meilleurs copains là-bas qui vend sa production au Japon. Si les Américains, les Anglais et les Japonais n'achètent plus, le monde viticole français s'écroule ! Et ça c'est la mondialisation. Ça a commencé dans les années 1975 ».*

On soulignera donc l'origine rurale de la première génération des paysagistes et son inscription dans un territoire familial et familier, territoire souvent érigé en référence dans l'exercice professionnel. L'appartenance à une famille d'origine rurale, constitue une « zone de contact » entre l'orientation professionnelle et la formation à suivre. Le métier de paysagiste est perçu comme une sorte de prolongement avec l'activité familiale, mais ce prolongement porte en lui une forme de rupture avec une destinée sociale. Refusant l'héritage familial ou contraint de s'adapter au changement, cette première génération investit ce nouveau métier sur le mode du pionnier.

### ***La deuxième génération ou le goût au fondement de la pratique***

Nous regroupons dans la «deuxième génération» les professionnels du paysage nés dans les années 1950. Ces derniers se formeront dans les années 1970, période qui, sur le plan politique, s'ouvre avec la création d'un ministère de l'Environnement (1971). C'est durant ces années que se mettent en place, sous l'impulsion de l'État, des structures de recherche s'efforçant de répondre aux questions soulevées par le développement de la production industrielle, l'urbanisation, les mutations de l'espace rural et les préoccupations écologistes (Racine, 2002). Sur le plan de la formation, le Centre national d'études et de recherches du paysage (CNERP) témoigne sur une période certes limitée (de 1972 à 1978) de cette volonté d'ouvrir la réflexion aux questions dites de paysage d'aménagement en formant des paysagistes, sociologues, architectes, urbanistes et agronomes à la prise en charge de ces questions nouvelles (Donadieu, Périgord, 2005, p.197). On assiste également à la constitution, en province, de quelques formations qui introduisent des problématiques paysagères dans les matières d'enseignement.

Davantage visible, la profession s'organise autour de ce qui apparaît comme une « nouvelle » commande publique de paysage. Leur rapport sensible à la matière constitue une différence avec des urbanistes « absorbés par une pratique technicienne et réglementaire » et des architectes qui ont tendance à « négliger la dimension globale des problèmes » (Champy, 2000, p.217).

Le recrutement de cette deuxième génération diffère de la précédente. On notera ainsi l'absence de référence à une origine rurale familiale. Les membres de cette « génération » sont majoritairement issus de milieux urbains et mettent en avant des dispositions presque innées pour la pratique. C'est par le biais de rencontres avec des professionnels qu'ils découvriront l'existence de formation de paysage, ce qui leur permettra de s'orienter dans cette voie professionnelle.

Si la découverte des écoles de paysage par le biais de rencontres pouvait donner à penser que le hasard et la contingence l'emportent dans la construction du parcours

professionnel, il n'en est rien. Ces rencontres témoignent de la dimension atypique et de la relative rareté de ce type de formation et s'inscrivent à ce titre dans la présentation rationnelle d'un parcours professionnel. En outre, alors que la qualité de pionnier apparaissait, pour la génération précédente, à partir de la rupture avec un héritage familial, ici c'est le mode d'accès à la pratique qui souligne la qualité de pionnier :

HG2c : « *Moi je crois que j'étais inconsciemment amoureux des territoires, des sites... Je n'étais pas un bon élève à l'école, j'ai passé mon bac péniblement, je suis sorti... Et au dernier moment j'ai vu la fac dans les offres... la fac de géographie d'Aix-en-Provence avec « aménagement du territoire », c'était une option que faisait Jacques Férié à l'époque, c'était dans les années 1976. C'était tout nouveau, « aménagement du territoire » je ne savais pas ce que c'était. Et ce mot-là m'a enchanté. Donc j'ai pris mon truc, j'habitais à Lyon. Je suis parti de chez mes parents à 19 ans et je suis allé faire « aménagement du territoire » et en fait là j'ai fait un peu de télédétection avec un mec qui faisait de l'ANASA, à l'époque c'était l'analyse des territoires par comparaison de photos satellites, des clichés... J'ai fait le DEUG de géographie, mais je me suis dit... La géographie était sclérosée à l'époque. Je ne voyais pas ce qu'on pouvait en faire, je n'avais pas envie de devenir enseignant. Et un jour dans un stage du CNRS de télédétection j'ai **rencontré** Rumelhart et Donadieu qui sont des profs de Versailles et qui étaient des jeunes profs. Et je leur ai dit : "Je cherche à m'orienter, je suis en DEUG mais je ne veux pas finir..." Ils m'ont dit : "eh bien nous sommes dans une école de paysage, c'est vachement bien, on fait des tas de trucs et tout..." Et Rumelhart m'a envoyé le bulletin d'inscription au concours. J'ai répondu, je suis allé passer le concours, j'ai été pris et je suis devenu paysagiste. Ça m'a vraiment plu parce que c'était une formation qui était atypique à l'époque donc qui correspondait bien à mon profil. »*

Le goût pour le territoire, les sites (cf. témoignage précédent), les jardins apparaît comme un mode d'approche qui fédère les praticiens de la deuxième génération. Tout se passe comme si le fait de devenir paysagiste constituait un prolongement « naturel », un débouché pratique permettant de donner une pleine expression à cette inclination originelle. Dans le témoignage suivant, c'est par le biais de la peinture que le rapport au paysage est médiatisé :

HG2d : « *Je vais avoir une réponse atypique. Depuis l'âge de dix, onze ans je fais de la peinture et j'aime les plantes, même si aujourd'hui je ne pratique plus les plantes. Mais pour moi c'était..., je crois qu'il y a un grand livre et je crois que les choses sont écrites, je ne crois pas au hasard. Pour moi c'était un cheminement qui était écrit. Je ne sais pas si c'est une bonne réponse mais... je ne peux pas dire que j'ai été spécialement attiré, pour moi c'était ma vie, c'est ma vie. (...) Après le bac j'ai voulu faire un BTS parce que je voulais faire des jardins en tant qu'entrepreneur, et là quand j'ai voulu... J'étais dans le Morbihan à l'époque, j'ai été voir dans un lycée agricole, on m'a refusé parce que je n'avais pas fait un bac agricole. Donc ce rejet ville campagne il existe dans les deux sens. Ils avaient un nombre suffisant d'étudiants, donc comme ils m'ont refusé je me suis demandé ce que j'allais faire. Je me suis tourné vers la fac de sciences où je suis parti faire un DEUG sans me poser plus de questions sur l'avenir. À l'époque je m'intéressais à la biologie, la géologie, l'écologie. Et au bout du DEUG je savais bien que la fac ne menait pas à grand chose, donc j'ai un peu regardé les différentes écoles. J'ai postulé en parallèle à Versailles, Angers, qui m'a refusé, et une école d'agronomie tropicale au Havre, qui m'intéressait aussi. Toujours le monde des plantes, du jardin mais sans savoir exactement ce que ça voulait dire. »*

Le paysage comme objet d'investissement professionnel s'inscrit dans un contexte plus large de tout ce qui a trait à l'espace (raccordement à la géographie) et à l'art (raccordement à l'esthétique). Davantage qu'un choix par défaut, le paysage comme pratique tend à subsumer des apports et des modes d'accès certes différenciés mais qui ont comme point commun une évaluation, fondée sur le goût, de ce que peut recouvrir, dans un contexte de rareté de l'offre de formation et de relative visibilité de la profession, une telle pratique.

### ***La troisième génération ou le rapport militant à la pratique***

L'appartenance à une « troisième génération » de paysagistes se fonde sur des préoccupations relatives à un état du monde dont le paysage serait le révélateur. Elle regroupe, dans le cadre de la population enquêtée les personnes nées dans les années 1960 et se caractérise également par une féminisation de la profession. L'entrée dans la pratique suppose, de la part de ceux qui à partir des années 1980 s'y consacrent, un investissement actif, une implication dans la transformation des manières de se rapporter au monde. Se dessine ici un rapport d'engagement à l'égard de ce que ce type de pratique rend possible. C'est donc en connaissance de cause ou sur la base d'un investissement du champ d'action de cette voie professionnelle et de ce qu'elle laisse supposer que s'orientent les pratiques.

Sur le plan de la visibilité de la profession, on assiste pendant les années 1970 et 1980 à une multiplication de projets de parcs urbains (Racine, 2002) qui, par le biais des concours, contribue à renouveler la réflexion sur la fonctionnalité de tels lieux dans les espaces urbains.

Exposer les origines de l'accès à la pratique lorsqu'elle est motivée par une « cause » s'effectue, dans certains cas, sur un mode quasi militant. Ce type de mobilisation peut être renforcé par un vocabulaire de type religieux. Pour cette interlocutrice, le recours au terme de « vocation » témoigne, dans cette perspective, de son degré d'engagement et d'investissement. Cet engagement repose sur l'idée d'une perte, d'un appauvrissement dans le rapport homme/nature qui peut être infléchi grâce à l'action du paysagiste, à son investissement dans la transformation des pratiques. Un événement fondateur, présenté comme déterminant dans l'accès à la connaissance de la profession et de ce qu'elle recouvre, souligne l'importance de ces deux dimensions structurantes :

FG3d : « *Ma maman travaillait en tant que secrétaire et mon père lui, il avait été topographe et après il s'est trouvé..., il a fait des études pour être contrôleur de gestion, donc il était pas du tout dans ce domaine-là – mais par contre, ils étaient très ouverts d'esprit donc on se baladait beaucoup, etc., peut-être qu'ils m'ont un peu... ils étaient alertés aussi de certaines choses et moi je sais que j'étais à Grenoble, je raconte toujours à mes gosses, on était montés au Charmanson au printemps, et au printemps la route est coupée par la neige, mais dès que la route est ouverte, tous les gens montaient avec des sacs et des pelles pour déterrer les oignons de jonquilles pour mettre ça dans leur jardin, et moi je... mais ça a été un traumatisme, peut-être que ça ça m'a aussi fait quelque chose après, ça m'a déclenché une **vocation**, je ne sais pas quoi, j'ai dit "mais on ne peut pas laisser faire ça, c'est pas possible, parce qu'après moi quand je serais grande, je reviendrais, y'aura plus une seule jonquille", ça m'avait traumatisé. Et puis parallèlement à ça, j'aimais bien trifouiller la terre, je me passionnais de plantes, je*

*ramassais toujours des petites herbes, j'adorais dessiner, donc naturellement quand mes parents ont mis tout ça, ils se sont dit "ça correspond à quoi ? ben voilà, paysagiste" ; donc moi c'était tout tracé, je ne me suis jamais posé de questions mais finalement je me dis que j'ai toujours œuvré pour ça, j'ai toujours voulu faire ça ».*

On notera que l'entrée dans la pratique n'est pas exclusive du rapport qu'elle sous-tend. On peut ainsi souligner combien, dans certains cas, des professionnels du paysage se rapportant par leur âge aux premières générations finissent par réinvestir, au bout d'un certain nombre d'années d'activité, sur un mode quasi militant la profession. Cela se traduit par une redéfinition des fondements et des enjeux liés à la pratique :

*HG1c : « Au départ, j'étais paysagiste dans le sens – professionnellement – où j'ai fait des études pour ça. Mais ce n'est qu'à partir du moment où j'ai eu mon jardin, 6 ans ou 7 ans même après avoir commencé à travailler que là je me suis trouvé confronté à ce que cela signifie que d'être jardinier – et ça, ça m'a mis – comment dire ?! – un ordre de préséance dans mes occupations sur l'espace. C'est-à-dire que j'aurais pu dire "oui au fond je continue à travailler en plasticien", quelqu'un qui travaille l'espace à proprement parler avec des aspects fonctionnels importants qui vont diriger sa composition ou bien des aspects formels qui vont s'inspirer des formes préexistantes et ainsi de suite... ou même des aspects historiques qui vont être là plus importants, etc. Non, j'ai préféré mettre en avant la question de la vie et de la diversité et de la diversité des comportements, donc finalement le travail du jardinier a son sens à ce moment-là. Et je trouve que c'est aussi la spécificité de notre métier dans le sens où c'est plutôt sa particularité ».*

L'accès à la pratique n'est pas dissociable d'une certaine façon de s'y rapporter. L'investissement dans la profession repose ici sur un engagement par rapport à ce qu'elle est supposée apporter. Cet engagement quasi militant, dans le cadre de cette troisième génération, se fonde sur la part de connaissances liées au vivant (connaissances en biologie, en botanique, etc.) qu'elle comporte. Comme nous le verrons ultérieurement cet intérêt accordé au vivant n'est pas exclusif de l'engagement sur le mode militant. Il est cependant caractéristique d'un nouveau rapport à la profession qui s'affirme en l'emportant sur la composante esthétique de la pratique.

En somme, loin d'être unique, le rapport à la pratique est multiple, témoignant ainsi des nombreuses façons d'investir le champ du paysage. Si certains futurs professionnels entrent<sup>1</sup> dans la pratique en privilégiant l'approche environnementale (qui englobe le vivant), d'autres se consacrent davantage à ce qu'il rend possible sur le plan social (en créant des lieux d'accueil de formes de vie sociale ou des lieux de « réparation » sous la forme de refuge). D'autres enfin l'investissent sur le plan politique à partir de commandes liées à l'espace public (qu'il s'agit de promouvoir face aux logiques de privatisation). L'entrée par un critère générationnel a permis de mettre en évidence les raisons et les motivations à la base de l'investissement dans la pratique. Les trois décennies qui nous ont servi à observer le contexte institutionnel qui préside à l'entrée de ces différentes générations dans cette voie professionnelle témoignent également d'importants changements dans le recrutement des praticiens tant au niveau de l'origine sociale (rurale, milieux agricoles, puis urbains) que des motivations liées à l'insertion dans cette voie professionnelle. Pour autant, si le critère générationnel révèle les

---

<sup>1</sup> Nous employons ce terme à dessein car il suppose l'existence d'un espace/temps qui spécifie la pratique et la caractérise.

relations différenciées d'accès à la profession, celles-ci ne sont pas indépendantes des logiques institutionnelles leur permettant de se réaliser. Même si pendant la période des années 1940 jusqu'aux années 1970, on assiste au renouvellement des fondements du métier (Blanchon-Caillet, 2007), la profession est récente et la visibilité en cours de structuration. L'activité de publication, qu'il s'agisse des réalisations présentées et commentées dans les revues d'architecture et d'urbanisme, ou des revues fondées par les paysagistes<sup>1</sup> assure ainsi un débouché touchant progressivement un vaste public. De même, la création des « Grands Prix du Paysage » et les « Trophées du Paysage » par le ministère de l'Environnement au début des années 1990 ont joué, comme le souligne F. Dubost (2002), un rôle important pour la défense et l'illustration de la profession. On peut souligner enfin sur le plan législatif les dispositions nouvelles prises depuis les lois de décentralisation : directives paysagères, volet paysager des POS instauré par la Loi paysage de 1993, etc.

## 2) L'HORIZON DU CONCOURS OU LE CONCOURS ET SES HORIZONS

Parmi les seuils organisant l'entrée dans la pratique, le passage des concours constitue une étape importante, révélatrice de modalités d'engagement qui diffèrent selon l'appartenance « générationnelle ». Horizon pour certains, seuil pour d'autres, le concours révèle des logiques d'entrée différentes dans la pratique.

### *Première et deuxième générations : l'horizon du concours*

Si l'on entre plus précisément dans l'examen des raisons qui ont favorisé l'entrée dans la pratique, on notera que les deux premières générations se différencient nettement de la troisième. Un choix par défaut, couplé en ce qui concerne les membres de la première génération par une relative méconnaissance du champ d'intervention de la pratique, fédère les enquêtés formés dans les années 1960 et 1970. Ces rapprochements se comprennent si l'on mesure combien l'engagement des deux premières générations se fonde en effet sur les matières liées au concours.

Comme pour un certain nombre d'autres professionnels du paysage, le choix de la formation s'est effectué sur la base de critères de réussite. On pourrait, en employant une expression wébérienne, parler d'action « rationnelle en finalité » pour souligner le type d'engagement dans l'action. Le concours et sa réussite l'emportent sur d'autres considérations relatives à la pratique. Dans cette perspective, l'ouverture professionnelle liée au concours importe moins que le bénéfice escompté de réussite de l'épreuve :

HG1d : « C'est un peu le **hasard**... Au début je voulais plutôt être ingénieur agronome, mais comme j'étais nul en maths c'était impossible pour moi, alors j'ai dit "je vais devenir peut-être architecte" mais il fallait des maths à l'époque. Après, j'aurais bien aimé être prof d'histoire mais j'étais nul en langues, donc de nul en nul j'ai atterri à Versailles ! (...) Voilà ! Et puis en même temps, je ne savais pas du tout ce que c'était que paysagiste quand je suis rentré à Versailles. Quand j'ai fait le concours, je savais qu'il y avait un peu de dessin, qu'on s'occupait un peu des plantes et basta ! Et **j'aimais bien le dessin**, j'avais de bonnes notes, j'avais une bonne relation avec mon prof de

---

<sup>1</sup> Certaines ont disparu comme *Espaces verts, Archiververt, Paysage et aménagement*. D'autres ont pris le relais comme *La Feuille du paysage, Les Carnets du paysage* (Dubost, 2002).

*dessin... donc ça allait bien, ça tombait bien... Mais je ne savais absolument pas ce qu'était ce métier, je ne savais pas du tout que j'allais vivre dans le Midi, ni quoi que ce soit... À l'époque, on vivait quand même assez largement au jour le jour, c'était un peu l'ambiance de l'époque ... »*

Pour cet autre professionnel du paysage de la première génération, le concours constitue également l'horizon de l'engagement dans l'action :

*HG1b : « Oui, même en deuxième année de prépa, parce que j'avais demandé le programme et on m'a dit : "Eh bien il faut... Le paysage"... Je crois que le paysage avant était essentiellement basé sur le dessin. C'est-à-dire que sur 200, il y avait 200 de coefficient, il y avait 100 en dessin, avec deux épreuves. Donc moi je me débrouillais pas mal en dessin, donc celui qui avait une bonne note en dessin il était sûr d'intégrer... Alors comme j'étais en préparation bio, j'avais quand même des notions de botanique, en physio, en tout ça, en géologie... Donc ça m'a été assez facile. Mais en deuxième année de préparation j'ai quand même... J'étais tellement décidé que j'ai abandonné au mois de janvier pour aller à Versailles en auditeur libre pour préparer le concours, en m'inscrivant aux Beaux Arts à Versailles et puis en suivant les cours qu'il y avait pour préparer le concours. Et c'est comme ça que j'ai passé le concours... »*

Le concours constitue un seuil d'entrée dans la pratique. Car c'est moins pour le paysage en tant que tel que le locuteur s'engage dans cette formation que pour les matières enseignées et ce qu'elles laissent entrevoir de la pratique du métier :

*HG1b : « Non ce que j'aime beaucoup dans le paysage... D'abord les études, parce qu'il y a beaucoup de dessin, donc si je n'avais pas fait le paysage j'aurais certainement fait une profession dans les arts graphiques ou un truc comme ça... »*

Pour certains des membres de la deuxième génération, le choix est également rationalisé en fonction de critères de préférence : le goût pour le dessin et le dégoût pour les mathématiques sur lesquelles se fondent les pratiques de sélection et d'orientation. Le renouveau éprouvé est opposé aux échecs passés :

*HG2c : « Parce que comme je n'étais pas brillant dans les études, j'aimais dessiner, tout ça, mais en maths je n'étais pas bon, j'ai raté... tu vois il y a des trucs, quand tu les rates au début tu ne les rattrapes pas. J'étais plutôt bon en Français, mais je n'étais pas bon en Anglais, pas bon en Maths, pas bon en Physique, etc. Et là je suis passé dans un truc où finalement j'étais tout neuf avec une énergie nouvelle... On m'a recruté sur du dessin, sur une maquette, sur l'explication de la maquette. Et je suis rentré là et je me suis trouvé très bien. Et donc... »*

### ***La troisième génération : le concours et ses horizons***

Parler de choix par défaut peut se justifier, pour un certain nombre des membres de la première génération, par le fait que ces derniers ne se destinaient pas nécessairement à poursuivre des études supérieures. Pour les membres de la deuxième génération, parler de choix par défaut s'inscrit plus largement par rapport aux matières mêmes du concours. En revanche, pour les membres de la troisième génération, les choix s'effectuent sur la base de l'orientation professionnelle ouverte par le concours. En ce sens, le concours n'est pas vécu comme un passage décisif, car le seuil d'entrée dans la pratique est franchi en amont.



La formation s'intègre ainsi plus largement dans un projet professionnel parfois constitué de longue date sur la base de ce que les sujets pensent relever d'une telle pratique. Ce projet professionnel apparaît d'autant plus ancien, prenant son origine dans l'enfance même du locuteur, qu'il se pense sur un mode militant. Le paysagiste est celui qui « répare » par le soin apporté aux plantes :

Enquêtrice : *pourquoi vous avez choisi de faire une école de paysage ?*

FG3d : *Ben, je crois que ya deux choses. Ça remonte à quand j'étais toute petite ; j'ai toujours été tracassée par les gens qui bousillent le paysage, qui bousillent la nature, mais alors ça m'a pris à 7-8 ans...*

Enquêtrice : *Mais vous le teniez d'où ? de vos parents ?*

FG3d : *Ben peut-être un peu de mes parents mais aussi, bon moi j'ai toujours vécu dans un petit appartement en ville, etc., j'avais jamais eu de jardin, mais j'ai demandé à 6-7 ans que mon père me construise des jardinières pour cultiver mes petits pois tout ça, j'avais besoin d'avoir les mains dans la terre...*

Le projet peut également se constituer par ajustements successifs sur la base d'emprunts à différentes disciplines tout en étant orienté par la recherche d'un type d'intervention le plus à même de correspondre au projet tel qu'il a été initialement défini :

FG3c : *« Au tout début, je suis passée par l'école du Louvre, par la philosophie et je voulais être archéologue, donc voilà... mais le côté simplement théorique de l'histoire de l'art ne me convenait pas, j'avais besoin d'avoir... j'ai besoin d'être relié au réel et de manipuler en fait les choses donc je suis revenue à des études... voilà... quand j'ai trouvé l'école du Paysage, c'était vraiment ce que... (...) Mais moi quand j'ai fait l'école, je voulais vraiment faire de l'espace public, c'était quelque chose qui... ouais... d'abord, je me suis inscrite en architecture et j'en suis partie parce que je n'arrivais pas à me projeter dans cet aménagement de l'espace là (...) voilà et je me nourris de répondre à... même si c'est pas de l'espace public dans le sens où vous l'entendiez quand on commence là... pour moi, de répondre à des lieux qui...accueillent des gens, là je trouve une vraie dimension de sens au jardin ».*

### ***Vers une présentation typologique des logiques d'accès à la pratique***

Les données relatives à l'accès à la pratique ne prennent véritablement leur sens que si on les inscrit dans un contexte institutionnel d'organisation de la formation (visibilité des écoles, etc.) et de structuration de la profession. L'entrée dans la pratique ne se laisse pas non plus appréhender comme une étape délimitée dans le temps et dans l'espace que matérialiserait le passage du concours. Il apparaît en effet qu'elle se définit bien souvent en amont, préalablement à toute démarche institutionnelle. À ce titre, l'accès<sup>1</sup> à la pratique (parfois dès l'enfance du futur professionnel) diffère de l'entrée dans la pratique qui s'opère concrètement par le biais de la formation et de la réussite au concours. D'une certaine manière, l'accès recouvre l'étape de l'entrée dans la pratique qui ne représente elle-même qu'un jalon dans un parcours qui en comporte plusieurs (passage du concours, obtention du diplôme, etc.). Différencier les deux termes et les logiques qui les sous-tendent permet ainsi de prendre en compte le travail de

---

<sup>1</sup> Nous entendons le terme « accès » au sens figuré du terme qui renvoie à la possibilité de connaître quelque chose.

réinterprétation dont témoignent certains des enquêtés au fur et à mesure de l'évolution de leur connaissance du métier. En ce sens, les modalités d'entrée ne clôturent pas les modalités d'accès à la pratique qui peuvent se révéler évolutives au regard des changements qui affectent par exemple le contexte institutionnel, la place du paysagiste au regard des autres professions aménageuses, etc.

Aussi la typologie proposée, s'efforce-t-elle de cerner ce qui, dans le rapport que le sujet entretient à l'égard de la pratique, relève d'un investissement différencié à la pratique. Cette approche relationnelle donne ainsi la possibilité de mesurer, en fonction d'un contexte institutionnel donné, le type de logique qui l'emporte dans l'accès à la connaissance du métier de paysagiste. Nous distinguerons ainsi les professionnels dont le rapport à la pratique se fonde sur une *logique de formation* des professionnels dont le rapport à la pratique se fonde sur une *logique de profession*.

*Les professionnels dont le rapport à la pratique  
se fonde sur une logique de formation*

Nous entendons par « logique de formation », un rapport à la pratique qui investit le devenir sur la base d'une formation sanctionnée par l'obtention d'un diplôme. Au-delà même de la connaissance en termes de débouchés professionnels, le concours apparaît comme une étape privilégiée dans l'accès à une formation. Si ce premier type semble davantage caractériser la relation des membres des deux premières générations, il faut souligner que c'est sur la base d'un choix par défaut au regard des matières qui organisent le passage du concours (le système de préférence porte sur les matières du concours et leurs effets sélectifs). Pour autant, chez les membres de la deuxième génération, une logique de goût semble l'emporter dans le récit qu'ils font de leur parcours ; mais ce goût s'applique moins pour le paysage ou pour la profession qui lui serait liée que pour le domaine plus vaste dans lequel il s'intègre : l'espace et le territoire.

Ce premier type soulève un certain nombre de questions relatives à l'exploration des rapports que les sujets entretiennent à l'égard de leur pratique. On peut ainsi penser qu'un certain nombre d'individus, pris dans cette logique d'investissement, ont choisi de se réorienter ou de poursuivre un parcours de formation leur permettant d'accéder à d'autres logiques professionnelles par exemple pour les opportunités qu'elles présentent. On peut aussi se questionner sur ce qui, dans le cadre de ce type d'investissement fondé sur une logique de formation, autorise un basculement d'une logique de formation à une logique de profession. Autrement dit, comment les sujets entrés dans la pratique sur la base d'une logique de formation ont-ils investi leur métier ? Sur quelles modalités ? Le choix par défaut a-t-il laissé place à un investissement plus marqué dans la profession ?

*Les professionnels dont le rapport à la pratique  
se fonde sur une logique de profession*

Nous entendons par « logique de profession » un rapport à la pratique qui investit le devenir sur la base de la connaissance que les locuteurs ont de la pratique. Cette connaissance se fonde sur une anticipation du champ d'intervention et constitue à ce titre une modalité d'investissement, voire d'aménagement, de la pratique. Le concours et la formation qui s'ensuivent, loin de constituer une finalité, sont pensés comme des moyens permettant d'accéder à une profession déjà en partie investie. Car c'est bien

souvent – selon l'expression wébérienne – sur la base d'une « action rationnelle en valeur » s'inscrivant dans un contexte de problématisation de la question environnementale que les locuteurs investissent la pratique. À ce titre, l'évocation en termes d'accès, bien plus que le terme d'entrée, donne la possibilité de réinscrire l'orientation professionnelle dans une temporalité longue du devenir de l'individu.

Ce second type soulève également un certain nombre de questions relatives aux modalités d'investissement de la pratique. Ce type d'investissement – dont nous avons vu qu'il pouvait s'exprimer sur un mode quasi militant – peut-il être considéré comme porteur de changements, changements qu'activerait par exemple la montée en puissance du développement durable comme prisme problématique de l'évolution des sociétés ? Quels seront ces changements et comment vont-ils pouvoir se matérialiser ou s'actualiser dans la pratique ?

En somme, si l'on reprend les caractéristiques énoncées par Schnapper pour définir un idéal-type, il s'agit de se demander si ces deux types, tels que nous les avons présentés, sont suffisamment abstraits et généraux pour pouvoir rendre compte des identifications des individus dans des sociétés ou des contextes différents.

On notera tout d'abord que cette approche typologique n'est pas indépendante du contexte dans lequel elle s'inscrit et des logiques sociales qui en organisent l'accès. À ce titre, elle permet de voir ce qui, dans une société donnée à une époque déterminée, témoigne d'un investissement sur la base de critères évaluatifs et axiologiques (choix d'études jugées plus ou moins porteuses ou sur la base de la profession elle-même replacée dans le panorama plus large des autres professions). On notera ensuite que ces deux types peuvent se combiner chez un même individu. Une logique de profession pouvant l'emporter sur une logique de formation. C'est ainsi que peuvent s'expliquer des réorientations « improbables » après le passage avec succès d'un concours (c'est le cas par exemple des personnes qui renoncent aux bénéfices du concours, etc.).

Ces deux types de relation sont fondés historiquement et résultent d'une part de l'organisation de la profession et de sa visibilité, et d'autre part de la prise en compte d'une évolution problématique du devenir du monde. Concernant le premier point, on peut souligner, malgré les notables avancées dans la structuration de la profession, la difficulté à constituer un champ académique autonome. Comme le mentionne Besse (2000), les discours sur le paysage sont éclatés entre plusieurs « disciplines » et institutions d'enseignement et il est parfois difficile de les faire communiquer. Concernant le second point, si l'horizon d'inquiétude porté par le « développement durable » trouve un nouvel écho, on notera que la question n'est pas nouvelle. Elle puiserait ses références dans les écrits savants existant depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

Il reste que, au-delà de ses formes historiques particulières, il s'agit de s'interroger, au regard des dispositions acquises, sur la prise en charge des conditions d'habitabilité de l'environnement naturel et social dans un contexte de montée en puissance d'un nouveau spectre de problématisation du développement des sociétés.

---

<sup>1</sup> Ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait pas trace de ce débat avant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Le souci en équité sociale dans le mode d'organisation des rapports des hommes entre eux apparaît dans la peinture du XIV<sup>e</sup> siècle. On pensera ainsi au cycle de fresques d'Ambrogio Lorenzetti qui, dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle a proposé son *Allégorie du Bon et du Mauvais gouvernement*. Le « Bon gouvernement » qui procure prospérité de la cité, bien-être, richesse, joie, y est défini par opposition au « Mauvais gouvernement » et ses effets : famine, assassinats, pillage, violence, pauvreté...

### 3) LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE DE LA PROFESSION ET SON INSCRIPTION DANS UN CONTEXTE HISTORIQUE

L'entrée dans la profession sur la base d'une logique de formation ou d'une logique de profession pourrait donner à penser qu'il en résulte un rapport différencié à la pratique. Or, tout se passe comme si l'engagement dans la profession ne préjugait en rien de l'implication qui s'ensuit. Alors même que l'investissement des membres de la première génération procédait souvent d'un choix par défaut, ils finissent par se définir comme des « pionniers » ; leur démarche consiste à traverser de « nouvelles frontières ».

Se constitue en effet un positionnement critique commun aux trois générations par rapport à une lecture d'un contexte jalonné par un certain nombre de ruptures. Ces ruptures se traduisent par une conception du temps structurée autour de ce qui précède et de ce qui suit l'émergence de la profession. Tout se passe comme si ces repères problématiques permettaient de souligner la nécessité de la profession et du type d'intervention qu'elle propose. Replacer les conditions d'apparition de la profession dans ce contexte historique offre une lecture de sa structuration et de ses effets dans la prise en charge du rapport de l'homme à son environnement.

#### ***Agir contre des tendances, lutter contre des menaces***

La structuration de la profession s'accompagne d'une commande de paysage qui, dès les années soixante, prête aux professionnels de paysage la possibilité d'agir contre un certain nombre de « tendances », afin de les enrayer. La mission dont ils sont investis au sein d'équipes pluridisciplinaires apparaît tout à la fois curative et préventive, elle témoigne d'une structuration de la profession dans le cadre des OREAM<sup>1</sup>.

HG1a : « *On travaillait pour essayer de maîtriser un peu cette tendance, déjà à ce moment-là, dans les années 65-66-70, et d'ailleurs c'est pas par hasard que le ministère de l'Environnement a été créé en 1970 ! et puis que Pujade a lancé pas mal de pistes, c'est que déjà tous les... tout ça, c'était en haut, y'avait un saccage du territoire pas possible hein, c'était pas croyable et y'avait en particulier le mitage qui était souvent le mitage individuel par rapport au super mitage des grands ensembles, etc. et en effet, c'était quand on a essayé de mettre en place une sorte de trame ou tout au moins de structure verte, c'était un petit peu déjà avec l'intention de dire "mais attention y'a des choses importantes à préserver", en termes d'espace, en terme de qualité de ceci, qualité de cela, de patrimoine* ».

Enrayer des tendances néfastes, agir contre les « menaces » s'accompagne du développement de tout un vocabulaire spécialisé témoignant du champ de leur intervention et des modalités de leur action. Le regard réflexif tenu sur la pratique dramatise les conditions de son émergence :

HG1a : « *Tout était menacé, tout était menacé, alors on disait "il faut absolument"... alors là, c'est là qu'on a mis au point notre vocabulaire ; on l'a mis au point sur les... les coupures vertes, les seuils, les contrastes, les..., etc., tout... tout... tout le vocabulaire que les paysagistes ont retrouvé spontanément après, hein, parce que c'était évident... hein, et quand on passe d'un espace à un autre, on dit "ah il faut*

<sup>1</sup> Créées en 1966, les Organisations d'études d'aménagement des aires métropolitaines (OREAM), rassemblaient principalement architectes, urbanistes, ingénieurs, géographes, économistes et sociologues. Des écologues et des paysagistes ont pu également travailler dans ces équipes.

*conserver des contrastes très forts entre ceci et ça"... tout ça sont des concepts qu'on utilise je dirais normalement... »*

La naissance de la profession est étroitement liée au contexte présenté comme substantiel à l'émergence de cette pratique. Les problèmes tels qu'ils sont identifiés par les professionnels du paysage se déclinent comme autant de causes soulignant la nécessité d'une intervention fondée sur une approche sensible et qualitative. « On intervient sur un héritage patrimonial, soulignera A. Chemetoff (1992) non pas au sens de monument ou de propriété, mais parce que l'on ne travaille jamais à partir de rien. Notre capacité, aujourd'hui, doit être de connaître ce qui existe ».

Dans le récit des « maux » de l'histoire, ici l'urbanisme moderne qui s'est manifesté en France dans le sillage des écrits de Le Corbusier, l'émergence de la profession apparaît comme une réaction, et les professionnels du paysage semblent investis d'une mission, celle qui consiste à « retourner » les principes de la Charte d'Athènes<sup>1</sup>.

HG2d : *« Alors je vais être très critique vis-à-vis du mouvement moderne dans l'architecture, et même dans l'urbanisme, Le Corbusier, qui avait décidé de séparer l'habitat du commerce, des usines et des réseaux... On a superposé tout cela, ça ne marchait absolument pas, donc on a détruit la ville. Donc ça, c'est l'histoire dont on hérite encore aujourd'hui. C'est loin d'être fini, le mouvement moderne est encore très présent et il faut se battre tous les jours contre ça (...) C'est la culture de référence de la plupart... encore aujourd'hui chez les jeunes architectes qui sortent des écoles c'est leur culture de référence. Et pour moi c'est tout à fait similaire..., je pense que c'est pareil à ce qu'il s'est passé en Chine avec la révolution culturelle, on a tout détruit. Dans toutes nos professions, on a des idéaux comme ça auxquels on s'accroche car on pense que ce sont les seuls qui existent. Mais le mouvement moderne a détruit deux mille ans d'histoire d'architecture et d'urbanisme ».*

Autres causes, autres maux ? Le productivisme introduit également une césure qui se traduit par un discours de la perte. Les problèmes tels qu'ils sont identifiés donnent lieu à des modalités d'intervention qui visent à y remédier.

HG2c : *« Quand il y a eu des produits et des machines, on est passé à une phase de croissance et de production où là plus rien n'a compté si ce n'est toujours produire plus, donc on a perdu les valeurs essentielles qui étaient l'économie d'énergie. Maintenant on revient à ces valeurs-là mais en ayant toujours les produits de la civilisation, mais pour d'autres raisons : la pollution, les économies, de toute façon encore, il faut qu'on retrouve des logiques simples et efficaces ».*

Les problèmes apparaissent comme autant de défis à relever tant du point de vue de la méthode d'approche que des réponses concrètes qu'elle doit susciter. Une réponse sur le mode de l'urgence doit être apportée. Comme le souligne Clément (1999) « l'urgence n'est pas seulement aux entrées de ville, aux rives d'autoroutes ; elle n'est pas seulement aux alentours des lieux dégradés par l'urbanité et ses fonctions. L'urgence est au-delà, dans la compréhension des phénomènes qui régissent le reliquat de vide humain sur lequel il faudra tôt ou tard faire un compte ». Dans cette actualisation des défis à relever et des maux contre lesquels se positionnent les professionnels du paysage (cf. le « nous » comme sujet de l'action), on notera le changement d'échelle du diagnostic posé

---

<sup>1</sup> Ce texte, élaboré en 1933 lors d'un Congrès international d'architecture moderne, se présente comme le manifeste de l'urbanisme moderne (Le Corbusier, 1957).

et des problèmes identifiés :

HG2a : « *Par exemple ce qu'il se passe aujourd'hui sur les nouveaux carburants c'est une catastrophe, c'est-à-dire qu'on va produire du maïs pour faire du carburant pour les Américains. Et au Mexique les gens vont crever la faim, ça se passe déjà au Mexique... Donc c'est vachement grave, on ne prend qu'un problème à la fois. Alors que nous il faut savoir dire : "Attendez, le problème de l'environnement n'est pas un problème en tant que tel, ça fait partie de la démarche générale et elle n'est pas opposée aux autres, elle est à côté des autres"...* »

De la naissance de la profession aux défis qu'elle est amenée à relever, celle-ci se pense comme étroitement liée au contexte qui a présidé à son émergence. Celui-ci est producteur d'une histoire de la profession qui fait apparaître différentes périodes de structuration<sup>1</sup>. L'intervention sur le jardin, ce « luxe de l'espace » comme le soulignera un de nos intervenants, semble désormais appartenir à un passé, un premier âge de la profession. Le contexte apparaît là encore comme l'élément qui justifie le développement et l'extension du champ d'intervention de la pratique ; extension qui suppose notamment un déplacement vers des « positions » occupées par les architectes.

HG2a : « *Où sont les nouvelles lettres de noblesse du métier de paysagiste ? C'est ça ma question. Ce n'est pas que le jardin... Je ronge mon frein par rapport à l'approche identification du métier de paysagiste sur le jardin, parce que ça m'énerve pour des raisons diverses, mais c'est ce qui marche aujourd'hui. Donc on ne va pas se battre contre des trucs comme ça qui ont les yeux du grand public, ce n'est pas la peine. Mais de dire par exemple qu'il faut aller beaucoup plus loin que ça et qu'on a déjà des preuves de projets qu'on a faits qui ont cette complexité qui fait passer l'urbanisme dans le projet de paysage... C'est-à-dire que c'est le projet de paysage qui amène le projet d'urbanisme. Mais ça aujourd'hui je crains que les architectes ne nous laissent pas faire* ».

L'objet de l'intervention et sa finalité – enrayer des tendances néfastes, lutter contre des menaces – confère une légitimité à la profession. Loin d'apparaître comme arbitraire, comme la survivance d'un lointain passé, elle se pare d'une nécessité qui place l'intervention au service de la résolution de problèmes, sans pour autant l'affranchir des considérations esthétiques qui l'animent (cf. le paysage comme représentation, proposition 1 de J.-M. Besse). « Réfléchir sur les paysages, sur la notion de paysage, souligne Y. Lacoste<sup>2</sup>, ne consiste pas seulement à comprendre un peu mieux ce qui se passe et comment ça se passe, mais aussi à suggérer des moyens pour que ça puisse se passer différemment ». La proximité avec les services de l'État<sup>3</sup> renforce cette légitimité et justifie l'extension de son territoire d'intervention.

### ***La combinaison des usages contre la monofonctionnalité***

<sup>1</sup> Le regard réflexif sur la pratique que porte ce membre de la première génération en témoigne (HG1a) : « *C'est-à-dire on ne parle plus de jardin qui ne va nulle part, il n'y a plus du tout l'expérience paysagiste qu'on a connue au départ, c'est-à-dire on fonce tout de suite sur les territoires et même souvent le grand territoire* ».

<sup>2</sup> *Paysages Politiques*, cité par A. Marguerit (2000, p.23).

<sup>3</sup> La présence de professionnels dans les villes nouvelles souligne cette proximité. HG1d : « *Le concept, le montage même des villes nouvelles est un projet de l'État contre l'État. C'est clair. C'est une autre manière de se dire : il faut qu'on échappe aux grands ensembles, il faut qu'on trouve un autre système pour construire massivement du logement social, et donc l'État s'est inventé une contre-culture officielle où on a dérogé à tout, on a dérogé au poids des appareils locaux, mais aussi aux systèmes de financements, à toutes les règles de l'État* ».

La formation des professionnels du paysage s'effectue depuis la création du premier *curriculum* en 1946 dans le cadre de cursus spécialisés. La formation a joué un rôle essentiel puisqu'elle a permis de différencier la profession de paysagiste d'avec le métier d'horticulteur. Les termes du décret de création précisent que la formation a pour objet d'assurer aux futurs professionnels : « la double série de connaissances requises, celles de l'architecture et celle de l'horticulture » (Dubost, 1983) ; double série de connaissances qui s'élargira progressivement à l'apport d'autres disciplines (Le Du-Blayo F., Van Tilbeurgt V., 2004).

Si la formation s'effectue dans le cadre de ce dispositif cognitif spécialisé qu'est l'École, les fondements de l'intervention s'inscrivent dans le prolongement de l'ancien métier dont la profession est issue. Dans *Le projet de paysage : lettre aux étudiants*, M. Corajoud (2000) écrivait ainsi que « faire un projet, c'est aussi saisir des opportunités ». « Se saisir des opportunités » témoigne, dans cette optique, de l'approche transversale qui caractérise l'intervention.

De ce socle ancien, il en résulte une approche qui privilégie la combinaison des usages à la monofonctionnalité mise en œuvre par les autres professions aménageuses (urbaniste, ingénieur, etc.). La polyfonctionnalité des usages apparaît, dans cette perspective, comme la traduction savante d'une manière de penser la pratique en accord avec les fondements de l'ancien métier. Elle est présentée comme un atout pour penser les recompositions du territoire<sup>1</sup> et s'inscrit en conformité avec une approche durable<sup>2</sup>. Elle ouvre aussi, plus largement, sur une critique des formations qui spécialisent les professionnels de l'aménagement en décomposant l'objet de l'intervention en autant d'approches spécialisées<sup>3</sup>. Il en résulte une « nécessité » de la profession qui se structure en réaction à ce contexte de spécialisation<sup>4</sup> qui caractérise le XX<sup>e</sup> siècle.

Les professionnels du paysage, toutes générations confondues, se positionnent contre les approches spécialisées et leurs conséquences au niveau social (séparation des usages pouvant aller jusqu'à la privatisation de l'espace) et environnemental (transformation des écosystèmes). Présentée comme la réponse privilégiée aux questions liées à l'aménagement des formes de vie sociales, la combinaison des usages apparaît comme la solution alternative à une approche fonctionnaliste. C'est ainsi qu'un bassin d'orage<sup>5</sup>

<sup>1</sup> HG1d : « *Qui va être capable de faire des propositions pour gérer le territoire autrement, avec une nouvelle économie ? Eh bien, entre autres, mais pas seulement, les paysagistes sont pas mal placés pour ça. Dans la mesure où ils sont dans une logique transversale, ils sont plutôt bien placés pour faire des propositions pour montrer dans quelle direction on peut aller avec les autres acteurs économiques. Le problème actuel, c'est que chacun pour le moment reste dans son territoire de compétence* ».

<sup>2</sup> HG2d : « *Le convertible, oui bien sûr. Et quand c'est monofonctionnel, quand c'est uniquement une logique technique, ça ne peut pas être durable* ».

<sup>3</sup> HG3b : « *La responsabilité des écoles c'est de former des bons généralistes, ça me paraît ultra hyper prioritairement important. Pourquoi ? Parce que l'on sait que lorsque ces étudiants sortiront sur le marché du travail ils se confronteront à ce à quoi on se confronte tous les jours, qui est le champ de ce qu'on appelle la sectorisation. C'est-à-dire la segmentation de l'aménagement du territoire dans des domaines de spécialité qui apportent des réponses satisfaisantes dans le domaine de spécialité, qui peuvent être insatisfaisantes dans le domaine du territoire dans son ensemble* ».

<sup>4</sup> HG2d : « *Je pense que si les paysagistes existent aujourd'hui c'est que globalement la société commence à penser autrement (...) Et je pense que de ce point de vue là on est peut-être assez proches d'autres professions, je pense aux écologues, on est plutôt dans la culture de la transversalité... Parce que globalement la société va revenir, à mon sens, de plus en plus vers la transversalité en se heurtant sans arrêt à plein de prés carrés, parce que le XX<sup>e</sup> siècle a créé une société compartimentée où chacun a sa spécialité* ».

<sup>5</sup> La plurifonctionnalité des usages a notamment été expérimentée dans le cadre de villes nouvelles telles

pourra tout à la fois retenir ponctuellement les eaux de pluie et constituer un équipement ludique pour des jeux d'enfant. La référence aux pratiques anciennes, validées par l'histoire constitue une ressource pour penser l'intervention et inscrire les potentialités virtuelles comme une des dimensions du projet.

HG2d : « *Ce qui fait justement la valeur, quand on parlait des mails, moi ce que j'aime beaucoup, dans ces éléments de l'urbanisme du XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> s., voire plus anciens ou les forums romains ou les agoras grecques, c'est que cela a dépassé justement la programmation ou le contexte initial et ça continue à fonctionner. C'est pour ça que quand on parle de routes, je dis toujours aux ingénieurs : "regardez ces boulevards du XIX<sup>e</sup>, qui, parce qu'ils étaient plus larges, parce qu'ils étaient calés sur une topographie et qu'ils intégraient d'autres dimensions, qui étaient le cadrage sur les Jardins de la Fontaine, qui étaient le fait qu'il fallait que cela serve de parking, de jeu de boules, de fonctionnement hydraulique à l'air de la mer". À Nîmes c'était ça, il fallait que l'air de la mer remonte. À cinq heures on allait prendre l'air de la mer. Il y avait cette multiplicité de prises en compte des choses qui fait que ce sont des espaces qui, aujourd'hui, marchent très bien avec la bagnole. Je leur dis toujours : « regardez, les boulevards du XVIII<sup>e</sup> dessinés pour les piétons et les chevaux marchent mieux aujourd'hui pour les voitures que les autoroutes". Et nous c'est là-dedans qu'on intervient. »*

La combinaison des usages telle que la préconisent les professionnels du paysage les place en situation d'inventer de nouvelles fonctionnalités aux équipements proposés. L'inventivité dont ils font preuve leur permet de se positionner, dans le prolongement de la figure de l'artiste, en « créateur » et de s'affranchir ainsi du poids d'une formation qui figerait les réponses à apporter dans le cadre de leur intervention. Cette « disposition » créatrice les habilite également à proposer des solutions inédites et pratiques<sup>1</sup> dans le contexte de renouvellement des propositions qu'appelle le développement durable.

### ***Faire entendre sa voix***

Pour autant, le contexte relativement récent d'émergence de la profession ne lui permet pas totalement de rompre l'identification avec la formation en horticulture dont elle s'est progressivement démarquée. Faire entendre sa voix, dans cette perspective, s'accompagne dès lors de la production d'argumentaires afin de négocier une place au sein de la division du travail qui rendra davantage visible leur champ d'intervention. Mais, faire entendre sa voix, suppose également de jouer avec les « zones d'ombre » de la pratique, de composer avec le flou à partir duquel elle est perçue.

Tout se passe en effet comme si une méconnaissance de leurs champs d'action et d'intervention et une absence de prise en compte du type de connaissance produite organisaient le rapport de ce groupe professionnel à la société. Depuis le début des années 1990, avec la création des « Grands Prix du Paysage » et les « Trophées du

---

que Vitrolles. De telles expérimentations semblent aujourd'hui révolues depuis que la DIREN est revenue à une norme technique dans l'élaboration de ces bassins.

<sup>1</sup> HG2c : « *Nous on a un métier qui nous permet d'être créateur en parallèle, c'est-à-dire que nous on peut proposer des trucs qui ne sont pas des trucs normalisés, qui ne sont pas simplement des équations... Donc on fait des synthèses, mais ces synthèses il faut qu'elles deviennent intelligentes, et je pense qu'on a largement les moyens de faire évoluer ça. Alors la réalité politique ou la réalité sociale aujourd'hui qui est de dire : "allons vers l'économie d'énergie, allons vers l'économie de moyens, vers la salubrité de la planète", on l'intègre directement parce que je pense que ça doit faire partie de notre éthique ».*



Paysage », les réalisations des paysagistes semblent davantage connues et reconnues, mais la définition de leur apport spécifique dans le cadre d'une commande publique reste peu explicitée, et leurs apports peu explorés (Blanchon-caillot, 2007). Les villes nouvelles françaises ont constitué de ce point de vue une exception : « les paysagistes ont pu, de temps à autre, exercer leur métier au-delà de "l'habillage". Les possibilités qui leur étaient offertes ou les occasions qu'ils ont saisies supposaient de leur part de pouvoir prendre pied dans une situation et de prendre langue avec d'autres professionnels » (Claude, 2007).

La commande à laquelle les professionnels du paysage font face traduit, sur la base d'une double méprise, les formes de cette méconnaissance au regard des « problèmes » que la profession prend en charge et des enjeux qui la reconfigurent de l'intérieur :

- Méprise sur le type d'intervention par rapport auquel ils sont sollicités : considérés comme porteurs de valeurs esthétiques, ils sont souvent appelés à « finir » les chantiers après l'intervention de l'architecte et autres aménageurs<sup>1</sup>. Cantonnés à un rôle de décorateur, il en résulte une approche réductrice qui s'accompagne d'une forme de dévaluation de leur apport.

- Méprise sur le type d'interprétation selon laquelle leur intervention s'inscrit dans une visée uniquement protectrice et conservatrice de la nature. Pourtant, si la protection constitue bien un registre d'intervention elle n'est qu'une modalité parmi d'autres informant les modes et les types d'action des professionnels du paysage.

Comment, dans ce contexte, éviter que les savoirs et savoir-faire dont les professionnels du paysage s'estiment porteurs ne restreignent leurs perspectives et leurs champs d'application ? Composer avec cette forme de méconnaissance, avec les « malentendus », avec la « confusion »<sup>2</sup> pour réaliser les objectifs d'une approche globale de paysage, telle semble être la voie privilégiée par la plupart d'entre eux. Cette méconnaissance s'expliquerait, selon les professionnels du paysage, par la « nostalgie » à l'égard d'un paysage porteur d'une « conception esthétique de la représentation » (Besse, 2000) dont feraient preuve certains commanditaires<sup>3</sup>. Aussi, dans ce type de rapport social, composer avec le flou permet d'assouplir la rigidité de la chaîne hiérarchique tout en préservant un certain formalisme (Delmas-Marty, 2004, p.25). Le déplacement par rapport à la commande initiale se pense ainsi au regard de la valorisation des ouvertures et des potentialités inscrites dans le lieu même de l'intervention.

HG2d : « Très souvent on surprend la maîtrise d'ouvrage dans le discours qu'on tient. Là on travaillait sur l'entrée de Gap, c'est sur cinq communes, c'est vingt kilomètres de route, et on nous attendait soit pour faire de la décoration florale des deux zones d'activité existantes, soit pour protéger les cadrages visuels sur les montagnes ou protéger des bouts de forêt existants. On a répondu par un projet pour partie sur des zones d'activité, raisonnablement urbain, avec un grand mail, en transformant la nationale en grand mail, et en faisant une structuration de ces zones en disant ici c'est la ville de demain, mais par rapport au contexte, au site et aux pratiques, on pourrait le

<sup>1</sup> FG3d : « On prend un paysagiste parce qu'il faut mettre un peu de choucroute autour, mais c'est vraiment ça. Moi c'est ce que je ressens toujours de la demande de paysagiste ».

<sup>2</sup> « Nous on s'embrêche dans les confusions » dira l'un d'entre eux (HG2b).

<sup>3</sup> Dans la maîtrise d'ouvrage, certains urbanistes convaincus de la nécessité d'une approche de paysage déclarent néanmoins qu'en matière de paysage, il faut « avancer masqué » : « Pour la première fois je pense on a fait du paysage le déterminant de tout. On ne l'a pas dit comme ça, on est un peu hypocrite, ça fait 2 ans que je ne dis jamais le mot paysage, j'avance masqué. »

*traiter de telle et telle manière, et c'est plus riche, ça reste beau. On avait d'abord analysé les sites, posé les enjeux, ce qu'ils cherchaient à défendre... On avait proposé un certain nombre de solutions, au désespoir de l'architecte-urbaniste, qui était là d'ailleurs pour récupérer le travail après ».*

Faire entendre sa voix signifie également ne pas servir de caution paysagère à des projets dont les résultats semblent connus d'avance. Plusieurs écueils guettent en effet la commande de paysage. Parmi ces écueils, on notera les commandes<sup>1</sup> qui font l'impasse sur la réflexion homme/nature dont cherche à rendre compte la démarche :

FG3d : *« Ils ont besoin d'un dossier pour discuter avec la DIREN qui est en train, parallèlement, de monter le dossier de classement du site. Donc, là, la ville à côté sait qu'ils ont besoin d'étendre leur site mais ils ne savent pas jusqu'où, parce que ça dépend de leurs besoins techniques mais aussi de l'impact paysager – et donc ils avaient besoin d'une étude paysagère mais je veux dire ça, on ne le découvre pas trois mois avant... les études de classement de site, ça fait des années que ... – pas des années, mais enfin ça fait quelques temps que ça dure – donc voilà encore un coup, on va arriver nous, je dirais comme argumentaires et argumentateurs techniques et c'est tout juste... »*

La montée de la problématique liée au développement durable donne la possibilité d'engager le dialogue sur des bases différentes<sup>2</sup> de celles attendues par les commanditaires. Pour les professionnels du paysage, cette référence leur permet désormais de faire valoir un type d'intervention qui s'inscrit dans une approche globale de paysage, très éloignée des enjeux d'esthétisation du cadre de vie à partir desquels leur approche est resituée. On soulignera également que si la montée du durable introduit de la concurrence au sein des professions aménageuses, la façon de s'y référer diffère et s'accompagne d'enjeux de reconnaissance entre les différentes professions<sup>3</sup>. Composer avec ce nouvel horizon, comme nous le verrons ultérieurement (chapitre 3) permet ainsi de mettre en œuvre un savoir spécialisé, tout en insistant sur la contribution spécifique de la profession.

### ***Vers un modèle pédagogique d'intervention<sup>4</sup>***

Le type d'intervention dont est porteur le professionnel du paysage depuis l'émergence et la structuration de la profession en champ de savoirs spécialisés, a connu d'importants changements depuis les années 1950, changements indexés sur une commande publique qui s'est progressivement diversifiée<sup>5</sup>. Pour conquérir et conserver une place au sein de

---

<sup>1</sup> HG2b : *« C'est très rare maintenant les bureaux d'études artisans comme nous, indépendants, etc. Ils font tous partie des grands groupes (...) ils intègrent un paysagiste dans un bureau d'études, il est tout seul en France sur trois mille techniciens mais il y a marqué paysagiste. c'est très facile. Et ils te sortent des taux... et le paysagiste va peut-être même pas y passer une demie heure sur le projet ».*

<sup>2</sup> HG3b : *« Pour nous c'est un espèce de cheval de Troie ».*

<sup>3</sup> Ainsi, les normes haute qualité environnementale (HQE) auxquelles se réfèrent les architectes ne trouvent pas d'écho chez les professionnels du paysage. En revanche, même s'il existait avant 1987, l'argument de la transversalité des usages est reconnu par les experts du développement durable. Pour les professionnels du paysage, ce n'est pas à eux de s'aligner sur ces normes, car ils estiment avoir contribué à leur montée.

<sup>4</sup> Dans cette section, nous nous appuyons sur l'article de N. Ramognino (1984).

<sup>5</sup> Avec l'indépendance des pays colonisés dans lesquels étaient expérimentées des opérations d'urbanisme, les paysagistes sont (re)venus en France. HG1a : *« Quand le Maroc a pris son indépendance, eh bien*

la division du travail, l'intervention s'énonce et se pense comme une réponse et une solution aux différents types de problèmes qui s'observent dans trois principaux domaines : politique (privatisation des espaces), social (dé-liaison du lien), environnemental (gestion non raisonnée des ressources de la planète). La norme du vivant telle qu'elle apparaissait dans le modèle médical et le modèle de la médiation se présente comme un des fondements<sup>1</sup> – dans un contexte où la référence au développement durable constitue une des façons d'argumenter un projet de paysage – sur lequel repose cette intervention spécialisée<sup>2</sup>. Il en résulte un nouveau modèle, modèle de l'intervention pédagogique qui reconfigure la place de ce professionnel dans la division du travail à partir des savoirs dont il est porteur et de sa capacité à voir l'« invisible » (cf. chapitre 1) qui le distingue des autres intervenants sur l'espace.

Ce modèle de l'intervention pédagogique nécessite un travail de « traduction » qui replace l'intervention dans une démarche coopérative de construction d'un sens, d'une finalité liée à l'intervention. Cette démarche pédagogique s'inscrit dans un rapport de co-construction entre professionnels du paysage et commanditaires, publics ou privés. L'intervention repose sur un travail d'argumentation permettant de resituer les choix effectués dans un horizon de sens partagé par l'interlocuteur, elle s'intègre dans une temporalité qui s'ouvre sur un devenir qu'il s'agit d'anticiper. Sa finalité est de proposer une nouvelle « définition de la situation » sur la base des compétences et savoir-faire que s'est forgé – souvent à partir d'expérimentations – le professionnel du paysage. Emporter l'adhésion de l'interlocuteur, en l'amenant à s'engager dans la logique qui a présidé à l'élaboration du projet, suppose tout à la fois de le « déplacer » par rapport aux termes de la commande tout en replaçant ladite commande dans une logique qui privilégie l'ouverture de l'existant sur des futurs possibles (réversibilité des usages, polyfonctionnalité, etc.).

L'intervention s'énonce ainsi dans le cadre d'une relation supposée asymétrique entre celui qui sait et celui qui ignore. Lorsque celle-ci devient un moyen d'expression permettant de faire éprouver aux autres – ceux qui sont extérieurs à la profession – une même attention aux rapports de l'homme à son environnement, l'asymétrie disparaît au profit de significations, de connaissances désormais partagées. Le partage de connaissance est orienté vers un présent en cours ou en devenir. Il peut aussi être dirigé vers ce qui doit être pour préserver des ressources ou valoriser un patrimoine (cf. chapitre 3).

HG2c : « *J'apprivoise comme le renard avec le Petit Prince, et puis je construis. Et je construis sur ce qui a déjà été fait et je suis à peu près sûr que je pourrai faire passer*

---

*l'équipe d'Ecochard avait formé sur place des urbanistes marocains, des architectes... des paysagistes, on en avait eu quelques-uns à l'école, donc les rapports étaient très bons, n'empêche que toute l'équipe est rentrée en France et à ce moment-là».*

<sup>1</sup> On peut proposer l'hypothèse selon laquelle la norme du vivant est initialement liée à la graine dont il faut prendre soin afin qu'elle puisse pousser. Depuis, la norme du vivant a connu une extension dans d'autres domaines : la santé et la biologie. FG3d : « *Alors maintenant, avec les problèmes de canicule qu'il y a l'été, les problèmes de santé publique, on commence à dire "tiens ya peut-être un problème", mais pour moi la gestion du territoire et le fait d'intégrer la dimension paysagère dans l'aménagement du territoire c'est pour moi quelque chose qui est à la base même de mon intervention de paysagiste... »*

HG1c : « *On veut parler de la vie parce qu'elle est en danger. C'est cette question, elle est en danger : la diversité disparaît, nous allons disparaître si nous ne faisons pas attention. Donc c'est une question biologique qui doit... qu'on doit traiter, on doit parler de ça. »*

<sup>2</sup> Dans le domaine social, il s'agit de produire des lieux de vie, dans le domaine politique à partir de l'intervention sur l'espace public de rendre les espaces fluides, ouverts à la déambulation, dans le domaine environnemental, de dénombrer les espèces afin de les préserver.

*beaucoup de choses ».*

Émergent ainsi progressivement au-delà des enjeux esthétiques pour lesquels on sollicite l'intervention d'un professionnel du paysage, des enjeux cognitifs sur la base desquels peut se penser le passage de la méconnaissance à la reconnaissance. Dans cette perspective, il s'agit tout autant de faire connaître auprès des commanditaires<sup>1</sup> le champ d'intervention du professionnel du paysage que de faire valoir les enjeux relatifs au ménagement des ressources. Dans ce modèle de l'intervention pédagogique se jouent en effet de nouvelles manières d'in-former les actions et pratiques par les connaissances produites. Cette intervention pédagogique propose une façon de considérer les territoires sous l'angle des connaissances apportées dans le cadre de ce que prévoit l'intervention. Cet apport de sens sur ce qui n'était pas vu ou pas interrogé permet un déplacement dans la mise en intelligibilité et place le professionnel du paysage en position de donner un sens plus global à son intervention. La norme du vivant fonde et oriente tout à la fois la production des connaissances qui vont constituer la matière de l'échange.

En définissant le territoire de son intervention comme un territoire marqué par des « dynamiques d'évolution », le professionnel-pédagogue s'approprie également le temps de son devenir, le temps nécessaire pour le transformer en paysage et le valoriser comme tel. Qu'est-ce en effet un paysage si ce n'est, dans cette perspective, un territoire qui aura fait l'objet d'une intervention spécialisée ?

HG3b : *« Donc ce concept de valeur paysagère, qui est aussi dans les relations entre les choses, et ceci beaucoup et surtout d'ailleurs, plus que dans les choses elles-mêmes, c'est quelque chose qu'il faut qu'on porte en permanence et qui est aussi une méthode de travail. Parce que derrière, même au niveau des études, vous allez pouvoir porter un regard critique légitime sur les dynamiques d'évolution que vous constatez sur ce territoire à la lumière des valeurs paysagères que vous aurez fait partager auparavant auprès des acteurs. (...) Vous pouvez porter un regard critique sur le territoire mais il aura été construit auparavant. Si vous arrivez et que vous déboulez direct pour dire : "ça un problème ? Ce n'est pas un problème", la légitimité de votre discours est affaiblie par son manque d'arguments. (...) Nous on est en permanence dans la nécessité d'expliquer, d'exprimer à la fois ce qui fait la qualité et la fragilité d'un territoire et ce vers quoi on veut aller ».*

En produisant ce modèle de l'intervention pédagogique, la spécialisation portée par le professionnel du paysage acquiert une reconnaissance sociale qui lui ouvre de nouveaux territoires où penser son intervention<sup>2</sup>, un nouveau déploiement au regard des questions qui se posent à la connaissance. « La pensée aujourd'hui n'est plus sur le recensement des éléments de la nature, mais sur la compréhension de cette nature. Elle fonctionne par des échelles de perception obligatoirement médiatisées (un planisphère botanique par exemple), le regard va bien au-delà de l'horizon, le vernaculaire renvoie au planétaire, consciemment ou inconsciemment » (Clément, 1999). La compréhension de la nature, inscrit le modèle de l'intervention pédagogique dans un renouvellement permanent des connaissances. Il suppose de la part des professionnels du paysage une

---

<sup>1</sup> Un certain nombre de commanditaires insisteront sur le rapport de séduction dans lequel ils ont été pris après leur rencontre avec des professionnels de paysage.

<sup>2</sup> HG2c : *« On se doit d'être créatifs, d'aller plus loin que nous-mêmes, d'aller dans des endroits qu'on ne connaît pas. Enfin dans des endroits, dans des positions intellectuelles qu'on n'a pas pratiquées, pas dans des endroits physiques, mais on se doit d'expérimenter avec rigueur et savoir toujours noter ».*

éthique professionnelle relative à la production/diffusion des connaissances<sup>1</sup> et une veille scientifique et technique qu'ils doivent intégrer dans leurs savoirs<sup>2</sup>. C'est ainsi que les solutions trouvées, les savoirs issus de l'expérience renouvellent de l'intérieur la profession au regard des enjeux qui l'interpellent et sur lesquels elle se mobilise comme intervention prenant en charge le rapport de l'homme à son environnement.

HG2c : « *Moi je m'inscris dans un travail de pédagogie, c'est-à-dire que le projet c'est une pédagogie des choses. Pour être pédagogue il faut que je sois sachant déjà, parce qu'il faut que j'aie expérimenté, que je puisse faire le parallèle entre des trucs et du coup je peux aller le vendre. Mais si je ne me suis jamais posé la question, effectivement je vais me retrouver avec des solutions classiques (...) Mais ça ce sont des solutions très limitées qui ne sont pas valables partout* ».

## CONCLUSIONS

En somme, nous avons tenté de montrer comment s'organisait le passage d'un principe explicatif externe – le contexte historique et sa lecture à partir de « problèmes » – à la nécessité d'une intervention spécialisée qui se caractérise par une prise en charge des problèmes et de ses effets dans trois principaux domaines : le social, le politique et l'environnemental. On peut, dans cette perspective, émettre l'hypothèse à la suite de R. Castel que le type de connaissance dont dispose le professionnel du paysage est une connaissance qui l'assimile à la figure de l'expert qu'il qualifie d'« instituant ». En effet, contrairement à la figure de l'expert « évaluant », expert mandaté doté d'un capital spécifique, l'expert instituant « ne se contente pas d'évaluer à partir de son savoir propre une situation donnée mais la constitue par ce savoir » (Castel, 1985).

En constituant un savoir dont le principe de justification/validation est un élément externe – le contexte historique et sa lecture en termes de problèmes – les professionnels du paysage vont donner sens à ce nouvel espace/temps de l'intervention.

C'est à partir de leur savoir qu'ils évaluent – sur la base d'un « diagnostic » – l'état du territoire sur lequel intervenir ; évaluation qui recouvre ou élargit les termes de la commande pour laquelle ils sont mandatés. Ce savoir institue un problème social nouveau qui aura d'autant plus d'impacts qu'il s'intègre dans le cadre de ce prisme, le développement durable lequel rompt avec le grand « récit de l'amélioration » (Berthoud, 1995) qui fonde le discours économique. Ce cadre problématique est approprié à partir d'une conscience collective de l'espace in-formée par la norme du vivant.

L'apparition de cette nouvelle profession en France dans les années 1950 s'inscrit bien dans la continuité – sur la base d'un fondement naturaliste et culturaliste – avec l'ancien métier qui en constitue le substrat ; mais ce socle commun est désormais replacé dans

---

<sup>1</sup> HG3b : « *Ce qui doit différencier j'imagine un bon professionnel d'un mauvais professionnel, c'est-à-dire qu'un bon professionnel... C'est un peu méchant, caricatural de dire ça comme ça... Mais c'est effectivement quelqu'un qui est capable à tout instant, de reposer la question qui justement lui a été posée. C'est fondamentalement inhérent à ce boulot-là. (...) La réalité de la pratique veut que vous constatiez que vous avez à un moment ou à un autre la responsabilité de reposer la question. Et si vous ne la reposez pas, effectivement vous êtes dans un champ de réponse qui peut d'une certaine manière satisfaire votre maître d'ouvrage à court terme, mais qui possiblement fragilise la responsabilité au sens plus large d'une profession* ».

<sup>2</sup> HG2b : « *Un maire sait pas que tu mets, quand il y a du béton, ça va être un désactivant biodégradable plutôt qu'une saloperie qui va à la rivière. Il ne sait pas. Tu prends sur toi de le mettre. Si tu le sais, tu le mets* ».

une approche qui problématise le rapport de l'homme à son environnement.

## CHAPITRE III

### LE PAYSAGE ET SES RESSOURCES : UNE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans la Convention européenne sur le paysage, premier traité international consacré au paysage, le terme de « création » de paysage n'apparaît qu'une seule fois, alors que les termes de « préservation », « gestion », « aménagement » sont souvent mobilisés, comme nous l'avons préalablement souligné. Les actions que ces termes impliquent renvoient au soin, à l'entretien et prennent pour acquis les paysages déjà constitués. Par delà cette nouvelle définition/appréhension de ce qu'est le paysage et de ce qu'il implique, il s'agit à présent de voir si de telles actions se retrouvent dans les formes professionnelles que développent les paysagistes.

Dans la plupart des cas, les professionnels du paysage réfèrent leurs interventions à une approche en termes de développement durable, approche à laquelle ils sont d'autant plus sensibles qu'elle relie, comme le soulignent Charles et Kalaora (2007) des éléments non nécessairement reconnus comme liés tout en donnant sens à l'association des composantes qui l'animent.

Sans doute observe-t-on ainsi dans cette forme d'affiliation un premier effet de ce paradigme normatif : effet qui se manifeste sur les pratiques et représentations qui sont instruites/documentées comme étant durables. Mais qu'est-ce qu'il s'agit vraiment de faire durer ? Que recouvre le « durable » dans cette perspective ? En nous aidant des grammaires que propose J.-M. Ferry (2004), grammaires permettant d'articuler l'expérience acquise avec une profession dont la nécessité est présentée par rapport à un contexte historique de référence (cf. chapitre 2), nous soulignerons l'importance des médiations organisant le rapport au paysage. De ces médiations découlent en effet un certain nombre d'actions qui définissent les modalités de l'intervention des professionnels du paysage. Nous nous pencherons ensuite sur la contribution de ces professionnels à ce nouveau prisme problématique, contribution qui ne s'inscrit pas nécessairement dans un rapport d'adhésion, mais témoigne plus largement de la mobilisation de ressources historiques pour poser les modalités d'une action durable.

#### 1) LA MÉDIATION : DE L'ESTHÉTIQUE À L'ÉTHIQUE

Dans son texte « Philosophie du paysage », G. Simmel (1988 [1913], p.232) définit le paysage comme une nouvelle unité différente de ce qui se donne à voir dans la nature :

« Quant au paysage, c'est justement sa délimitation, sa saisie dans un rayon visuel momentané ou bien durable qui le définissent essentiellement ; sa base matérielle ou ses morceaux isolés peuvent toujours passer pour nature – représenté à titre de paysage, il revendique un être-pour-soi éventuellement optique, éventuellement esthétique, éventuellement atmosphérique, bref une singularité, un caractère l'arrachant à cette unité indivisible de la nature, où chaque morceau ne peut être qu'un lieu de passage pour les forces universelles de l'être-là. Regarder un morceau de sol avec ce qu'il y a dessus comme un paysage, c'est considérer un extrait de la nature, à son tour comme unité – ce

qui s'éloigne complètement de la notion de nature ».

Cette partie d'un tout finit par devenir un ensemble indépendant, visible et perceptible à partir de la catégorie paysage. Mais comment, indépendamment de ses conditions historiques de formation, l'autonomie de la partie par rapport au tout a-t-elle pu se constituer ? Selon quel principe unificateur, le paysage se saisit-il ?

Pour Simmel, c'est la médiation esthétique qui donne une unité à l'impression :

« Ce que fait l'artiste – soustraire au flux chaotique et infini du monde, tel qu'il est immédiatement donné, un morceau délimité, le saisir et le former comme unité qui désormais trouve en soi son propre sens et coupe les fils la reliant à l'univers pour mieux les nouer à soi – ce que donc fait l'artiste, c'est précisément ce que nous faisons aussi, dans de moindres dimensions, sans autant de principes, et sur un mode fragmentaire peu sûr de ses frontières, aussitôt que nous avons la vision d'un "paysage", au lieu d'une prairie et d'une maison et d'un ruisseau et d'un cortège de nuages ».

Le support majeur de cette unité qui fait tenir le paysage comme un tout indépendant est la *Stimmung*, c'est-à-dire un état psychique qui s'éprouve devant un paysage ; état qui suppose une posture active, un acte créatif de la part de celui qui – artiste ou spectateur – regarde un paysage et le constitue comme tel.

Dans ce texte de 1913, Simmel propose une sociologie de la connaissance de l'objet paysage. S'il se saisit dans un rapport à, c'est par la médiation esthétique qu'un ensemble disparate d'objets, sans principes unificateurs apparents, se donne à voir sous la forme d'un paysage. Cette médiation reste d'une grande actualité au regard des propos recueillis auprès des professionnels du paysage et plus particulièrement parmi ceux qui portent la dimension artistique dans les écoles de paysage. On replacera également dans ce contexte, le rapport d'émerveillement devant la nature que certains disent avoir éprouvé lorsqu'ils se sont orientés vers des formations de paysage.

Pour autant, cette médiation ne suffit pas à caractériser le rapport différencié qu'ils entretiennent avec le paysage. Tout se passe en effet comme si les professionnels du paysage cherchaient à se distancier de cette association entre paysage/image (proposition 1 de Besse, 2000), l'évinçant du champ d'expression publique de leur sphère professionnelle.

D'autres médiations qu'il s'agit ici de mettre en évidence organisent le rapport qu'ils entretiennent à l'égard de cet objet. On notera ainsi diverses attitudes que partage l'ensemble des professionnels : préserver le paysage, le valoriser, tout en ouvrant l'accès au plus grand nombre.

### ***Préserver un patrimoine***

Lorsque les professionnels du paysage évoquent les projets dans lesquels ils se sont engagés, ils se réfèrent au terme de préservation pour décrire les actions entreprises. L'idée de préserver les ressources pour les générations futures recouvre une réalité très ancienne. Promulguée sous Philippe VI en 1346, l'Ordonnance de Brunoy illustre déjà ce type de mesure. Dans son article 4, il y est écrit que « *les maîtres des eaux et forêts enquerront et visiteront toutes les forez et bois et feront les ventes qui y sont, en regard de ce que lesdites forez se puissent perpétuellement soustenir en bon estat* ». La grande réformation des forêts, lancée par Colbert en 1669, réaffirmait également, au nom des



générations futures, ce principe (Clement, 2004). Si l'idée est ancienne et témoigne d'un acte de ménagement des ressources en vue de leur transmission, le contexte dans lequel elle prend sens a changé. Lorsque les professionnels du paysage évoquent l'action de préserver, ils le font par rapport à un référent implicite qui fait exister une menace. La transmission d'un bien passe ici par une garantie contre sa destruction. On ne préserve pas dans cette perspective, quelque chose qui se présente en abondance, qui n'est pas menacée. On notera cependant que rares sont les interlocuteurs qui proposent une action conservatoire pour qualifier leurs interventions, même si l'action de préserver la sous-entend. Dans les deux cas s'observe en effet le refus d'un rapport dissymétrique avec la nature, un rapport qui, comme le souligne Mormont (2008) mettrait la nature au service des besoins humains sans se préoccuper d'elle, au risque de la détruire.

L'action de préserver suppose l'existence d'un patrimoine, trait commun entre ce qui a été transmis et ce qu'il s'agit de transmettre aux générations futures. En ce sens, l'intervention s'inscrit dans un devenir, et ce futur qu'il s'agit de rendre possible procède en quelque sorte de l'intervention elle-même. Pour autant, ce patrimoine à préserver dans le but de le rendre pérenne n'est pas toujours reconnu comme tel (cf. chapitre 1) et fait à ce titre l'objet d'une intervention de la part du professionnel. Dès la structuration de la profession, l'action de préserver s'est ainsi imposée comme une des missions fondatrices comme en témoigne ce membre de la première génération :

HG1a : « *Quand on a essayé de mettre en place une sorte de trame ou tout au moins de structure verte, c'était un petit peu déjà avec l'intention de dire "mais attention y'a des choses importantes à préserver", en termes d'espace, en termes de qualité de ceci, qualité de cela, de patrimoine* ».

Préserver ce qui ne se révèle pas immédiatement à l'œil nu suppose porter à la connaissance ce qui doit faire l'objet de l'intervention. Dans le petit, le minuscule, l'invisible, se cachent en effet les réserves de demain, l'immensité de la connaissance qui reste à acquérir. La catégorie du patrimoine s'élargit à l'infiniment petit, à ce que seul le professionnel du paysage, dans le cadre de l'exercice de sa profession, peut porter à la connaissance du plus grand nombre.

HG1c : « *Donc ce minuscule linéament, il est riche, il accueille des espèces qu'on ne trouve plus ailleurs du tout. Alors, je trouve que c'est important, ce lieu je dis "c'est notre futur", puisque c'est lui qui porte notre patrimoine génétique de demain – dont nous dépendons puisque nous dépendons de son exploitation. Ça signifie pas forcément qu'il faut l'exploiter, mais il faut le connaître au moins pour le préserver et donc ça devient un trésor ces lieux-là, si on les regarde de cette façon... Alors du coup j'en ai fait des cartographies, j'en ai fait des démonstrations à travers différents exemples de mises en scènes et scénographies particulières adaptées à ça* ».

L'action de préserver ne s'applique pas seulement à la matérialité des objets. Préserver des continuités, des articulations, une organisation structurelle donnant à voir un paysage et le révélant comme tel constituent également les pré-requis de la pratique. Mais cette mise en scène visuelle se révèle moins esthétique que fonctionnelle, destinée à accueillir la diversité des êtres vivants.

HG3b : « *Donc élaboration de cette trame paysagère qui articule effectivement du grand paysage et qui a pour objectif finalement de tenter de préserver tout ce qu'on peut encore préserver dans les articulations de ce grand paysage avec le plus possible la centralité urbaine. Ce qui veut dire : des continuités paysagères, des... qui pourront*

*être derrière repris en termes écologiques, en corridors écologiques ou je ne sais quoi, etc. Mais aussi une trame qui est aussi une trame d'usage, c'est-à-dire de circulation ».*

Préserver plutôt que conserver renseigne sur le type d'intervention réalisée par les professionnels du paysage. Cette action suppose que la liste des objets sur lesquels intervenir, objets révélateurs d'un patrimoine est ouverte, elle dépend des connaissances acquises, mais aussi et surtout de celles qui restent encore à acquérir. Par le fait même de soumettre à l'attention collective des objets (matériels et immatériels) dont on présuppose qu'ils pourront être transformés/convertibles en ressources, l'action de préserver révèle les menaces, les dangers – parfois invisibles – qui les guettent<sup>1</sup>. Proche en cela d'une heuristique de la peur (Jonas, 1992), l'intervention du professionnel s'ouvre à une connaissance/anticipation des menaces qui pèsent sur les dynamiques d'évolution. L'intervention participe à ce titre de la mise en sens d'un (dés)ordre problématique sur lequel les professionnels se doivent d'interpeller.

### ***Valoriser des ressources***

Valorisation, ce « terme économique qui désigne le fait d'augmenter la valeur marchande d'une denrée » (Rey, 2004) témoigne de l'existence d'un capital qui doit faire l'objet d'une transformation à l'issue de laquelle une valeur lui sera reconnue. Cette valeur s'inscrit-elle nécessairement dans un ordre marchand ? Dans cette perspective, l'intervention du professionnel du paysage révélerait la valeur marchande des objets de son intervention. Sans doute s'agit-il là d'une finalité possible, souhaitable, mais l'action de valorisation suppose aussi organiser le changement de « statut » d'un objet : le paysage est une composition qui tient à l'association d'éléments qui, pris individuellement, peuvent sembler insignifiants.

Toutes les actions de valorisation n'ont pas pour objectif d'attribuer directement une valeur marchande aux objets pris en charge par l'intervention. Mais, lorsqu'une valeur est reconnue, elle ouvre l'accès à une forme de reconnaissance, à une éventuelle mesure de préservation. Dans le témoignage suivant, c'est moins le site, présenté à un prix de paysage, qui fait l'objet d'une valorisation, que la méthodologie qui consacre l'action du professionnel du paysage et l'inscrit dans une approche durable.

HG2c : *« On a fait un parc à Lyon qui s'appelle le parc de la Feyssine, sur lequel il y a 40 hectares. C'était une friche alluviale. On a dit que la première chose à faire c'était d'essayer de garder, de conserver au maximum le boisement existant, c'est-à-dire qu'on part d'un site urbain délaissé et on dit : "on valorise". Au lieu de couper, replanter, refaire des trucs, on va transformer dans le temps ce boisement, en le faisant passer d'un état de boisement de bois tendre à un boisement bois dur (...) Donc on a, sur ce parc-là, qu'on a présenté d'ailleurs pour le prix du paysage, on a plusieurs angles d'attaques qui pourraient être considérés comme des trucs de développement durable. C'est-à-dire au fond on valorise, et on essaie de valoriser un patrimoine existant tout en le faisant évoluer. Et tout ça pour pas cher ».*

---

<sup>1</sup> Comme l'absence de prise en compte par les autres intervenants de l'espace de ce patrimoine qui constitue la base sur laquelle se pense l'action de préserver. HG1d : *« Entre autres mon travail a été d'arpenter ce territoire pour voir de quoi il était constitué. Pour les architectes urbanistes – pas tous, mais souvent – ce territoire à construire était une page vide. Par exemple sur les plans, les alignements d'arbres n'étaient pas représentés, pas plus que les fossés ni les ruisseaux... Le grain du paysage était tout à fait absent ».*

Le professionnel du paysage, par opposition aux autres professionnels de l'espace, est celui qui organise le passage de l'« insignifiant » à l'« exemplaire ». Dans ce passage, se joue une transformation des objets de nature : sans valeur apparente, ils acquièrent progressivement une valeur qui tient à la reconnaissance/qualification dont ils font l'objet par le professionnel du paysage. La capacité à voir, à rendre visible l'invisible rend ainsi possible la valorisation.

FG3d : « *À l'Île-sur-Sorgue, vous avez une zone artisanale qui s'est faite. La DDE, le Subdi, c'était le Subdi qui était maître d'œuvre pour la commune je crois, il s'est pas compliqué la vie, en plein comtat Venaissin, il a dit "Toutes ces haies, ça me dérange, allez hop, on abat tout et puis comme ça, moi, après je peux faire mon dessin comme il faut". Ca aurait été un paysagiste, on aurait essayé de voir l'état des haies, est-ce que ça valait le coup de les conserver, les parties qui étaient saines à conserver, celles qu'il aurait fallu replanter, comment le carroyage du parcellaire existant pouvait se superposer à un découpage industriel, parce que ya une question d'échelle à respecter... enfin y'avait plein de choses à voir, là non* ».

L'acte même d'attribuer une valeur à un élément, un objet d'un paysage perçu comme insignifiant, témoigne de l'action transformatrice du professionnel du paysage. « Notre capacité, aujourd'hui, doit être de connaître ce qui existe » précisera Chemetoff (1992). Les finalités d'une telle connaissance peuvent être marchandes (le profit escompté) mais témoignent surtout du faible coût que cette transformation implique (les économies ainsi réalisées). En mettant l'accent sur le moindre coût, la valorisation se déplace sur les gains non marchands ainsi obtenus car les éléments végétaux et/ou lieux qui font l'objet de ce type de transformation acquièrent une valeur d'usage qui participe de la qualité des espaces<sup>1</sup> urbains.

En somme, l'action du professionnel de paysage s'inscrit dans une approche qui consiste à révéler les qualités d'un territoire, le patrimoine dont il est porteur. Mais révéler des qualités et les faire ainsi exister ne peut se faire que par rapport à une vulnérabilité (un risque pesant sur leur pérennité ?) qui justifie une prise en compte allant de la préservation à l'éventuelle conservation. La valorisation, quant à elle, fait entrer les espaces sur lesquels se déploie l'intervention dans une sphère de visibilité qui détermine des modes d'attention et de reconnaissance. Dans les deux cas, le souci de prolonger et de faire durer est essentiel dans l'approche de paysage. Pourtant, dans cette conception patrimoniale de ce qui peut être légué, ce sont moins des objets que des dynamiques, moins des flux que des « stocks » afin de faire face à un changement perçu comme problématique. Pérenniser<sup>2</sup> des dynamismes territoriales, des principes vitaux<sup>3</sup> – c'est-à-dire un capital susceptible d'être convertible en ressources écologiques – que seuls des

---

<sup>1</sup> FG3d : « *Donc j'avais repéré entre autres tous les grands points de vue majeurs notamment les axes de vues sur Ste-Victoire parce que c'est un élément, une silhouette fondatrice de ce qui fait qu'on appartient au pays d'Aix ou qu'on n'y appartient pas. Y'aurait pu y avoir un effet d'espace public un peu en balcon, un truc vous voyez qui amène les gens à se rendre jusque-là* ».

<sup>2</sup> Le mot « pérenne » introduit au sens de « perpétuel, sans fin » s'est appliqué en particulier à un cours d'eau qui coule toujours (1588), à un végétal, un feuillage qui dure toute l'année (1600), (Rey, 2004).

<sup>3</sup> HG3b : « *Vous allez pouvoir porter un regard critique légitime sur les dynamiques d'évolution que vous constatez sur ce territoire à la lumière des valeurs paysagères que vous aurez fait partager auparavant auprès des acteurs. Est-ce que ces dynamiques d'évolution valorisent, puisqu'elles sont dans le sens des valeurs, ou est-ce qu'elles dévalorisent ?* »

FG3d : « *Repérer par exemple tout ce qui est cordon arboré, voir quelles sont leurs spécificités écologiques de fonctionnement pour qu'elles puissent perdurer* ».

professionnels peuvent identifier, ouvrir les espaces à des moments de socia(bi)lité qui tissent des liens par delà les différences, autant d'actions qui relèvent de leur mission.

Aussi, si l'intervention des professionnels du paysage est instruite à partir de ce qu'il faut savoir rendre pérenne, cela ne signifie pas qu'ils protègent et préservent à tout prix mais qu'ils cadrent le développement sur des échanges équilibrés<sup>1</sup>, des dispositifs à conserver, des seuils perceptifs ou encore des moments de rencontres que les qualités de l'espace peuvent contribuer à susciter. Dans cette perspective, faire durer un paysage, le figer comme tel, peut aller à l'encontre de ce qu'il faut savoir faire durer. Car l'action de patrimonialisation ne porte pas sur le paysage mais sur ses dynamiques constitutives, ses influx ; c'est à partir de ce savoir que le professionnel du paysage se pense dépositaire d'une approche en termes de développement durable.

Le texte fondateur de Simmel insistait sur la médiation esthétique/artistique pour donner une unité à un paysage. Or dans le cadre des témoignages recueillis, la médiation n'est plus esthétique/artistique, elle se pense désormais dans un rapport éthique/politique à ce dont il faut prendre soin pour faire l'objet d'un legs aux générations futures. Cette transmission prend tout son sens dans un contexte de problématisation du monde qui ouvre sur un horizon d'incertitude. La nécessité de préserver des dynamiques vitales, des mécanismes vitaux apparaît sur fond de menace, d'inquiétude. L'objet de la responsabilité n'est-il pas alors donné comme le précise Ricoeur (1999) dans « le fragile, le périssable (...), parce que le fragile est, en quelque sorte, confié à notre garde, il est remis à notre soin ».

## **2) DES USAGES ET DES EFFETS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La disposition à recevoir ce nouvel horizon de sens se nourrit d'attentes à l'égard des réponses que peut apporter la profession. Tout se passe comme si ce nouveau prisme normatif, parce qu'il rend saillante la question des conditions de l'habitabilité de l'homme sur la terre, reconfigurait la place des savoirs au sein de la division du travail. Pour autant, le lien entre ce prisme problématique et les savoirs dont sont porteurs les professionnels du paysage ne peut se saisir dans un rapport de causalité. Les savoirs et savoir-faire dont ils disposent leur permettent en revanche d'accueillir favorablement ce nouveau cadrage, de le recevoir comme une forme de reconnaissance voire d'institutionnalisation de leurs connaissances et compétences.

### ***Composer avec un nouvel horizon***

Composer avec ce « principe normatif sans norme » (Theys, 2001, cité par Vivien 2005, p.5) suppose une disposition favorable de la part des professionnels du paysage. Quelle que soit leur appartenance générationnelle, ils se présentent comme intéressés par les ouvertures que propose ce nouveau prisme. Pour les membres de la première génération, souvent issus des milieux agricoles, les modalités de leur intervention sont à replacer directement avec ce qu'ils perçoivent<sup>2</sup> des attendus liés au développement

---

<sup>1</sup> HG1c : « Pour éviter d'en arriver à ce stade ultime qui est une folie bien sûr parce que c'est très très fragile comme système, il faudrait que déjà on anticipe et que déjà on commence à se dire "eh bien si nous prenons ça à cet environnement nous lui redonnons la même chose en quantité énergétique, en qualité, en diversité autant que possible" et ainsi de suite... »

<sup>2</sup> HG1b : « Parce qu'on ne faisait pas ça par préoccupation du développement durable, on faisait ça par

durable. Pour les membres des autres générations, la référence au développement durable modifie de l'intérieur la profession. Elle trace une ligne de démarcation entre les professionnels de l'espace<sup>1</sup> et se présente comme une nouvelle façon d'élargir leur champ d'intervention en agissant comme révélateur d'un savoir spécialisé<sup>2</sup>.

Le cadrage par l'analogie entre explorateurs des siècles passés et professionnels du paysage permet, dans cette perspective, de replacer dans une continuité historique des modes d'intervention et des façons de se saisir de nouveaux défis (on notera l'usage du pronom « nous » qui généralise ce type de défi à l'ensemble de la profession) :

HG2c : « *Les explorateurs aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> siècle quand ils partaient à l'autre bout du monde ils avaient un petit cahier, ils notaient, ils faisaient des repérages. Les mecs ont relevé la France avec une planche et tout, ils ont tout noté, je les admire. Et ils sont arrivés progressivement à faire des trucs. Tu te rends compte s'il faut lever le plan de la France ? Le mec il avait une besace, un bâton, un crayon... Et ils sont quand même arrivés à le faire. C'est une tâche énorme, un travail d'hercule. Donc pourquoi nous on n'arriverait pas à avancer dans le développement durable ?* »

La réception de l'expression « développement durable » et de ce à quoi elle renvoie ne peut, à elle seule, expliquer les raisons de cet accueil. Par son importante médiatisation et sa polysémie, on pourrait penser qu'elle susciterait un rapport de distanciation<sup>3</sup>. Le compte-rendu des solutions que ces paysagistes disent mettre en œuvre ne s'organise pas, en effet, autour du respect simultané des trois piliers classiquement reconnus (économique, environnemental, social) du développement durable. Mais tout se passe comme si par le fait même d'introduire une attention renouvelée à la complexité, propice à la mise en œuvre du travail tel que le préconisent les professionnels du paysage, elle favorisait le dialogue entre professionnel et commanditaire.

HG3b : « Pour nous c'est une espèce de cheval de Troie quoi, c'est-à-dire que ça nous permet de rentrer plus à fond dans des problématiques d'aménagement concrètes à partir de ce gros cheval qui est affiché, la grosse cavalerie même je dirais, le gros mot presque du développement durable. Donc ça nous permet quand même de rentrer dans des champs et d'avoir une sorte d'appui dans la logique, et puis aussi d'avoir un interlocuteur qui entend, d'une certaine manière, qui est capable de regarder la proposition à la lumière d'un certain champ conceptuel fondé sur une digestion de ce concept de développement durable, c'est intéressant. C'est-à-dire que plus les maîtres d'ouvrage d'une certaine manière seront musclés sur la question du développement durable et iront au-delà de l'expression censure emploi médiatique pour aller vers son application effective dans la réalité, plus on aura un champ ou plutôt un alter ego, un moyen de discuter sur le fond des propositions qui sont faites et de leur équilibre social, environnemental, économique ».

Parce qu'il met l'accent sur l'épuisement des ressources et insiste sur la nécessité de

---

*sympathisme économique. Moi j'avais un peu, et j'ai toujours, une tête de paysan, un paysan c'est toujours prudent, ça ne gaspille rien... Alors j'ai essayé, je me suis dit qu'il se faisait un tas de trucs, je me disais : "Tiens, effectivement..." alors qu'on n'appelait pas ça... »*

<sup>1</sup> HG2a : « *Comme je souhaiterais que les architectes, les problèmes de l'énergie et du bâtiment sur sa durabilité, deviennent un de leurs outils pour dessiner la nouvelle architecture. Mais c'est mal barré.* »

<sup>2</sup> Cf. Annexe IV : Des liens entre le paysage d'aménagement et la maîtrise d'ouvrage publique

<sup>3</sup> Leur rapport au durable ne se marque jamais si bien qu'en disqualifiant d'autres prétendants tels les membres de la DIREN, de même qu'en direction de tout le volet normatif et technique du développement durable (normes HQE...).

changer de mode d'organisation<sup>1</sup>, ce cadrage problématique, au contenu sémantique large, apporte une justification aux mesures de préservation et de valorisation que proposent les professionnels du paysage. Il élargit également les possibilités interprétatives des territoires sur lesquels intervenir en actualisant les connaissances disponibles<sup>2</sup> et apparaît comme le moyen de faire « bouger les lignes » entre les différents intervenants sur l'espace.

### ***Traduire ce nouvel horizon***<sup>3</sup>

Les propositions portées par ce nouvel horizon (voir annexe II) reposent en effet sur une perception problématique de l'action de l'homme sur l'environnement. Depuis les années 1990, elles ont trouvé une traduction technique concrète sous la forme de préconisations<sup>4</sup> dans les différents domaines de l'urbanisme et de l'aménagement. Ces significations instituées qui existent de façon autonome et s'imposent dans certains cas sous la forme de contraintes, in-forment également les manières de penser et d'agir<sup>5</sup> des professionnels du paysage. Pour autant si leurs connaissances et leurs pratiques les disposent à recevoir ce « nouveau » prisme et à composer avec, on notera son inscription dans une continuité historique à laquelle ils se réfèrent.

Loin d'organiser une rupture instituant un nouveau mode de production qui trouverait dans les pratiques professionnelles des modalités concrètes d'application, ce prisme problématique fait l'objet d'une traduction, d'un détour explicatif qui opère par la médiation de l'histoire<sup>6</sup>. Ce temps raconté se matérialise moins par la médiation du monument<sup>7</sup> (dont la finalité commémorative est clairement affirmée) que par des traces du passé évoqué à partir de récits considérés par l'imaginaire collectif comme illustratifs de formes de vie durables. Le récit de ces formes de vie telles qu'elles se donnent à voir à partir de l'histoire constitue l'angle d'analyse de ce que les professionnels du paysage réfèrent à une pratique de développement durable et donne également la possibilité d'élargir la base interprétative de ce qu'il est possible de présenter comme relatif à une approche durable.

#### *Connaissance conforme*

Par « connaissance conforme » avec les principes d'une approche durable, nous entendrons un principe de validation qui fonctionne sur un mode référentiel à des pratiques anciennes, validées par l'histoire. La mise en conformité prend sens à partir d'une forme de continuité comme mesure de toute pratique ; continuité qui opère à partir

<sup>1</sup> Voir l'annexe II sur l'analyse du Rapport Brundtland.

<sup>2</sup> HG2a : « *La nouvelle façon d'aborder les problèmes, l'affichage du développement durable, mais essentiellement des problématiques écologiques, ont amené pour moi, dans la façon dont moi je travaillais sur les projets, des nouvelles problématiques techniques que l'on n'intégrait pas, qui sont les notions environnementales...* »

<sup>3</sup> Cette section a fait l'objet d'une présentation lors du congrès de l'AFS en avril 2009.

<sup>4</sup> Cf. les agendas 21.

<sup>5</sup> Nous nous référons ici à la définition de l'institution que proposent Fauconnet et Mauss (Mauss, 1969).

<sup>6</sup> HG2d : « *C'est vrai que l'histoire est intéressante, parce que ça nous montre que les espaces ou les choses qui ont été faites il y a cent ou deux cents ans marchent très bien aujourd'hui. La gestion de l'eau en Provence ce n'est pas aujourd'hui qu'on va l'inventer* ».

<sup>7</sup> Rares sont les locuteurs qui se réfèrent au monument ou à l'architecture pour illustrer un niveau de définition/appréhension du durable. Les exceptions justifient la règle : HG2d : « *Des villas romaines il n'y en a plus. Il y avait la Maison Carrée à Nîmes il y a quelque temps, mais il n'y en a plus. L'architecture n'est pas durable. L'architecture qu'on construit aujourd'hui, même si elle est de haute qualité environnementale, elle va durer vingt ou trente ans* ».

d'un principe généralisateur qui est l'accord<sup>1</sup>. Cet accord par lequel se pense cette continuité entre passé et présent souligne la distribution de la connaissance dans le temps et invalide la rupture entre un temps présent porté par ce nouvel horizon problématique<sup>2</sup> de l'évolution des sociétés et un temps passé, temps d'ignorance quant à l'action transformatrice de l'homme et de ses effets.

C'est ainsi que les professionnels du paysage inscrivent leur intervention dans la continuité des pratiques perçues comme relevant d'une approche durable. La citation suivante témoigne d'une continuité entre l'édification des formes de vie mises en œuvre par les Romains et les pratiques actuelles. Ce rapport de conformité qui joue comme principe de validation illustre un niveau de définition, une approche de ce que pourrait être le développement durable. Même si les solutions inventées par ces célèbres prédécesseurs étaient fortement contraintes par les conditions techniques de l'époque (dimension implicite de la citation), le durable oppose ici l'économie de la proximité à la dépense liée à l'éloignement.

HG2a : *« Alors c'est un peu compliqué à l'échelle globale, parce qu'aujourd'hui le moindre coût c'est ce qui vient de très loin, de Chine, mais ce qu'on se doit de faire, nous, c'est de garantir que les matériaux, qu'on va mettre en sol par exemple, ou sur le sol de la ville, entretenus par le public, puissent être retrouvés pour être changés, etc. Donc par exemple dans les bétons : ce n'est pas du tout un matériau écologique puisqu'il fait intervenir beaucoup d'énergie, il est très consommateur d'énergie. On impose les carrières, ce qu'on ne faisait pas avant, on s'occupait de la forme, de l'image, et là on impose des carrières à 50 km. Ce qu'on a refait sur le parvis des arènes de Nîmes, par exemple, on a eu... Quand on réfléchit, on a fait exactement à la façon des Romains, c'est-à-dire que tout était proche ».*

### *Connaissance compatible*

Par « connaissance compatible » avec les principes d'une approche durable, nous entendons un principe de validation qui fonctionne sur un mode référentiel à des pratiques anciennes, illustratrices d'une approche durable. Indépendamment de leur contexte de référence, des exemples historiques sont présentés comme compatibles avec ce que les professionnels du paysage perçoivent comme relevant du développement durable. Ces exemples pris dans l'histoire sont moins choisis pour leur caractère exceptionnel que pour leur exemplarité : ils révèlent l'existence d'une approche durable, illustrant ainsi un décalage entre la connaissance experte produite par les grands organismes internationaux et les savoir-faire « ordinaires », « pratiques » dont témoignent les exemples cités. Se dessine ainsi, par ce principe de validation, une alternative pour penser les modalités d'une approche durable. L'horizon des références et le socle référentiel des pratiques s'en trouvent élargis. À la différence du principe de conformité qui inscrit directement l'action dans le champ de définition et de référence du développement durable, les connaissances compatibles élargissent les registres d'action des

<sup>1</sup> Dans le dictionnaire historique de la langue française, il est mentionné que l'adjectif « conforme » a pris le sens de « en accord avec » (v.1460)

<sup>2</sup> La justification était pensée par rapport à des objectifs d'économie cf. HG1b : *« J'avais essayé... Parce qu'on ne faisait pas ça par préoccupation du développement durable, on faisait ça par sympathisme économique. Moi j'avais un peu, et j'ai toujours, une tête de paysan, un paysan c'est toujours prudent, ça ne gaspille rien... Alors j'ai essayé, je me suis dit qu'il se faisait un tas de trucs, je me disais : "Tiens, effectivement..." alors qu'on n'appelait pas ça... »*

professionnels du paysage ainsi que la base interprétative leur permettant de considérer et d'apprécier les réalisations qui prétendent s'inscrire dans une approche durable<sup>1</sup>.

Les pratiques et manières de faire présentées dans le témoignage suivant sont ici analysées à partir d'une perception de ce qu'est ou peut être le développement durable, à savoir un mode de gestion patrimoniale (Barel, 1981) des ressources et opportunités inscrites dans un territoire.

HG2d : « *Le développement durable c'est quoi ? C'est les Indiens d'Amazonie ou les Pygmées en Afrique Équatoriale, ça c'est complètement durable. Il y a eu d'autres pratiques, les Grecs qui, à partir de dix mille habitants allaient faire une autre colonie parce qu'ils considéraient qu'une ville au-delà de dix mille habitants ne fonctionnait pas. C'est une autre manière de faire du développement durable. On est assez content qu'on mette ça en place, parce que nous ça nous aide dans le métier, mais je dirais qu'on n'a pas attendu ça. On ne se posait pas les questions dans ces termes-là, on essayait de faire en sorte... pour moi la pratique est naturellement comme ça* ».

Dans certains cas, les connaissances sont présentées sur le double mode du conforme et du compatible. Ce qui est perçu comme compatible vient alors conforter et renforcer la conformité des pratiques des professionnels du paysage à l'éthique du développement durable.

HG2c : « *Le problème, c'est toujours pareil, c'est qu'on faisait de la prose sans le savoir et donc tout le monde te dira : "eh bien oui, développement durable, on y pensait depuis longtemps, etc., on a toujours réfléchi à l'eau, aux économies, mais c'était partiel, c'était..."*. Bien sûr, les paysans de la Haute Isère ou de je ne sais pas où, quelque part au début ils faisaient du développement durable quand il n'y avait pas les techniques, parce qu'ils étaient obligés d'économiser leur énergie et leurs moyens pour pouvoir produire au maximum, ils étaient dans cette logique-là ».

Les exemples historiques de formes de vie sociale sont mobilisés pour leur caractère exemplaire culturellement partagé ; ils permettent également de multiplier les références s'inscrivant dans une approche durable<sup>2</sup>. Selon les époques et les conditions techniques dont les hommes disposaient, ces derniers ont trouvé des solutions pour composer avec les contraintes des lieux dans lesquels ils s'établissaient ou pour les surmonter. Ces solutions traduites ici sous la forme de connaissances « conformes » et de connaissances « compatibles » dessinent un espace de pratiques et de savoir-faire qui diffère de l'espace technique et scientifique des experts du développement durable. Mais différence ne signifie pas rupture car la continuité entre des espaces/temps différents se pense et s'organise à partir d'une même intelligence des choses<sup>3</sup>. Toute réalisation humaine est en effet mise en œuvre de faire et de savoir-faire qui se déploient à partir d'opérations différentes : observer, combiner, ajuster, comparer, façonner, etc. On notera cependant que s'organise ainsi le passage d'un niveau de l'histoire humaine considéré à partir de pratiques

---

<sup>1</sup> Pour un professionnel du paysage, il n'y a rien de moins durable qu'un bâtiment répondant aux normes HQE mais qui ne serait pas relié au réseau de transports en commun. Comme le souligne HG2c : « *Nous on a bien d'autres choses à trouver.* »

<sup>2</sup> HG1b : « *Dans les vieux parcs à la française, ou Tivoli en Italie, l'eau sert plusieurs fois. Et aujourd'hui tu as une fontaine branchée sur le réseau d'eau potable, ça fonctionne et après ça va dans l'égout. Et donc toujours j'ai voulu servir l'eau une, deux, trois, quatre fois...* »

<sup>3</sup> Ainsi, la polyfonctionnalité des objets de l'intervention telle que la revendiquent les professionnels du paysage (cf. chapitre 2) apparaît en quelque sorte comme la traduction savante (face à une logique de spécialisation fondée sur des savoirs différents) de cette intelligence des choses.



diverses (par les Indiens, les paysans, les Grecs) à un principe reproductible valable pour l'espèce humaine. Cette continuité des pratiques « cadre » en quelque sorte la dynamique de changement en la replaçant dans un mouvement d'évolutions/changements préalable. L'inscription de leur pratique dans la continuité historique des manières de faire confère aux professionnels du paysage une position d'antériorité par rapport à ce nouveau prisme.

Dans l'introduction des *Cadres sociaux de la mémoire*, M. Halbwachs (1994) écrivait : « La mémoire collective est essentiellement une reconstruction du passé (...) elle adapte l'image des faits anciens aux croyances et aux besoins spirituels du présent ».

L'histoire ainsi mobilisée devient, pour les professionnels du paysage, un des fondements de leur intervention et une grille d'interprétation de ce qui relève d'une approche durable. Ce rapport à l'histoire qui témoigne de la volonté de maintenir une continuité dans les pratiques, confère aux professionnels du paysage une mémoire qui lui est propre, un temps collectif qui diffère du temps social extérieur au groupe. C'est ainsi qu'ils s'estiment être les garants d'une approche durable (mémoire collective) tout en se positionnant à l'égard du développement durable (temps social) sur un mode allant d'une position d'adhésion (sauf à être critique à l'égard des fondements de leur métier) à une position défensive lorsque la demande de mise en œuvre est perçue comme une injonction normative. À ce titre, l'espace/temps de leur intervention est la condition de possibilité d'un cadre permanent du souvenir et c'est sur cette base qu'ils s'estiment être en adéquation avec ce « nouveau » prisme.

### **3) SAVOIR LIRE LE PAYSAGE**

Si les connaissances dont disposent les professionnels du paysage leur permettent d'organiser spatialement et temporellement les conditions de l'habitabilité de l'homme sur terre, la « traduction » à partir des ressources de l'histoire en « conforme » et « compatible » donne la possibilité de mettre sur la voie de savoirs et savoir-faire souvent disparus. Repérer les caractéristiques des sites, les garder ou les transformer, lors de l'intervention, en atouts constitue un angle d'approche, une façon de faire, qui différencie les professionnels du paysage des autres intervenants sur l'espace. Ces modalités de l'intervention qui s'adossent à des savoirs constitués sur la base de références aux formes de vie anciennes ou disparues leur permettent de participer à la production de sens tel qu'il est proposé par le prisme problématique du développement durable.

#### ***De la « ligne de pente » aux virtualités constitutives des lieux de l'intervention***

Le détour interprétatif par l'histoire confère au professionnel du paysage une ressource pour évaluer ce qui ressort ou ce qui ne ressort pas d'une approche durable tout en élargissant les bases de ce qui peut relever d'une telle approche. La vue comme sens qui préside et précède l'intervention semble constituer, dans cette perspective, un principe opératoire commun entre des pratiques anciennes et les pratiques mises en œuvre par les professionnels du paysage. Elle distingue également leur intervention de celles portées par les autres professions aménageuses.

« Ce qui fait le regard d'un paysagiste maître d'œuvre sur un site par rapport au regard de quelqu'un d'autre, c'est qu'il possède la faculté d'anticiper la transformation du site, écrivaient le paysagiste Corajoud et le géographe Madec. Son regard met en jeu à la

première seconde tout un savoir et toute une expérience sur la modification de l'espace. Le regard du scientifique sur le même espace n'anticipe rien, il est riche d'enseignements, mais il ne permet pas d'apercevoir la modification de cet espace. Le maître d'œuvre, lui, met en jeu parallèlement à la sensibilité du regard tous les mécanismes de la transformation : tout un savoir parallèle. Bien sûr : le site, le site, le site ; mais ce site ne dit rien de sa transformation si la personne qui le regarde n'est pas elle-même capable de l'anticiper » (Corajoud, Madec, 1992).

Repérer des traces qui signalent que quelque chose a agi, anticiper la transformation du site par le regard suppose de saisir la « ligne de pente » qui le caractérise, de retrouver « la trame de sa "vérité" secrète ou, du moins, de sa nécessité intérieure » (Besse, 2000). L'action n'est plus, même si les traces demeurent et peuvent à ce titre constituer une ressource pour penser/orienter le présent. Parce que ces traces témoignent de ressources du temps permettant de remonter le passé, elles accroissent le sens donné à l'intervention en la replaçant dans une dynamique de réalisation/ajustement temporelle. C'est ainsi que se pense la part entre ce qui oriente l'action et les possibilités/ouvertures qui s'ouvrent à elle. En révélant à partir de l'existant les possibles en devenir, en rendant saillantes les dynamiques d'un lieu donné, la ligne de pente ouvre concrètement la connaissance à la question de savoir ce qui peut être gardé (en tant que patrimoine) et ce qui peut être changé (dans le cadre de l'intervention). Le regard comme opérateur cognitif détermine ainsi la posture à adopter dans le rapport de l'homme à son environnement naturel (Ramognino, 2000).

L'intervention suppose également une phase d'imprégnation de ce qui fait la teneur du site. Lors de ce moment toujours singulier, préalable à l'intervention, le professionnel du paysage complète ses connaissances (par un travail de consultation d'archives, de discussion avec les habitants) ou les révise. Les potentialités inscrites dans le lieu constituent le point de départ et la base de toute intervention. Ces potentialités peuvent être de nature diverse – liées à la nature du sol, à la topographie, aux angles de vue, etc., elles délimitent le type de réponse à apporter en fonction des caractéristiques du site<sup>1</sup> et s'énoncent sous la forme de préconisations.

Ce travail qui entremêle le sensible et le cognitif est-il véritablement l'occasion de déployer un mode d'approche qui – aujourd'hui comme hier – permet de tenir compte des lignes d'évolution des lieux et de composer avec ?

L'approche pragmatique des professionnels du paysage tend à les constituer en point de départ. La plupart des professionnels de paysage soulignent ainsi une continuité entre les modalités concrètes de leur intervention et celles des formes de vie aujourd'hui disparues. Il en résulte une valorisation des ressources du territoire sur la base de ce qui le caractérisait. C'est ainsi que la notion de risque, loin de constituer une limite à l'intervention, peut être dépassée par une approche qui l'intègre dans une perspective plus large.

On notera dans l'extrait suivant des alternatives pour composer avec les contraintes du lieu ou ce qui apparaît comme telles. Pour le professionnel du paysage, la notion même de risque disparaît dès lors qu'elle est intégrée à une réflexion qui puise dans le temps les références pour penser l'intervention de l'homme.

---

<sup>1</sup> FG3d : « J'ai essayé de définir [mon intervention] par rapport à tout ce que me racontait le paysage (...) et de tout ce que je suis habitué à lire ».

HG2a : « Mais la gestion du risque, la prise en compte du risque dans le projet... Parce qu'on est en train de bloquer complètement des territoires péri-urbains, il y a des communes qui sont inconstructibles à vie, si on prend les PPRI par exemple, alors que la ville mésopotamienne est construite dans le lit des rivières... Voilà. On a eu un débat pas plus tard qu'hier avec les gens de la Région, des gens de la DIREN, au travers de l'atelier Eau sur la notion du risque, pour moi c'est fondamental. C'est-à-dire que s'il faut prendre... C'est de prendre ces éléments environnementaux qui sont des éléments réducteurs pour en faire des éléments de projet, les faire entrer vraiment dans le projet. Donc ça c'est une façon de retourner les choses, comme on l'a fait dans n'importe quelle approche conceptuelle de projet où on avait des contraintes et on prenait ces contraintes pour en faire des projets ».

Parmi les sens qui organisent le rapport à la nature, la vue organise le relevé des indices permettant de traduire les potentialités interprétatives que révèle la ligne de pente. Par la prise en compte des caractéristiques du lieu et leur intégration dans le cadre du projet, les professionnels du paysage inscrivent leur intervention dans le prolongement du site et leur action dans une continuité historique. Même si l'horizon d'attentes diffère, cette continuité suppose que des formes de connaissances et des compétences interprétatives sont mises en œuvre dans la compréhension de la ligne de pente préalable à l'intervention. La continuité réfère donc à un type d'intervention qui est à resituer dans des horizons temporels différents : ménager les ressources s'inscrit dans un contexte de remise en question des certitudes et témoigne de la fin du mythe prométhéen qui délimitait auparavant l'horizon de toute intervention. Ce contexte confère au temps une qualité désormais fondée sur l'imprévisibilité<sup>1</sup> générée d'une part par les temporalités multiples du vivant et liée d'autre part à l'action transformatrice de l'homme et de ses effets.

### ***Reconstituer des scènes à partir des traces***

Préserver afin de les pérenniser les ressources, valoriser les lieux de l'intervention, autant de modalités de l'intervention qui supposent une prise en compte de la finitude des ressources et soumet l'intervention à un impératif de durabilité. Cet horizon temporel à partir duquel se pense l'intervention se constitue à partir de constats liés aux conséquences de l'action transformatrice observée dans le rapport de l'homme à son environnement. Cette façon de procéder à partir de laquelle les professionnels du paysage informent leur intervention suppose de leur part une capacité à reconstituer des scènes à partir de traces, à se projeter dans le temps sur la base des conséquences liées à cette action transformatrice, à répondre le cas échéant sur ce qui génère ces dysfonctionnements<sup>2</sup>. Elle organise un accès sensible à la connaissance et participe à ce titre à la production d'une science par expérience, expérience entendue au sens de l'appréhension sensible de l'individu (Beck, 2001).

La contribution des professionnels du paysage à ce nouveau spectre de problématisation du développement des sociétés s'énonce ainsi à partir des grammaires iconiques et

---

<sup>1</sup> HG1c : « On ne peut pas aller au-delà d'une certaine prévision parce que, quelle que soit la maîtrise que l'on ait de l'espace, des éléments que nous mettons face à face, les scénarios que nous organisons... enfin tout ça, quelque chose va se passer qui va déjouer ce que nous avons prévu parce que justement la vie invente ».

<sup>2</sup> HG2b : « Le hasard des choses a fait qu'on a fait le premier plan municipal d'environnement ici à Entreygue parce qu'il y avait les arbres qui crevaient ».

indiciaires (Ferry, 2004). C'est à partir de la « puissance évocationnelle de l'icône » et de la « puissance transférentielle de l'indice », qu'ils peuvent (re)formuler la question des changements problématiques à partir desquels reposent les constats mentionnés dans le cadre du rapport Brundtland. Dans l'indice se laisse en effet anticiper non pas une chose mais une « série associative » dont chaque élément, chaque icône, peut lui-même valoir comme clé d'interprétation du changement. Parce qu'elles portent en elles des ressources d'intercompréhension sur la base d'un code associatif socialement stabilisé, des traces éparses sont ainsi replacées, resituées dans un contexte signifiant. « Tous les territoires qui vous seront proposés auront fait historiquement l'objet de bouleversements naturels, d'occupations successives qui auront laissé des traces, des configurations, des distributions. Certaines d'entre elles se seront maintenues pendant plusieurs décennies, voire plusieurs siècles, pour avoir été confirmées par des usages successifs » souligne ainsi M. Corajoud (2000).

Ces traces anciennes, indicatrices de bouleversements naturels ou d'occupations successives, se laissent saisir, dans le prolongement du modèle qui assimilait la figure du professionnel du paysage à un praticien dans le domaine du vivant (cf. chapitre 1), à partir d'une symptomatologie médicale. La compréhension à obtenir, souligne J.-M. Ferry, présuppose l'interprétation d'un ensemble dont les éléments valent comme les indices qui permettront de sonder des hypothèses relatives à ce qui peut être signifié au niveau de l'ensemble considéré. Dans la citation suivante, les compétences de déchiffrement s'illustrent à partir de traces indicatrices de changements observables tant au niveau environnemental qu'au niveau du cadre de vie. L'attention du professionnel du paysage s'arrête sur des limites (plantations, glaciers) et des modifications (les formes d'habitats) sélectionnées pour leur capacité à indiquer une valeur positive ou négative aux changements observés. Dans cette capacité à repérer des indices, à déchiffrer les traces, à resituer l'intervention humaine dans le cadre plus large de ses effets transformateurs, le regard joue comme opérateur cognitif.

HG2d : *« Mais c'est d'abord les pieds par terre, tout de suite on regarde, c'est une déformation qui est terrible. Il n'y a pas longtemps j'étais parti faire du ski, ça faisait longtemps que je n'en avais pas fait, tout de suite j'ai regardé : Val Thorens, tiens ils ont planté des petits pins au dessus de la zone limite des pins et des sapins, donc ça ne va pas marcher. Donc tout de suite j'ai posé la question au moniteur de ski : "mais pourquoi on plante des sapins ici ?", "mais ils remontent naturellement parce que le climat change". Donc on a commencé à discuter. J'ai vu qu'on cassait les barres et les tours qu'on avait dans les stations de sports d'hiver. Et ça on en parle dans aucune revue d'architecture. Et j'ai vu qu'on reconstruisait ce que certains appelleraient du néo, mais pour moi ce n'est pas du néo, c'est bien de l'architecture contemporaine, qui est très inspirée, plus ou moins heureusement, mais il y avait des trucs intéressants. J'ai vu que l'urbanisme évoluait dans ces milieux-là, qu'on cherchait à reconstituer de la rue. Je regardais tout ça et je regardais aussi les petites marmottes qui sortaient, c'était les premières qui sortaient de la neige, j'ai vu des glaciers qui reculaient. On voit très bien tout ça. Donc où qu'on soit on essaie de..., on regarde comment ça fonctionne, qu'est-ce qui est cultivé, comment sont les fermes, comment est l'urbanisme, pourquoi il est posé comme ça... »*

Grâce à ces compétences de déchiffrement, à cette capacité à reconstituer des scènes à partir de traces, peuvent apparaître des « dysfonctionnements » lesquels supposent un décalage entre les évolutions que connaissent les formes de vie (la norme du vivant) et ce qui s'observe et/ou se laisse anticiper sur la base des « traces » et des indices

observés. « L'attention portée aux données formelles, sensibles, est donc cette forme particulière d'apprentissage qui permet de distinguer les diverses manières dont, ici ou là, les influences, les signes, les références et surtout les pratiques se surajoutent, s'expriment et se modifient » précise M. Corajoud (2000). Cette capacité à révéler les dysfonctionnements, à prêter attention à des seuils perceptifs suppose de la part des professionnels du paysage un apprentissage qui détermine un savoir-faire, un art de voir, spécifiques. Les outils dont ils disposent (photos, etc.) prolongent cette capacité à voir, en organisant dans le temps (par la comparaison) le repérage de ces traces indicatrices de changements. C'est ainsi qu'ils peuvent agir sur ces dysfonctionnements, « réparer » des territoires altérés, proposer des interventions qui les ménagent. Dans cette perspective, le repérage des dysfonctionnements organise des moments de transition entre ce qui précède et ce qui suit l'intervention.

HG2b : « *L'approche paysagère est très présente, c'est-à-dire qu'on se sert nous du paysage – parce que c'est notre métier, notre regard sur l'espace, sur le monde – comme un outil de diagnostic, beaucoup plus que les autres, qui restent sur les études existantes, les données, les tableaux, les pourcentages d'amélioration de dégradation de tel ou tel indicateur. Nous on est très visuel dans le diagnostic. Dès nos premiers ateliers, on montre des photos. Et des photos qui parlent de dysfonctionnements* ».

Ces deux grammaires présymboliques, associative (iconique) et imputative (indiciaire), inscrivent la production de sens lié au déchiffrement de la nature dans le cadre d'un rapport professionnel dont l'enjeu est de replacer les modalités de l'intervention en accord avec ces univers d'expériences auxquels ces intelligences donnent accès. Les possibilités cognitives et communicationnelles qu'offrent ces grammaires sont relatives aux formes d'existence qu'elles contribuent à organiser. La connaissance savante, dont les professionnels du paysage s'estiment dépositaires, puise ainsi dans ce fond d'intelligibilité, dans cette réserve de sens enfouie, dans cette sagesse patrimoniale que la sectorisation liée au Mouvement moderne avait tenté d'évincer lors de son entreprise de rationalisation des formes de vie sociale. Pour autant, la connaissance acquise n'est pas figée, définie une fois pour toutes. Elle repose sur une tension entre connaître/reconnaître car la capacité à lire les indices dépend également des connaissances nécessaires pour les relever et les interpréter. En ce sens, les « dysfonctionnements » ainsi repérés sont à situer par rapport à des dynamiques d'évolution interrompues et/ou altérées dans leur développement.

Il reste que la compétence de déchiffrement qu'implique le fait de savoir « lire » la ligne de pente des territoires définit une manière de faire qui repose sur le ménagement des ressources. On situera à la lumière de ces deux intelligences les conseils prodigués par M. Corajoud dans sa « Lettre aux étudiants » (2000) :

« Dans le foisonnement et la chronologie des indices que vous aurez décelés, vous saurez reconnaître les tendances les plus marquantes, celles qui offrent le plus de chances pour conduire et supporter les modifications à venir, celles qui permettent de s'immiscer durablement dans le réel en consommant le minimum d'énergie ».

### ***Ce que le développement durable fait aux professionnels du paysage***

Si les ressources de l'histoire permettent de qualifier, voire de spécifier, ce qui ressort d'une approche durable, le sens produit par les grammaires iconique et indiciaire ouvre

sur une intelligibilité de l'état du territoire. Il ne s'agit pas en effet de lui imposer une action transformatrice, mais de le préparer à recevoir une intervention<sup>1</sup> qui s'inscrit dans le prolongement d'un temps sédimenté tel qu'il se donne à voir à partir de traces et d'indices. L'intervention en elle-même doit répondre à des objectifs d'économie (de matériau, d'énergie, etc.), elle valorise des ressources et préserve un patrimoine que le professionnel du paysage entend faire valoir comme tel. On peut se demander, dans ce contexte, si le « nouveau » prisme problématique a contribué à agir sur une pratique présentée comme s'inscrivant dans ce prolongement<sup>2</sup>.

Répondre à cette question suppose de se pencher sur l'apport de connaissances que proposent les professionnels du paysage à travers les propositions formulées dans le cadre de leur intervention. Pour ce faire, nous mobiliserons les ressources qu'apporte la troisième des grammaires définies par J.-M. Ferry, celle qui constitue plus spécifiquement le « propre du logos humain » et qu'il appelle la « grammaire propositionnelle conjonctive ». À la différence des deux premières, cette grammaire permet d'« ouvrir le monde aux dimensions du futur et du passé ; [de] situer le rapport à l'être autrement que sous l'aspect d'un existant qui relève de l'indicatif, soit comme possible sur le mode subjonctif, soit comme nécessaire sur le mode gérondif » (Ferry, 2004, p.117).

Il s'agit concrètement d'observer de la part des professionnels du paysage les modalités de leur participation, mais aussi de transformation/révision de la dimension cognitive telle qu'elle leur paraît portée par ce prisme problématique.

Le sens de l'intervention professionnelle tend à se mouler dans une téléologie qui oriente l'action sur le mode de l'action rationnelle par rapport à une fin. Les propositions qu'énoncent les professionnels du paysage témoignent de cette disposition tendue vers un futur à rendre présent. Ces propositions concrètes portées de façon individuelle, comme marques distinctives d'un sens donné à ce prisme problématique, s'inscrivent dans cette volonté de transformer la situation projetée en situation constatée. Elles apparaissent comme autant de modes de résolution de problèmes qui se posent dans la relation entre les formes d'établissements humains et les formes de nature dans lesquelles elles s'intègrent et rendent également compte de la (l'em)prise de ce prisme du développement durable sur l'orientation des actions à mener. Ainsi se formulent des propositions qui consistent soit à éviter la création de nouveaux espaces lesquels supposeraient entamer des ressources disponibles (refaire la ville sur elle-même<sup>3</sup>) soit à créer de nouveaux lieux (ce qui suppose un acte de nomination) dont la fonctionnalité réside dans la transition entre des espaces bien définis. Ces « déclarations expressives » et « recommandations régulatrices » sont argumentées sur la base d'un raisonnement causal : dans le premier cas, refaire la ville sur elle-même signifie diminuer la consommation d'espace, ce qui entraîne une baisse des circulations et donc d'émission de gaz à effet de serres (GES). De telles propositions ne sont pas exclusives des

---

<sup>1</sup> HG2d : « *Comment on aborde un territoire et comment on va pouvoir transformer ce territoire pour qu'il accepte la société qui va y venir* ».

<sup>2</sup> On notera une égalité entre le développement durable et le paysage mais pas de symétrie entre paysage et développement durable. Le développement durable ne peut en effet se limiter à la préservation de paysages ; cf. HG2d : « *Quand on a un travail à faire on essaie de le faire le plus consciencieusement possible et le mieux possible. Ça veut dire qu'on fait attention au site dans lequel on s'inscrit, à sa culture, à son histoire, aux gens qui le pratiquent. Alors peut-être que cela s'appelle du développement durable. En tout cas, c'est la base du paysage* ».

<sup>3</sup> Proposition qui peut apparaître comme une critique à la création de villes nouvelles à laquelle ont participé des professionnels du paysage de la première génération.

professionnels du paysage, mais elles s'accompagnent d'un élargissement de son territoire d'intervention<sup>1</sup>. Dans le second cas, les propositions rendent compte de l'identification d'un problème – la sur-fréquentation de l'espace agricole – qu'ils s'efforcent de résoudre en développant une argumentation fondée sur la référence aux trois piliers du développement durable en lien avec une « justification » qui leur est propre : économique et environnemental en « préservant » les espaces agricoles d'une sur-fréquentation, social en créant des espaces d'appropriation pour la récréation des habitants. Dans ces exemples, la contribution des professionnels du paysage à la montée en puissance de ce prisme problématique se pense sur l'échelle du grand territoire, celle qui fait l'objet d'une planification territoriale.

HG3b : « *Ça fait pas mal d'années que je défends le concept de lisière urbaine ou de lisière agro-urbaine, c'est-à-dire de créer des espaces spécifiques à l'articulation entre l'espace habité et l'espace agricole qui puissent d'une certaine manière permettre de marier on va dire le développement à son espace de nature, qui est souvent un espace agricole, matérialiser cet espace-là. Ce qui est extrêmement difficile parce qu'aujourd'hui ce n'est qu'une limite, ce n'est qu'un tracé sur un document d'urbanisme, ce n'est qu'un trait, ce n'est pas une épaisseur d'espace, ce n'est qu'un trait, et donc on le ressent durement aujourd'hui dans les conflits d'usage de l'espace, etc., etc. (...) Donc mon espace d'articulation d'une certaine manière est à la fois dans la croisée du social, j'offre un espace d'appropriation pour les habitants, mais aussi économique, puisqu'en même temps je préserve l'activité économique agricole de sa dégradation, de la sur-fréquentation, ou en tout cas je maîtrise un minimum son accessibilité, sa fréquentation, etc. On pourrait dire aussi que dans le champ social ce sont aussi des territoires où je peux développer des coins familiaux, des espaces culturels, etc. »*

Les contributions portent également sur des échelles d'intervention plus restreintes. On notera cependant que les exemples donnés témoignent souvent d'une qualification *a posteriori* de pratiques ou de projets comme répondant à l'interpellation de ces nouveaux critères<sup>2</sup>. Cette inscription dans les attendus de ce que recouvre le développement durable souligne l'accueil favorable réservé à ces propositions de sens qui font du ménagement des ressources un argument à part entière.

Le « nouveau » prisme du développement durable a-t-il contribué à agir sur une pratique présentée comme s'inscrivant dans ce prolongement ? On notera dans un premier temps, que le regard évaluatif que les professionnels portent sur leurs pratiques les conduit à cadrer les interventions comme répondant déjà à l'injonction du « développement durable », ce qui leur confère une antériorité par rapport aux autres disciplines aménageuses. On soulignera également l'apparition d'un discours public qui s'énonce sous la forme de déclarations expressives et de recommandations régulatrices. Ce discours témoigne du souci de la profession de se mobiliser sur les transformations problématiques formulées dans le cadre du rapport Brundtland et largement diffusées à partir d'un discours relatif aux menaces<sup>3</sup> et atteintes diverses (biodiversité, ressources

<sup>1</sup> HG2a : « *Du paysage aujourd'hui et du métier de paysagiste, c'est de savoir se situer dans cette possibilité peut-être de refaire vivre le métier d'urbaniste, mais en tant que paysagiste...* »

<sup>2</sup> Parmi les propositions qui seront appliquées à un niveau urbanistique, par exemple, « la carte des pentes », outil mis en place par un des membres de la première génération des paysagistes interviewés, a été reprise dans le cadre des « Études d'impact » au début des années 1980.

<sup>3</sup> Il est ainsi attendu du professionnel du paysage qu'il agisse contre des menaces. « Le paysage est soumis à toutes les menaces : anarchie des entrées de ville par exemple ; problèmes autour des friches industrielles ; problèmes de désintégration urbaine et de mitage. (...) C'est la compétence du concepteur

naturelles, etc.) en lien avec l'action transformatrice de l'homme sur son environnement. Cet intérêt de connaissance orienté vers un présent en cours ou en devenir sur lequel il convient d'agir donne la possibilité, pour ces professionnels du paysage, de participer à la production d'un discours en élaborant des significations à partager. Cette participation suppose de faire entendre<sup>1</sup>, sous la forme d'argumentaires, de nouveaux appels<sup>2</sup> en direction de ressources à préserver/ménager ou à valoriser<sup>3</sup>. Ces appels assurent en retour la participation de la profession à l'assemblée des témoins habilités à constater les transformations problématiques sur lesquelles il s'agit ensuite de se mobiliser.

Ce discours public, s'il fait état de propositions concrètes, intègre dans son champ d'énonciation le paysage comme objet même de l'intervention. Le professionnel du paysage devient, dans le cadre de ce discours, le porte-parole du paysage. C'est à partir de cet objet « paysage » que peuvent être hiérarchisées ou redéfinies des priorités. De la même manière qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, le courant hygiéniste a pu se saisir de ce nouvel acteur, le microbe, découvert par Pasteur pour énoncer des propositions de changements en matière d'urbanisme (Latour, 1984), le professionnel du paysage fait entrer cet « acteur » qu'est le paysage comme réserve d'un sens disponible dans le monde des significations partagées.

Les actions de préservation et de valorisation prennent ici toute leur mesure pour redéfinir, à l'aune de ces changements problématiques, cette voix professionnelle et faire valoir l'objet de son intervention. La production d'un discours dont les significations doivent être partagées emprunte à la connaissance du vivant le sens d'une argumentation fondée sur l'anticipation et la prévision. Ainsi le professionnel du paysage peut-il révéler des paysages et les faire reconnaître comme tels, des paysages non pas au sens esthétique du terme, mais porteurs du « patrimoine génétique de demain ». Par l'action de revalorisation/requalification des lieux délaissés en lieux « refuges » d'un patrimoine invisibilisé se reconfigure le partage entre un paysage perçu comme cadre destiné à accueillir des formes de vie sociales et un paysage porteur d'une nature nourricière<sup>4</sup>. Cette nature est présentée à partir d'un certain nombre de qualités : qualité de générosité<sup>5</sup> (production de « miel béton » dans des milieux *a priori* hostiles que sont les villes), qualité d'adaptation (le tiers-paysage qui est un lieu « oublié » de l'homme), qualité curative (réserve médicale du futur). Par cette interprétation des possibles liés au vivant, en l'occurrence le paysage comme réserve de la biodiversité, le professionnel du paysage se positionne comme dépositaire d'une compétence, celle qui consiste à prendre

paysagiste ». Sources : Fédération française du paysage. Texte disponible sur le site [http://www.f-f-p.org/rubrique.php?id\\_rubrique=6](http://www.f-f-p.org/rubrique.php?id_rubrique=6)

<sup>1</sup> Rappelons en effet que le professionnel du paysage doit sans cesse argumenter son discours, ce qui l'éloigne des métiers artistiques où l'on n'a pas à justifier son geste (cf. chapitre 1).

<sup>2</sup> Dans son analyse de l'appel, Ferry (2004) souligne qu'il peut être « considéré comme le premier geste intentionnel en direction d'un autre, mais cela ne signifie pas que l'appel soit le moment absolument premier. Il importe plutôt qu'il ne peut être qu'une manifestation seconde. C'est en effet seulement dans la mesure où la manifestation naturelle d'un manque a pu trouver un "répondant" quel qu'il soit, qu'une réclamation peut ensuite être intentionnellement dirigée par le sujet dans le sens d'un appel ».

<sup>3</sup> HG3b : « *On s'aperçoit qu'on est obligé d'alerter les pouvoirs publics sur le fait que la trame telle qu'on l'a dessinée est possible encore aujourd'hui, mais que les processus d'évolution font que tous les nœuds parfois deviennent des points ultras fragiles et très précisément identifiés qui méritent d'une certaine manière une ascension complètement zoomée par rapport à la logique trame paysagère* ».

<sup>4</sup> On soulignera un parallèle dans la critique liée à la privatisation de l'espace et la marchandisation des ressources du vivant contre laquelle se positionnent les professionnels du paysage. Dans les deux cas, il s'agit d'atteintes au rapport homme/nature.

<sup>5</sup> Qui s'accompagne de la découverte de cette nature qui « semble prospérer sur le pavé » (Dupont, 2009).



en charge le vivant, et d'une connaissance, celle qui consiste à investiguer un aspect spécifique du monde et à révéler son état au regard des atteintes<sup>1</sup> en tout genre qu'il peut subir.

### *La raison du paysage*

La contribution des professionnels du paysage à la montée de ce prisme problématique tente, en prenant en charge l'objet paysage, de faire reconnaître et accepter de nouvelles propositions de sens relatives à un univers cognitif auquel ils accèdent grâce aux grammaires iconique et indiciaire. De nouvelles argumentations doivent fonder les interprétations proposées. Cela nécessite de rendre problématique les certitudes acquises, de soumettre à l'épreuve critique les évidences de sens commun socialement admises tout en proposant et en faisant valoir des raisons alternatives dans la production du sens. Si le propre du langage humain réside dans la problématisation discursive qu'il autorise, il s'agit à présent d'examiner les raisons, les principes de responsabilité sur lesquels s'appuient les propositions ainsi produites. Pour ce faire, nous nous référerons à la quatrième des grammaires proposées par Ferry (2004), grammaire de la validation discursive, qui délimite l'horizon idéal des affirmations.

Comme le souligne cet auteur, les affirmations que nous posons quotidiennement n'auraient pas de sens sans la présupposition de vérité. Intuitivement, nous ressentons que ce qui distingue l'humanité de toute animalité, ce n'est pas l'accès au langage lui-même, mais ce en quoi cet accès nous relie à un monde d'évidences ou de certitudes dont la stabilisation et la déstabilisation sont pour nous inséparables de la vérité. Au langage revient une puissance de représentation et de symbolisation. Mais au discours revient une puissance de thématization et de problématisation. Ce sont deux puissances fonctionnellement distinctes, bien qu'elles s'exercent l'une et l'autre dans l'univers linguistique des mots et des phrases, des symboles et des propositions.

Les conditions de production de nouvelles propositions de sens supposent préalablement de faire valoir les conséquences d'un « oubli » de l'objet paysage dans les politiques d'aménagement. Deux conséquences en résultent :

Séparer la logique de développement de la logique patrimoniale qui sous-tend l'intervention des paysagistes déterminerait *a minima* une approche réductrice des potentialités inscrites dans le territoire. Or, comme le souligne Corajoud (2000), « les lieux, même les plus délaissés, les plus déficients sont pleins de propositions qui méritent votre considération », propositions devant constituer la base de toute intervention. Gérer les ressources d'un territoire comme un patrimoine suppose, dans cette perspective, d'en transmettre le stock d'opportunités aux générations futures. Comme le souligne Barel (1981), avec un tel modèle, on perd certes en croissance, en richesse, en résultat tangible, en *output* économique mais on évite le piège de l'irréversibilité qui caractérise le modèle de gestion capitaliste. C'est contre ce mode de gestion capitaliste, perçu comme réducteur, que se mobilisent les professionnels<sup>2</sup> en soulignant les diverses formes d'atteintes qu'une telle posture dans le rapport de

<sup>1</sup> On notera à ce sujet le recours aux grammaires indiciaires et iconiques pour produire cet état du paysage.

<sup>2</sup> HG3b : « Donc on voit bien que si vraiment on veut être dans le plein champ du développement durable, il faudra de temps en temps qu'on rappelle que la dimension du paysage, la qualité, la dimension qualitative du territoire... doit être prise en compte dans toutes ces dimensions-là. Et qu'on ne peut pas réduire à une seule entrée la chose ».

l'homme à son environnement impliquerait : atteintes sur les potentialités liées au vivant qui confèrent au professionnel du paysage la responsabilité de prendre en charge ce « patrimoine »<sup>1</sup> ; atteintes sur les modalités mêmes du vivre ensemble :

HG2a : « *Ça viendra du dessin quand même, c'est-à-dire que la base de la discussion, la notion du dessin rassembleur dont tu parles... La force qu'on a c'est qu'on sait donner les mesures de ça, dire : "c'est 40 par 140 ou 160, ça vous ne toucherez pas, le reste vous avez ça..." Pourquoi on dit ça, pourquoi on dit : " il faut qu'une avenue fasse 30 m de large et pas 22", quel rôle ont les 8 m de plus ? Ils ont un rôle social, ils ont aussi un rôle économique, etc., ça il faut savoir l'expliquer. Mais parce qu'on sait donner ces mesures on va plus loin que les autres sur la façon de... »*

Une seconde conséquence est liée au fait d'établir une correspondance entre une logique de développement et une logique environnementale de ménagement des ressources, correspondance désormais « valide » grâce aux préconisations qu'implique le prisme du développement durable. Or les connaissances acquises par les professionnels du paysage les portent à considérer sous un angle différent les réalisations qui prétendent s'inscrire dans une approche de « développement durable ». Leur apport se pense à partir d'une évaluation fondée sur les principes de conformité et de compatibilité avec ce qui est censé relever d'une telle approche. La « traduction » à partir des ressources de l'histoire consiste à mettre sur la voie de savoirs et savoir-faire disparus, c'est-à-dire des modes de résolution pratiques de problèmes tels qu'ils se posent aujourd'hui sous une forme technique (choix des matériaux, modes de transport, normes HQE, etc.). Ce fondement commun qui témoigne d'une continuité entre les formes de vie sociales les amènent à se distancier des « solutions » préconisées, à prendre position à l'égard d'une normalisation des pratiques<sup>2</sup>. C'est sur la base de cet apport – qui suppose une compétence de déchiffrement – qu'ils s'attribuent la responsabilité de produire une intelligibilité des formes d'action à mener :

HG3b : « *Et je pense qu'il faut aussi qu'on aille à la formation des gens vers la démarche de projet, c'est-à-dire être capable de se projeter, c'est-à-dire être capable de désirer une **transformation de la réalité existante**, mais dans une logique évidemment durable. Il faut qu'on sache se projeter, parce que ce n'est pas facile. Et nous de ce côté-là on a une grande responsabilité puisqu'on est assez bien placé pour être à la fois porteur de développement, c'est-à-dire de vers quoi je vais me développer, de la finalité en terme de concrétisation, qu'est-ce que cela peut représenter...»*

Les propositions susceptibles d'être validées témoignent, dans la logique du discours, d'un mode de révision qui organise le passage de certitudes à des ouvertures problématiques. Dans cette perspective, la confrontation des récits repose sur des compétences d'ajustement<sup>3</sup>, sur la sélection des contenus transmis. Lorsqu'il s'agit d'emporter l'adhésion, deux types d'arguments sont mobilisés : un argument

---

<sup>1</sup> HG1c : « *Les autres intervenants sur l'espace qui peuvent être des artistes, des urbanistes, des architectes, etc. n'ont pas le vocabulaire du jardin. Ils ne connaissent pas les plantes ni les insectes. Ils connaissent très peu ; enfin, c'est tout à fait rare quand ils les connaissent (...) ils [les paysagistes] ont au minimum cet argument que les autres n'ont pas ».*

<sup>2</sup> Ainsi, la plupart d'entre eux plaident pour une approche « adaptée » aux spécificités des territoires.

<sup>3</sup> FG3a : « *C'était assez étonnant, parce que la SNCF ne comprenait pas notre discours là-dessus, on a mis un temps à **ajuster** notre propos. Ces critères-là eux n'arrivaient pas à les comprendre. (...) Ils ne comprenaient pas qu'une implantation de gare avait un enjeu territorial fort et un enjeu d'aménagement du territoire important. »*

économique<sup>1</sup> et un argument lié aux risques encourus. Le risque, agissant lui-même comme principe de généralisation entre les formes de vie aujourd'hui disparues et celles actuelles, est mobilisé pour proposer une nouvelle compréhension du monde.

Associé de HG1e : *« On a aussi nos propres stratégies... On a découvert par exemple dans une analyse un paysage remarquable, non répétitif, qu'il soit urbain, bâti, agricole, naturel ou rural. S'il se trouve qu'il y a des risques, soit géologiques, soit d'inondations... On va plutôt appuyer sur cette thématique... Pour pouvoir préserver ou maintenir, plutôt que d'attaquer par l'angle paysager. Ce sera beaucoup plus efficace ».*

Si l'histoire s'affirme comme ressource pour mettre en perspective les solutions adoptées, la pratique, elle-même, est questionnée sur la façon dont elle agit comme mode de résolution de problèmes. Cette dimension réflexive apparaît notamment dans la réflexion menée sur les outils dont elle dispose<sup>2</sup>, sur les boucles de rétroactions positives qu'elle obtient (cf. effet de composition, etc.), sur les mesures d'économie (espaces, coût, etc.) qu'elle rend possible. La continuité affirmée avec des savoir-faire anciens, assure d'un fondement pratique et économique l'intervention réalisée. La différence réside dans le fait que désormais ces savoirs et savoir-faire sont séquencés et analysés comme autant de critères permettant d'apprécier la contribution au ménagement des ressources<sup>3</sup>. Parce qu'elle offre la possibilité d'objectiver cette contribution, l'évaluation devient désormais une étape à part entière mise en œuvre par tous les professionnels du paysage.

La capacité à poser des questions, à aller jusqu'aux limites<sup>4</sup> fonde un autre mode d'approche qui n'enferme pas le projet dans des solutions déjà trouvées<sup>5</sup>. Ces problèmes à (re)connaître accèdent au statut d'objets de connaissance et déterminent, par delà les frontières entre les champs de savoir et les frontières géographiques, un espace public de discussion faisant état d'une expertise technique<sup>6</sup>, espace public dans lequel se nouent

---

<sup>1</sup> HG1b : *« Souvent quand j'étais paysagiste-conseil, où on m'avait dit parce que ça avait l'air de bien marcher : "Vous allez vous occuper de tous les lotissements..." Mon premier argument... Parce que quand un collègue vous présente un plan il est tout fier, il va présenter au maire, tout le monde est d'accord, c'est difficile de venir critiquer après, surtout qu'en tant qu'architecte-conseil ou paysagiste-conseil on n'a pas le droit normalement de corriger un projet ou de... On peut simplement dire ce qui ne va pas... Et moi toujours je disais : "Je pense qu'on pourrait trouver des économies". Voilà. De suite le maire dresse l'oreille, tout le monde est content, et le concepteur, qu'il soit géomètre et tout eh bien il dit pourquoi pas. Et on trouvait en général 30 % d'économies. À ce moment-là les gens vous écoutent. »*

<sup>2</sup> FG3c : *« Nos outils sont liés à des choses de bon sens, enfin le bon sens c'est quelque chose qui se perd ».*

<sup>3</sup> HG2a : *« Aujourd'hui si on arrive à faire de l'assainissement alternatif c'est parce qu'on économise sur les tuyaux et que des ingénieurs sont d'accord pour le faire. C'est parce qu'on en a fait la preuve et que ça a été quantifié. »*

<sup>4</sup> HG2c : *« Il faut que dans notre produit à nous il faut qu'on aille jusqu'aux limites. Et puis à un moment on est à la limite donc on dit : "sur ce plan-là on ne peut pas faire mieux", alors il faut trouver d'autres plans, il faut valoriser d'autres choses, il faut se débrouiller quoi. »*

<sup>5</sup> HG1c : *« Notre regard quotidien il pourrait être plus celui d'un jardinier qui se re-pose des questions tous les matins sur ce qu'il doit faire parce que quelque chose de nouveau est arrivé puisque toujours la vie invente, plutôt que de reconduire une action à partir d'un schéma du passé qui de toute façon est déjà caduque ».*

<sup>6</sup> HG2b : *« Je fais partie maintenant d'Envirobat, parallèlement il y a l'HQE qui a émergé et sur lequel il y a pas mal de choses qui se font et puis il y a tous ces échanges avec les Anglais, les Allemands, les Suisses sur ces questions là... Donc cette partie technique on se la construit et elle intervient sur nos opérations, au-delà de la méthode, concertation, débat public où là il y a déjà pas mal de choses qui sortent sur ces questions environnementales techniques ».*

également des alliances entre les représentants de différentes disciplines<sup>1</sup>. Ce travail cognitif de résolution de problèmes et d'archivage de solutions s'inscrit dans le cadre d'une mise en commun qui repose sur une complémentarité des apports.

HG2c : « *Forcément un projet a un ou des aspects développement durable mais a trois aspects qui ne sont pas durables, parce que c'est compliqué, c'est comme ça. Par contre dire qu'on s'inscrit dans la démarche, qu'on a la volonté d'y aller, qu'on va faire de mieux en mieux et que ce qu'on a mis au pot commun peut servir aux autres mais inversement ce qu'eux ont mis peut nous servir... D'un coup on va se créer un vocabulaire développement durable, moi mon idée c'est celle-là* ».

En somme, loin de s'imposer de façon prescriptive, le nouveau prisme problématique donne lieu à une thématisation qui bouscule les lignes de partage entre des savoirs historiquement constitués. Pour les professionnels du paysage, ce prisme est aussi l'occasion de mettre en lumière des connaissances et des compétences qui s'inscrivent dans le prolongement de l'ancien métier dont la profession est issue. Le souci de durer est essentiel dans l'approche de paysage mais, si la manière de penser la durée a pu changer sous l'impulsion du « développement durable », les solutions proposées comme les principes évaluateurs élargissent la base interprétative commune.

Comme le souligne un de nos interlocuteurs (HG2a) :

« *Une caractéristique locale, ou une partie de l'histoire, que tu as mise au centre du projet, eh bien il a des chances de résister dans le temps, et même de se nourrir de tout ça dans le temps. Et ça on le faisait avant, on l'a toujours fait en tant que paysagiste. Parce que ça on peut le démontrer et même le montrer sur certains projets... Et si on sait répondre aujourd'hui à ça, à cette problématique entre global et local, c'est parce qu'en fait pour certains on l'a vraiment testée. Et aujourd'hui la différence avec ce qu'il se passait il y a une quinzaine d'années, c'est que quand on dit ça on est écouté, parce que c'est un débat qui est dans l'air du temps, ou qui est une préoccupation... »*

## CONCLUSIONS

Au terme de ce chapitre, nous avons essayé de montrer combien les professionnels du paysage contribuaient, en se saisissant de ce nouveau spectre de problématisation de l'évolution des sociétés, à un travail d'élaboration des connaissances qui reconfigure les lignes de partage au sein même de la profession et entre les différentes professions liées au cadre de vie. Participer à la production/révision des connaissances suppose néanmoins, de leur part, d'inscrire leurs interventions dans un autre cadre que celui esthétique. Préserver et valoriser les ressources d'un territoire, élargir la catégorie du patrimoine en organisant un nouvel inventaire de ce qu'il faut contribuer à faire durer, sous-tend leurs actions. En proposant une attention renouvelée au ménagement des ressources, le prisme du développement durable apparaît ainsi comme une opportunité pour faire valoir ces savoirs et savoir-faire et promouvoir de nouveaux usages dans la production d'un monde « nouveau » (Bourdin, 2009). Peut-on, pour autant, faire une lecture de ces formes de mobilisation sur la base d'un enjeu de profession ?

On notera que c'est à partir du paysage, paysage non pas au sens esthétique du terme mais paysage dont il faut prendre soin sur le modèle du jardin (même si l'« abandon »

<sup>1</sup> HG2a : « *On est la seule discipline je pense aujourd'hui pour en discuter avec les gens de l'environnement* ».

du « tiers paysage » témoigne d'une interruption du soin) que se reformule le problème en articulant une échelle locale à une échelle globale. Ainsi se déploie un savoir expert, une science de l'expérience, sous-tendu par trois principaux enjeux : économiques (contre la privatisation du vivant<sup>1</sup> dans le cadre des OGM), politiques (le paysage comme bien commun) et sociaux (le patrimoine nécessaire à la reproduction des générations futures). Dès lors, la contribution à la reformulation du problème s'effectue sur la base d'un registre discursif interprétatif. L'intelligence iconique et l'intelligence indiciaire sont mobilisées pour élargir les données interprétatives du problème sur lequel il convient de se mobiliser. Les dysfonctionnements témoignant de changements problématiques, peuvent être inventoriés, érigés en objets de savoir et participer à ce titre à l'instruction d'un nouveau champ de connaissances reposant sur des données locales/globales. Les deux autres grammaires attestent de cette volonté, pour les professionnels du paysage, de partager le sens de ces investigations, de proposer des modes de résolution des problèmes et de contribuer par là même à l'élargissement des significations portées par ces changements problématiques en les faisant reconnaître comme telles.

Ainsi, la contribution des professionnels du paysage à la montée de ce nouveau cadre d'interprétation du changement s'effectue sur la base de ressources que procure un métier dont le rapport au temps (la temporalité du végétal) les amenait à se projeter par delà les générations. En se constituant en champ spécifique d'intervention dans les années 1950, la profession intègre cet apport, mais le redéfinit comme un enjeu de reconnaissance et un mode spécifique d'intervention dans ce nouveau cadre problématique du rapport homme/nature.

---

<sup>1</sup> HG1c : « *On prend en otage la population humaine en lui confisquant la possibilité d'utiliser le bien commun – qui est tout simplement les plantes qui sont là, qui n'appartiennent absolument à personne – pour les obliger à consommer un produit qui aurait soi-disant été breveté parce que l'on aurait trouvé le principe actif... mais ces populations-là, ils les avaient trouvées bien bien avant, ils avaient juste pas marqué "c'est le brevet", ils l'avaient juste pas breveté, c'est tout* ».

## CONCLUSION GÉNÉRALE

À l'issue de ce travail, peut-on dire que les professionnels du paysage ont toujours fait du développement durable, un peu comme Monsieur Jourdain faisait de la prose ? La réponse n'est pas aisée et suppose un dé-placement par rapport à la question initiale.

En effet, d'une certaine manière, toutes les sociétés ont eu, pour assurer les conditions de leur existence et de leur maintien, à donner une habitabilité aux formes matérielles et sociales de leur environnement. Autrement dit, comme le souligne Godelier (2007, p.54), « toutes les constructions culturelles du monde, des autres et de soi constituent autant de réponses particulières, différentes, voire divergentes à des interrogations existentielles que toutes les sociétés se posent ou se sont posées, et qui, elles, sont semblables et convergentes ».

Ce que recouvre le « développement durable », à travers la prise en compte des trois piliers : économique, social et environnemental, présidait déjà – sous des formes diverses – à l'édification des formes de vie sociales et matérielles.

Les différences relèveraient d'une part du fait qu'aujourd'hui la référence temporelle à partir de laquelle s'organisent ces trois piliers a changé, elle tient désormais compte des évolutions problématiques qui affectent le devenir des sociétés et le rendent incertain (Callon *et al.*, 2001). D'autre part, face à ce devenir incertain, le temps long de l'histoire est mobilisé comme temporalité de référence du projet.

Un autre élément de réponse réside dans le fait que l'organisation, sur une base professionnelle, des formes du cadre de vie est historiquement située. La formation dans les années 1950 de la profession paysagiste sur la base d'un ancien métier témoigne du caractère récent de cette prise en charge et des questions nouvelles que soulève cette intervention spécialisée. On notera à ce sujet l'importance du contexte historique à partir duquel les professionnels du paysage situent l'émergence de leur spécialité professionnelle comme répondant à un double objectif : objectif qui consiste à porter un regard transversal introduisant de la complexité dans l'intervention et objectif de constitution d'espaces (espace de transition, espace délaissé, « tiers-paysage », etc.) et de temps (temps de la prévision, temps de l'anticipation) nécessitant une prise en charge. La « voix professionnelle » qui s'élabore accompagne ces évolutions tout en plaçant la norme du vivant au fondement de l'intervention. En ce sens, les professionnels du paysage n'ont pas toujours fait du développement durable un des fondements de leur intervention, mais les savoirs sur la base desquels ils in-forment leur pratique les disposent à recevoir favorablement ce nouveau prisme, à composer avec, voire à le revendiquer comme une disposition permettant d'affirmer leur spécificité au regard d'autres disciplines proches (architecture, urbanisme, etc.).

Pour autant à quelle nécessité répond l'organisation de leur intervention dans un cadre spécifique, professionnel ?

On notera à ce sujet que si l'intervention s'inscrit dans le prolongement d'un socle ancien de connaissances et se pense sur la base d'une continuité des pratiques, les finalités de l'action ont changé. Les espaces et les temps conquis sur lesquels elle s'exerce font l'objet d'une attention préventive et curative tenant compte de dysfonctionnements

repérés. Car la médiation qui organise le rapport des professionnels au paysage est moins d'ordre esthétique qu'éthique. Il s'agit en effet, de révéler les ressources constitutives, la « dimension cachée » (Hall, 1966) des lieux afin de les préserver. Cette action s'inscrit dans le cadre d'un élargissement de la catégorie du patrimoine à des « biens de nature ». On notera cependant dans cette perspective, qu'il s'agit moins, de faire durer que de rendre pérennes<sup>1</sup> des dynamiques territoriales, des cortèges vitaux, des flux plutôt que des stocks.

Dans une certaine mesure, cette action de pérennisation qui introduit dans le temps du projet le temps long de l'histoire témoigne d'une attitude morale fondée sur le respect, respect que Pharo (2008, p.74) définit : « a minima *comme la retenue que l'on doit avoir vis-à-vis d'une personne ou d'un objet, en raison de la valeur qu'on reconnaît à cet objet et qu'on ne voudrait pas détériorer par sa propre action*, et non par des représailles qui pourraient s'ensuivre ». La reconnaissance d'une valeur est ainsi attribuée à l'objet du respect et cette valeur procède de l'intervention spécialisée mise en œuvre par le professionnel du paysage.

Si les savoirs sur la base desquels les professionnels in-forment leur intervention les disposent à recevoir favorablement ce nouveau prisme, on notera cependant qu'il ne s'agit pas d'un simple rapport d'adhésion. En tant que systèmes de règles définies sur fond de problématisation de l'évolution des sociétés, la référence au développement durable autorise une adaptation voire une reformulation tenant compte de l'espace/temps de leur intervention. Le développement durable comme objet de pensée, comme institution de sens générant, dans la perspective développée par Fauconnet et Mauss (1969, p.150) des manières de penser autant que des manières d'agir se traduit en effet par un positionnement actif et réflexif de la part des professionnels du paysage.

C'est ainsi que les différents paramètres de l'intervention interviennent comme modalités d'évaluation de ce qui ressort ou pas d'une approche durable. Un des premiers effets de ce nouveau cadrage tient au fait que ce qui résultait auparavant d'une démarche globale relative au projet de paysage fait désormais l'objet d'une appréciation/évaluation en fonction de différents paramètres. L'approche est ainsi décomposée sur la base d'actions pouvant donner lieu à une évaluation qualitative (e.g. la polyfonctionnalité des usages) et/ou quantitative (économie d'eau en utilisant des systèmes alternatifs, etc.).

Plus largement, la contribution des professionnels du paysage à la production de sens s'effectue sur la base d'une logique de connaissance qui associe les exemples tirés de l'histoire à une dynamique de questionnements.

Ainsi, l'interpellation de ce spectre de problématisation est traduite sous l'angle d'une approche historique qui joue comme ressource interprétative et grille d'évaluation de ce qui relève du « durable ». Les principes de conformité et de compatibilité apparaissent, dans cette perspective, comme des modalités de validation de ce qui prétend être durable. Les pratiques à partir desquelles ils sont inférés s'inscrivent dans le cadre d'une « suite » des générations (Ricoeur, 1985) sur la base de dispositions à agir pour le futur.

En élargissant également la base interprétative de ce qui peut relever d'une approche durable, ces principes « cadrent » en quelque sorte la dynamique de changement tout en la replaçant dans un mouvement d'évolutions/changements préalable. Loin de reprendre

---

<sup>1</sup> En tant que transitif direct, le verbe pérenniser témoigne de l'action transformatrice du professionnel du paysage : il est celui qui, grâce à son intervention, pérennise et c'est à ce titre que des biens peuvent durer.

l'approche temporelle (structurée autour d'un avant/après l'avènement du « développement durable » dans un temps supposé linéaire) et spatiale (la globalisation à partir d'une généralisation des problèmes) proposée par les experts du développement durable (cf. annexe 2), ces professionnels s'en affranchissent sur la base des connaissances issues des formes de vie sociales choisies pour leur exemplarité et leur valeur de *topoi*<sup>1</sup>.

Ces *topoi* sur la base desquels se constituent des inférences permettant de se positionner par rapport au prisme problématique du « développement durable » sont mobilisés comme références argumentatives et jalons de connaissances dans la réception de ce nouveau cadre et dans le positionnement qui s'ensuit. La reformulation du problème sous l'angle d'une historicisation des données, d'une approche qui privilégie la transversalité plutôt que la spécialisation<sup>2</sup>, s'accompagne également d'une production des données qui se constituent sur la base des possibilités interprétatives liées aux lieux de l'intervention.

Les compétences à lire la « ligne de pente » du paysage, à pressentir le constat d'une existence permettent au professionnel du paysage de donner une valeur positive ou négative au changement. Les outils dont ils se servent (essentiellement la photographie et le dessin) opèrent comme des médiations, contribuent à l'émergence d'un sens nouveau qui ébranle les certitudes établies. Il en résulte un nouveau regard donnant à voir le paysage comme un « délaissé » porteur de « biodiversité »<sup>3</sup>.

Il en résulte également une nouvelle compréhension dans la façon d'organiser les formes de l'établissement humain : un espace sans nom devient, dans cette perspective une « lisière urbaine » dont la fonction est d'organiser une transition entre des lieux habités et des lieux cultivés ; un équipement monofonctionnel tel un bassin d'orage peut s'ouvrir à une diversité d'usages (ludique, esthétique, etc.), un objet de nature insignifiant devient exemplaire des modalités de structuration de l'espace qui le reçoit.

À la différence d'une science des données, science mathématisée et technicisée dont la connaissance est produite en laboratoire, se constitue ainsi une « science de l'expérience ». Rappelons que dans la perspective de Beck (2001) la science de l'expérience résulte de l'appréhension sensible de l'individu, et, pourrait-on ajouter à la suite de Ferry (2004), de sa capacité à reconstituer des scènes à partir de traces.

On notera également que les connaissances produites donnent lieu à la participation à des espaces de débats qui rendent possible un travail de révision des pratiques à un niveau essentiellement pratique et technique<sup>4</sup>. Ces espaces de mise en commun des savoirs brouillent les frontières entre les champs disciplinaires et reconfigurent les lignes de partage au-delà du cercle étroit des professionnels du cadre de vie<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Nous entendons par là ces principes acceptés sans être forcément vrais (Bouvier, 2005, p.127), lieux communs de la connaissance dont nous retiendrons l'ancrage sur une base spatiale.

<sup>2</sup> On notera ainsi leur approche critique pour leur dimension restrictive des normes HQE censées qualifier un projet comme relevant d'une approche durable.

<sup>3</sup> S'observe en effet, dans un certain nombre de cas, un « rabattement » du sens du paysage sur le domaine biologique, médical.

<sup>4</sup> On notera ainsi toute la réflexion/discussion technique relative à l'usage des « bétons désactivés ». La réflexion se déploie sur les conséquences liées au manque d'informations concernant leur composant : certains « désactivants » ne sont en effet pas biodégradables et risquent de polluer les nappes phréatiques.

<sup>5</sup> Rappelons que dans la perspective développée par F. Champy les « professionnels du cadre de vie » rassemblent les trois figures professionnelles qui sont : l'architecte, l'urbaniste et le paysagiste.



Des rapprochements s'effectuent<sup>6</sup>, des échanges se constituent permettant d'enrichir l'intervention sur la base de données nouvelles, de connaissances et de procédures issues d'autres champs de savoirs. Parmi les rapprochements ainsi réalisés, on notera l'intérêt accordé aux propositions issues de disciplines liées à l'environnement et aux connaissances relatives à ce domaine.

Il en résulte un nouvel éclairage relatif au rapport d'adhésion des professionnels du paysage à ce nouveau spectre de problématisation de l'évolution des sociétés : au-delà de ce qu'il recouvre, son intérêt réside dans le fait de mobiliser les professionnels du paysage dans ce qu'ils perçoivent comme un défi à relever.

Si nous avons choisi de différencier une logique de connaissance d'une logique d'action, c'est dans le rapport entre connaissance/action que se pense la contribution des professionnels du paysage à ce nouveau cadre de problématisation. Ainsi, les argumentations développées, pour faire valoir ces nouvelles propositions de sens, s'organisent autour d'une dimension pragmatique de l'action. Ces propositions procèdent notamment d'inventaires d'économie réalisée au niveau écologique (empreinte écologique des matériaux utilisés), au niveau économique (les gains d'argent liés à l'entretien de plantes locales plutôt que de plantes « d'apparat ») ou résultant de la combinaison des deux argumentaires (économie d'eau obtenue grâce au recyclage).

Les modes de résolution témoignent, dans cette perspective, d'une reformulation du problème que recouvre ce cadrage problématique. Autrement dit, ce n'est pas sur la base des constats problématiques établis par des savoirs experts que cherchent à se positionner les professionnels du paysage. Il ne s'agit d'ailleurs pas tant de partager ces constats que de voir quelles sont les traces convertibles en ressources qui peuvent être valorisées dans le cadre de l'intervention. Loin de penser l'objet de l'intervention comme un produit fini avec un début et une fin, elle ouvre sur des temporalités multiples, des possibles en devenir.

Les modes de résolution proposés reposent ainsi sur des dynamiques de changements à préserver pour accompagner les évolutions futures. Le projet s'ouvre ainsi à une nouvelle temporalité, temps de la prévision, de l'anticipation sur la base des ressources historiques léguées par l'histoire.

Pour autant, comment penser une intervention à un milieu qui change sans cesse, comment adapter son intervention dès lors que « la vie invente » comme le soulignera l'un d'entre eux ? Une intervention professionnelle est-elle encore possible ?

On notera tout d'abord que cette qualité du temps fondée sur l'imprévisibilité rend nécessaire un type d'intervention qui peut prendre en charge ce qui ne relève pas de l'intervention des autres professionnels du cadre de vie. Car c'est en mobilisant des ressources agissantes – des traces témoignant de puissances d'agir – que celles-ci deviennent indicatrices d'une manière de participer à la résolution de problèmes.

Si la connaissance produite s'inscrit bien souvent sur fond de re-connaissance de fonctionnalités assurées par les lieux de l'intervention, l'intervention qui s'ensuit, fondée

---

<sup>6</sup> « Nous avons déjà abordé comment les différentes disciplines évoluent vers une approche intégrée du paysage : les géographes physiiciens ont intégré la biogéographie, puis les facteurs sociaux économiques, puis la perception ; les écologues se sont tournés vers les paysages anthropiques et ont eux aussi intégré le rôle de l'homme, les paysagistes en s'ouvrant à l'aménagement du territoire se sont portés vers des facteurs explicatifs plus larges, relevant tant des sciences de la nature que des sciences de l'homme » (Le Du-Blayo, Van Tilbeurgh, 2004, p.155).

sur des formes d'anticipation (tant au niveau des usages qui peuvent changer que des possibles qui peuvent affecter le lieu), accompagne le devenir du site et ménage ses sources de valorisation. Le ménagement des ressources sur la base de ce que révèle la ligne de pente, guide ainsi l'intervention et confère au professionnel la possibilité de déduire du passé les possibles à venir, non encore actualisés.

En somme, nous nous étions initialement demandés, si tel Mr Jourdain faisant de la prose, le professionnel du paysage faisait du développement durable. D'une certaine manière et parce que le prisme du développement durable repose sur un ménagement des ressources, l'intervention telle qu'elle est mise en œuvre par le professionnel du paysage s'inscrit dans le cadre de cette proposition de sens. C'est ainsi que les savoirs dont il dispose le poussent à accueillir favorablement ce type de disposition dans un contexte où la profession est en voie de reconnaissance et de légitimation. Mais définir la situation sur un même constat ne suffit pas à faire des professionnels du paysage des chantres du développement durable.

Si leur apport repose sur un élargissement cognitif et critique de ce qu'il faut entendre par « durable », il contribue également à questionner ce qu'il faut savoir faire durer entre un paysage ou ce qui est perçu comme tel dans un temps présent et les dynamiques permettant de le (re)constituer dans un futur à venir. Aussi, si le paysage comme objet de l'intervention peut être utilisé comme un moyen pour affirmer des positions et en conquérir d'autres au sein des différentes professions aménageuses, il doit aussi être considéré comme une nécessité permettant de conférer une habitabilité aux formes à venir de vie sociales et matérielles tant sur le plan esthétique que sur le plan éthique.

Constance DE GOURCY

## BIBLIOGRAPHIE

- Arendt H., *Qu'est-ce que la politique ?* Paris, Seuil, 1995.
- Barel Y., « Modernité, code, territoire », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°10/11, 1981, p.3-21.
- Beck U., « La politique dans la société du risque », *revue du MAUSS*, n°17, p.376-392, 2001.
- Berthoud G., « Que nous dit l'économie ? » in Latouche S. (dir.), *L'économie dévoilée*, Paris, Autrement, 1995, p.95-129.
- Besse J.M., « Le paysage et les discours contemporains. Prolégomènes », in Brisson J. L., Tiberghien G. A., Corajoud M., *Le jardinier, l'artiste et l'ingénieur*, Paris, éd. de L'Imprimeur, Coll. « Jardins et paysages », 2000, p.71-91.
- Blanchon-Caillet B., « Pratiques et compétences paysagistes dans les grands ensembles d'habitation », *Strates*, n°13, 2007, p.149-167.
- Bordreuil S., « Changement d'échelle urbaine et/ou changement de formes », *Annales de la Recherche Urbaine*, Les échelles de la ville, n°82, 1999.
- Bourdin A., *Du bon usage de la ville*, Paris, Descartes & cie, Coll. « Urbanités », 2009.
- Bouvier A., « Le programme argumentativiste en sociologie et anthropologie cognitives », in Ramognino N., Vergès P., (dir), *Sociologie et cognition sociale*, Aix-en-Provence, PUP, 2005, p.105-142.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, 2001.
- Castel R., « L'expert mandaté et l'expert instituant », Situations d'expertise et socialisation des savoirs, 14-15 mars 1985, CRESAL, Saint-Etienne.
- Certeau de M., *La faiblesse de croire*, Paris, Point Essais, 1987.
- Champy F. « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », in Paquot Th., Lussault M., Body-Gendrot S. (dir), *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, La découverte, 2000.
- Charles B., Kalaora B., « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? » *Espaces et Sociétés*, n°130, n°3/2007.
- Chemetoff A., « Modernité, l'histoire... et la géographie », entretien avec Alexandre Chemetoff, *Techniques et architecture*, n° 403, septembre 1992.
- Claude V., « Les villes nouvelles françaises : lieux de formation aux pratiques de l'aménagement », *Strates*, n°13, 2007, p.169-181.
- Clement V., « Le développement durable : un concept géographique ? », *Géoconfluences*, 2004.
- Clément G., « Le jardin comme index planétaire », la théorie du paysage en France (1974-1994), A. Roger, (dir.), Champ Vallon, 1999, p.389-399. Article disponible sur <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/transv/DevDur/DevdurScient.htm#1>
- Corajoud M., Madec P., « La part commune », *Techniques et architecture*, n° 403, 1992, p.74-75.

- Corajoud, M., « Le projet de paysage, lettre aux étudiants », in *Le Jardinier, l'Artiste, l'Ingénieur*, Besançon, Les Éditions de l'imprimeur, 2000, p.37-50.
- Corajoud M., « Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent », in Roger A., (dir.), *La théorie du paysage en France*, Paris, Champ Vallon, 1995, p.142-152. *Philosophie et esthétique du paysage*. F. Dagognet (dir.), Champ Vallon, 1981.
- De Gourcy C., Tamisier Ch., « Les questions de gouvernance périurbaine en région marseillaise et l'approche de paysage », Loudiyi S., Bryant R., Laurens L., (dir), *Territoires périurbains et gouvernance. Perspectives de recherche*, Laboratoire de Développement durable et dynamique territoriale, Géographie, Université de Montréal, 2008, p.47-53.
- Delmas-Marty M., *Le flou du droit. Du code pénal aux droits de l'homme*, Paris, PUF/QUADRIGE, 2004.
- Donadieu P., Périgord M., *Clés pour le paysage*, Ophrys, 2005.
- Dubost F., « Les paysagistes et l'invention du paysage », *Sociologie du travail*, n°4, 1983, p.432-445.
- Dubost F., « Les paysagistes et la demande de paysage », *Créateurs de jardins et de paysages. En France de la Renaissance au XXIe siècle, TII*, Racine M. (dir.), Actes Sud, ENSP, 2002, p.373-379.
- Dupont G., (2009), « Les renards sont entrés dans Paris », *Le Monde*, 02/05/09.
- Ferry J.M., *Les grammaires de l'intelligence*, Paris, Le Cerf, 2004.
- Godelier M., *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Paris, Albin Michel, 2007.
- Goody J., *La raison graphique*, Paris, Minuit, 1979.
- Hennion A., *La passion musicale*, Paris, Métailié, 1993.
- Hall E.T., *La dimension cachée*, Paris, Seuil, 1978.
- Halbwachs M., *Les cadres sociaux de la mémoire*, [1950] Paris, Albin Michel, 1994.
- Hughes E., « Carrières, cycles et tournants de l'existence », *Le regard sociologique. Essais choisis*, Paris, Ed. De L'EHESS, 1996.
- Jonas H., *Le principe de responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*. Paris, Cerf, 1992.
- Joseph I., *La ville sans qualités*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 1998.
- Lacoste Y., *Paysages Politiques : Braudel, Gracq, Reclus*, Paris, Poche, 1990.
- Lassus B., « Analyse inventive », in Berque A. et al., *Mouvance. Cinquante mots pour le paysage*, Paris, Éditions de la Villette, 1999.
- Latour B., *Les microbes ; guerre et paix*, suivi d'*Irréductions*, Paris, Métailié, 1984.
- Le Corbusier, *la Charte d'Athènes*, Paris, Minuit, 1957.
- Le Du-Blayo F., Van Tilbeurgt V., « Analyse et évaluation des synergies entre recherche et enseignement du paysage », Rapport final, *Programme de Recherche Politiques publiques et paysage, Analyse, Evaluation, Comparaisons*, Ministère de

- l'Écologie et du Développement durable, juillet 2004.
- Marguerit A., *Le projet de paysage*, Document dactylographié, 27 p., 2000
- Marot S., « L'alternative du paysage », *Le Visiteur*, 1995.
- Mauss M., *Oeuvres*, T.3 *Cohésion sociale et division de la sociologie*, Paris, Minuit, 1969.
- Mormont M., « Respect des environnements », *Questions de respect. Enquête sur les figures contemporaines du respect*, Bruxelles, Ed. De l'Université de Bruxelles, 2008, p.129-141.
- Nicolas-le Strat P. « Des compétences indisciplinées » texte disponible sur le site Le sens commun, adresse URL : <http://www.le-commun.fr/index.php?page=des-competences-indisciplinees>, 2008.
- Pharo P., « Respect et justice d'autrui », *Questions de respect. Enquête sur les figures contemporaines du respect*, N. Zaccari-Reyners (dir.), Bruxelles, Ed. De l'Université de Bruxelles, 2008, p.71-84.
- Racine M., « Avant-propos », *Créateurs de jardins et de paysages. En France de la Renaissance au XXIe siècle, TII*, Racine M. (dir.), Actes Sud, ENSP, 2002
- Ramognino N., « La santé ou la nécessité de l'alliance. De l'emprise médicale à la participation démocratique dans l'intervention préventive », *Sociologie du Sud-Est*, n°39-40, 1984, p.9-45.
- Ramognino N., « Épistémologie, ontologie ou théorie de la description », *L'enquête ontologique*, Paris, Ed. De l'EHESS, 2000, p.153-182.
- Rey A., *Le Robert. Dictionnaire historique de la langue française*, T2, 2004.
- Ricoeur P., *Temps et récit*, T3. *Le temps raconté*, Paris, Seuil, 1985.
- Ricoeur P., *L'unique et le singulier*, Bruxelles, Alice Editions, 1999.
- Schnapper D., *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*, Paris, PUF, 1999.
- Simmel G. « Philosophie du paysage », *La tragédie de la culture*, [1913], Paris, Rivages, Poche, 1988.
- Theys J., « À la recherche du développement durable : un détour par les indicateurs », in Jollivet M., (dir.), *Le développement durable, de l'utopie au concept*, Paris, Elsevier, p.269-279.
- Trom D., « L'engagement esthétique : du trouble à l'enquête visuelle. Une pragmatique du regard sur le paysage », *L'héritage du pragmatisme; conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, Céfaï D., Joseph I. (dirs), L'aube, 2002, p.287-299.
- Vivien F.D., *Le développement durable*, Paris, La Découverte, col. Repères, 2005.
- Walter F., *Les figures paysagères de la nation, Territoire et paysage en Europe (16e-20e siècle)*, Paris, EHESS, 2004.

## ANNEXES

## Annexe I

**Tableau récapitulatif des principales caractéristiques  
des professionnels du Paysage**

	<b>Sexe</b>	<b>Date nais</b>	<b>G1</b>	<b>G2</b>	<b>G3</b>	<b>Formation</b>	<b>Statut</b>
<b>HG1a</b>	H	1929	x			ENSH section /doctorat urba	Libéral retraité DPLG
<b>HG1b</b>	H	1941	x			Institut urbanisme/ENSH-section	Libéral retraité DPLG
<b>HG1c</b>	H	1943	x			Ingénieur ENSH	Libéral DPLG
<b>HG1d</b>	H	1946	x			ENSH-section	Retraité EPAREB DPLG
<b>HG1e</b>	H	1947	x			ENSH-section	Retraité bureau études DPLG
<b>HG1f</b>	H	1949	x			ENSH-section	Libéral DPLG
<b>HG2a</b>	H	1952		x		ENSH-section	Libéral DPLG
<b>HG2b</b>	H	1955		x		Architecte DPLG	Libéral
<b>HG2c</b>	H	1955		x		ENSP	Libéral DPLG
<b>HG2d</b>	H	?		x		ENSP	Libéral DPLG
<b>FG3a</b>	F	1958			x	Expression plastique/environnemen	Libéral
<b>HG3b</b>	H	1961			x	ENSP	Libéral DPLG
<b>FG3c</b>	F	1964			x	ENSP	Libéral DPLG
<b>FG3d</b>	F	1967			x	ENITHP	Libéral
<b>HG3e</b>	H	1970			x	DESS PARME	Salarié parc naturel régional

ENSH : Section paysage art des jardins de l'École de Versailles

ENSP : École nationale supérieure du Paysage

ENITHP : École nationale d'ingénieurs des techniques horticoles et paysagères (Angers)

## Annexe II

### De la nature du changement dans le cadre du Rapport Brundtland

Depuis une vingtaine d'années, les grands organismes internationaux nés après la Seconde Guerre mondiale (Commission mondiale sur l'Environnement et le développement, l'ONU et la Commission du développement soutenable créée en son sein, etc.) cherchent à promouvoir une conception du changement qui rompt avec le grand « récit de l'amélioration »<sup>1</sup> qui fonde le discours économique. Les principes qu'ils promeuvent visent à proposer une conception élargie du développement reposant sur l'articulation entre le social, l'économique et l'environnemental. Le développement soutenable apparaît ainsi à la fois comme l'expression d'une prise en compte de la pollution générée par le mode de production et de consommation des ressources et comme une solution pour y remédier.

Les propositions de la Commission sont énoncées dans le cadre d'un discours de type politico-institutionnel. Les membres de la commission sont en effet principalement issus du monde politique (ministres, hauts fonctionnaires, commissaires, etc.), choisis pour leur expertise dans les trois domaines susmentionnés et provenant de pays dits « industrialisés » ou en « voie de développement ». En rupture avec la vision prométhéenne, une vision nouvelle, annoncée comme telle, est présentée : cette vision qui révèle un état problématique de la terre<sup>2</sup> (à partir d'un diagnostic s'appuyant sur des données présentées comme diverses et représentatives) ouvre un horizon d'inquiétude quant à son devenir.

Pourtant, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle le type de réponse apporté à cette évolution problématique n'est pas nouveau ; il puiserait ses catégories dans les écrits savants existant depuis le XVIIIème siècle<sup>3</sup>. C'est en économie que l'on trouve en effet les débats les plus anciens<sup>4</sup> : au XIXème siècle, J.S. Mill prenant part aux débats portés par les économistes classiques (Malthus, Smith) oppose à la recherche du profit une réponse en termes pragmatique et éthique<sup>5</sup>. À la fin du siècle, Marx écrira dans le Livre III du Capital « chaque progrès de l'agriculture capitaliste est un progrès non seulement dans l'art d'exploiter le travailleur mais encore dans l'art de dépouiller le sol. Chaque progrès dans l'art d'accroître sa fertilité pour un temps, un progrès dans la ruine de ses sources durables de fertilité. Plus un pays les Etats-Unis du Nord de l'Amérique, par exemple, se développe sur la base de la grande industrie, plus ce processus de destruction s'accomplit rapidement ». La privatisation croissante des moyens de

<sup>1</sup> Berthoud G., « Que nous dit l'économie ? » in Latouche S. (dir.), *L'économie dévoilée*, Paris, Autrement, 1995, p. 95-129.

<sup>2</sup> Nous revenons sur les conditions de distanciation à l'origine de cette nouvelle vision de la planète et de son état dans la section suivante.

<sup>3</sup> Ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait pas trace de ce débat avant le XVIIIème siècle. Le souci en équité sociale dans le mode d'organisation des rapports des hommes entre eux apparaît dans la peinture du XIVème siècle. On pensera ainsi au cycle de fresques d'Ambrogio Lorenzetti qui, dans la première moitié du XIVème siècle a proposé son « Allégorie du Bon et du Mauvais gouvernement ». Le Bon Gouvernement qui procure prospérité de la cité, bien-être, richesse, joie, y est défini par opposition au Mauvais Gouvernement et ses effets : famine, assassinats, pillage, violence, pauvreté...

<sup>4</sup> L'intérêt porté à ces débats par les économistes permet de « désécologiser » la question écologique.

<sup>5</sup> Il développe l'idée selon laquelle la non-croissance de la population et du capital n'est pas incompatible avec l'épanouissement de la liberté individuelle et n'implique pas la fin du progrès qui peut prendre la forme d'une diminution du temps de travail et d'une amélioration de l'art de vivre.



production entrerait, en effet, en contradiction flagrante avec l'idée d'une gestion à long terme des richesses de la planète : « Une société entière, une nation et même toutes les sociétés contemporaines réunies ne sont pas propriétaires de la terre. Elles n'en sont que les possesseurs, elles n'en ont que la jouissance et doivent la léguer aux générations futures après l'avoir améliorée en *boni patres familias* ». Dégager un temps autre que celui destiné à la production (que nous entendrons au sens large du terme) se présente ainsi comme une des données fondamentales de la réflexion de Mill à Marx et constituait un objectif recherché des sociétés n'ayant pas érigé l'économie en champ autonome (Clastres, 1974, Sahlins). Les dimensions éthique et politique (en tant qu'elles peuvent mettre fin à l'exploitation qui résulte de la recherche du profit) apparaissent également comme un fil conducteur de hier à aujourd'hui.

En somme, si l'expression est nouvelle<sup>1</sup>, il reste que le « développement durable » comme « solution » préconisée par la Commission semble puiser ses catégories référentielles dans le débat ouvert par les économistes classiques. Pour autant, il ne s'agit pas de surestimer le poids de ces références. Les réflexions menées par les économistes classiques et poursuivies par Marx pensaient le changement dans un contexte économique lié au développement du capitalisme. Il s'agissait alors de décrire et de comprendre les prémices constitutives de ce nouvel ordre économique afin de les réviser et/ou d'en changer selon des objectifs qui pouvaient d'ailleurs différer. Dans le contexte actuel, il s'agit moins de se référer à un ordre économique que de le référer à un niveau plus global lié à la nature problématique du changement constaté. Autrement dit, la critique de la recherche du profit au détriment des dimensions sociales et environnementales s'est déplacée à un niveau qui associe désormais l'éthique à l'environnement<sup>2</sup>. Le développement durable comme nouvelle modalité d'organisation dans l'ordre économique viserait ainsi la réorganisation et le redécoupage des domaines sociaux et environnementaux en un nouveau champ d'intervention. Cette réorganisation permettra le passage d'un ordre fondé sur l'autonomie de ces champs constitutifs à un nouvel ordre fondé sur leur association.

Pris comme indicateur qu'un changement de niveau normatif est en train de s'opérer, nous ferons l'hypothèse que les préconisations de la commission Brundtland organisent sur un plan global et sur la base de données recontextualisées le passage d'un existant (qui s'exprime dans sa dimension interprétative de l'action de l'homme sur son environnement) à un état qui vise à promouvoir un nouveau type d'intervention. Ce passage s'organise sur la base d'une perception problématique de l'action de l'homme sur l'environnement. Pour autant, il s'agit de se demander sur quelle conception du changement<sup>3</sup> reposent les préconisations énoncées. Sur le plan pragmatique, quelles sont ses conditions de réalisation ? Telles sont les questions qui guideront nos analyses.

---

<sup>1</sup> On notera néanmoins que l'association des termes de « développement » et de « durable » a été souvent perçue comme contradictoire et a donné lieu à un débat critique sur les moyens préconisés et les objectifs à atteindre (Latouche).

<sup>2</sup> De la même manière que s'est posée au XIX<sup>ème</sup> la question sociale, la question environnementale doit aujourd'hui être mise en rapport, sur le plan théorique et politique, avec des possibilités d'action au niveau de la société. Le point commun entre la question sociale et environnementale résiderait au niveau de la responsabilité. Celle-ci a été réglée au XIX<sup>ème</sup> par des accords conquis de haute lutte, elle doit l'être désormais pour la question environnementale ce qui suppose de redessiner les frontières du politique pour définir les dispositifs d'imputation des responsabilités (Beck, 2001)

<sup>3</sup> Le changement est pris ici non pas comme propriété inscrite dans l'être des choses (tout phénomène se caractérise par sa stabilité relative et son perpétuel changement) mais comme modalité d'action et d'intervention sur le devenir tel qu'il est inscrit dans la référence au développement durable.

## ***1- Connaissance et décentrement***

L'introduction du rapport Brundtland s'ouvre sur un « ordre constatif empirique<sup>1</sup> » qui oppose deux événements historiques marquants : la révolution copernicienne et la vision de la planète depuis l'espace (pratique des yeux) dont le caractère remarquable doit être reconnu et validé par les historiens<sup>2</sup> (entrée dans l'histoire). Ces opérations de décentrement constituent, dans les deux cas, un point de départ dans la compréhension du monde et la place de l'homme sur la terre. S'agit-il, pour autant, d'une rupture avec ce qui précède ? Si dans le cadre de la révolution copernicienne, la rupture se traduit par l'avènement de la modernité, dans le second, on peut émettre l'hypothèse qu'il s'agit moins d'une rupture que d'une caractérisation de la modernité qui apparaît comme un projet inachevé<sup>3</sup> ; la notion de progrès sous-tend en effet le changement (cf. infra). La fragilité et la vulnérabilité de la terre doivent désormais faire partie des registres de connaissance et d'analyse de l'action de l'homme sur son environnement :

*« En plein milieu du XXe siècle, nous avons pu voir pour la première fois notre planète depuis l'espace. Les historiens jugeront peut-être un jour que cette prouesse a davantage révolutionné la pensée que ne l'avait fait au XVIe siècle la révolution copernicienne qui fit pourtant alors beaucoup pour détruire l'image que l'homme se faisait de lui-même, et ce, en prouvant que la Terre n'était pas le centre de l'univers. Depuis l'espace, nous voyons une petite boule toute fragile, dominée non pas par l'activité et les constructions de l'homme, mais par une nébuleuse de nuages, d'océans, de verdure et de sols ».*

Cet 'ordre constatif empirique' soumet à l'épreuve critique des contenus propositionnels socialement admis<sup>4</sup> et renouvelle ainsi les propositions de sens antérieurement reconnues comme faisant l'objet d'un accord, d'une entente. La vision de la terre comme « petite boule toute fragile » fait également écho, sur le plan de sa qualification, à la découverte de sa finitude au XV<sup>e</sup> siècle ; proposition de sens qui allait donner lieu à une périodisation marquant la rupture avec les représentations antérieures. T. Todorov rappelle en effet que le début de l'ère moderne s'ouvre en 1492, année où C. Colon découvre<sup>5</sup> l'Amérique : « Depuis cette date, le monde est clos (même si l'univers devient infini), « le monde est petit », comme le déclarera péremptoirement Colon lui-même (« Lettre rarissime », 7.7.1503) » ; « les hommes ont découvert la totalité dont ils font partie tandis que, jusqu'alors, ils formaient une partie sans tout<sup>6</sup> ». Si la découverte de la finitude du monde et la périodisation à laquelle elle est associée ne sont pas rappelées dans le cadre du rapport, il n'en reste pas moins que la vision de la terre depuis l'espace va permettre de lui attribuer une qualité nouvelle se définissant moins par rapport à la

<sup>1</sup> Ferry J.-M., *Les grammaires de l'intelligence*, p. 201.

<sup>2</sup> Le recours à l'histoire permet ainsi d'élaborer une nouvelle périodisation tout en rendant visibles les ressorts de sa constitution.

<sup>3</sup> Habermas J., « La modernité : un projet inachevé », *Critique*, n°413, octobre 1981.

<sup>4</sup> Pour Ferry « sous ses modes narratifs et interprétatifs, le discours se fait connaître essentiellement comme une puissance logique de thématization. Mais en se développant sur les registres proprement critiques, de l'argumentation et de la reconstruction, sa puissance de thématization s'accroît d'une puissance logique de problématization. Les certitudes acquises deviennent vulnérables : elles cessent d'être protégées contre une mise en question. (p. 166)

<sup>5</sup> On notera que le verbe 'découvrir' connaît une extension de son sens (d'abord employé dans un contexte religieux) au moment où se mettent en place les grands voyages d'exploration.

<sup>6</sup> Todorov T., p.15

qualité d'un lieu que par rapport à une propriété : sa fragilité.

Comment définir cette fragilité ? Le dictionnaire historique de la langue française apporte de précieuses indications sur les usages du terme. Ce terme s'emploie pour définir ce qui manque de solidité, et/ou pour qualifier les personnes de constitution délicate. Il renvoie à ce qui est éphémère, ne peut durer. Le terme même de fragilité pose ainsi la question du modèle d'interprétation à partir duquel se pense l'état de la terre. Peut-on et doit-on lutter contre la fragilité ? Que doit-on lui opposer ? La qualité de durable ? Si la référence au champ médical semble apparaître en filigrane<sup>1</sup> (la terre est perçue comme un organisme affaibli), quel sera le type d'intervention requis (curatif, préventif, etc. ?) ? Se pose, enfin, la question de savoir sur quels types de données cette fragilité supposée sera-t-elle objectivée.

Autrement dit, s'il s'agit de créer les conditions d'une nouvelle entente sur la base d'une proposition de sens à partager, à faire connaître, quels sont les effets en termes de connaissances induits par ce nouvel état de la terre qui, outre sa finitude, se pense désormais à partir de sa fragilité ? Comment ce nouveau type de conception peut-il se traduire dans les pratiques des acteurs sociaux et institutionnels ?

## ***2- Le changement : ordre descriptif, ordre normatif***

Le type d'intervention que requiert la planète suppose d'introduire une rupture avec un état non maîtrisé pour parvenir à un nouvel état, un état où les échelles d'espaces et de temps doivent être repensées, un état générateur de connaissances et source de nouveaux savoirs. Quel est le statut temporel de cette rupture et du changement dans lequel elle s'inscrit ?

On notera que la rupture évoquée est d'abord celle induite par la capacité humaine de transformation des systèmes planétaires. L'introduction de l'imprévisibilité propre à l'homme dans le domaine de la nature est une donnée récente. Comme le souligne H. Arendt<sup>2</sup> qui distingue entre le modèle de l'action et le modèle de la fabrication<sup>3</sup> « c'est cette imprévisibilité-là (qui n'est pas le manque de prévoyance), caractéristique de l'action humaine qui s'est désormais introduite dans le domaine de la nature, c'est-à-dire dans un domaine dont nous avons pensé pendant longtemps qu'il était régi par des lois inexorables ». La temporalité du siècle écoulé est prise en référence, dans le cadre du rapport, pour souligner la capacité transformatrice de l'homme et l'imprévisibilité qui résulte de cette action :

*« Au début du siècle, ni les effectifs humains ni la technologie n'avaient le pouvoir d'altérer radicalement les systèmes planétaires. Maintenant qu'on approche de la fin du siècle, non seulement les masses humaines se sont encore multipliées et ont acquis ce pouvoir de transformation de la planète, mais des modifications majeures, imprévisibles, se produisent dans l'atmosphère, dans les sols, dans les eaux, dans la flore et la faune, ainsi que dans les relations entre tous ces éléments ».*

La rupture peut résulter d'une révision des pratiques et des conceptions nouvelles liées à

---

<sup>1</sup> Rappelons que l'auteur du rapport est médecin et a été ministre de la santé en Norvège.

<sup>2</sup> ARENDT H., *La crise de la culture*

<sup>3</sup> La fabrication se distingue de l'action en ce qu'elle a un commencement défini et une fin qui peut être fixée d'avance : elle prend fin quand est achevé son produit qui non seulement dure plus longtemps que l'activité de fabrication mais a dès lors une sorte de « vie » propre.

la nature des transformations procédant de l'action de l'homme sur l'environnement. Ces conceptions insistent sur la prise en compte d'un état problématique de l'évolution des sociétés<sup>1</sup>. Les indicateurs sur lesquels s'appuient ces constats sont d'ordre social, environnemental (déforestation, etc.), économique et mobilisent différentes échelles d'application, du local au global<sup>2</sup>. Ils apparaissent liés à une organisation sociale déterminée et requièrent une intervention nouvelle, rationnelle, de la société sur elle-même.

Il en découle une autre vision de la terre comme théâtre planétaire des activités humaines ; l'expérience partagée dans des domaines compartimentés doit ainsi s'ouvrir sur « la possibilité d'éprouver indirectement les limites d'un monde commun trans-historique » (Ferry : 119) :

*« Il y a peu de temps encore, la planète était un vaste monde dans lequel l'activité humaine et ses effets étaient regroupés en nations, en secteurs (énergie, agriculture, commerce), et en domaines de préoccupation (environnementale, économique, sociale). À l'heure actuelle, ces compartimentations s'estompent. C'est vrai notamment des diverses « crises » mondiales dont se soucie tant le public, depuis une dizaine d'années surtout. Il ne s'agit pas, en effet, de crises isolées : une crise de l'environnement, une autre du développement, une autre énergétique. Non, de crise, il n'y en a qu'une<sup>3</sup> ».*

La crise, telle qu'elle est présentée, sert à proposer un cadre interprétatif du changement reliant le local au global ainsi qu'un autre mode de régulation des activités productives (le déclencheur des crises peut être un mode de gestion des ressources inadapté). Elle nécessite également un type d'intervention qui se pense sur le mode de l'urgence.

Le changement apparaît ici comme un concept descriptif (étayé par les crises diverses qui qualifient un nouvel état du monde) et normatif (justifiant ainsi une intervention de type préventif et curatif) qui confère un sens à la rupture, laquelle ne peut s'effectuer sans référence à un principe éthique de responsabilité comme mode d'engagement dans l'action. Il en résulte un nouvel espace (l'échelle mondiale) et un temps (le futur se pense ici à partir du présent cf. les générations à venir) d'intervention :

*« Nous ne prédisons pas l'avenir : nous nous bornons à signifier à l'humanité – et ce, de toute urgence et à partir des données scientifiques les plus fiables et les plus récentes – qu'il est largement temps de prendre les décisions qui s'imposent pour s'assurer des ressources qui feront vivre cette génération et celles à venir ».*

Justifier le changement en référence à la terminologie de la crise et ses effets suppose qu'une conception de la temporalité préside à l'interprétation des données. Or les apports des anthropologues ont permis de montrer que le temps « procède par sauts, par bonds ou, comme diraient les biologistes, par mutation » et qu'il ne fonctionne donc pas comme une flèche au parcours tout tracé<sup>4</sup>. Comment peut être pensé le changement dans le cadre du développement durable dès lors que l'on a affaire à des temporalités multiples, stratifiées et non pas à un « temps linéaire et abstrait où le changement serait

---

<sup>1</sup> On notera que la même forme de dramatisation apparaîtra quelques années plus tard en 1992 (Sommet de la Terre) dans le préambule de l'Agenda 21, guide de mise en oeuvre du développement durable : "L'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire".

<sup>2</sup> Ce rapport synthétise lui-même un certain nombre de discussions et réflexions amorcées depuis 1972 date du premier rapport remis au Club de Rome « The limits to Growth »

<sup>3</sup> Introduction du Rapport Brundtland, 1987.

<sup>4</sup> Lévi-Strauss Cl., *Race et Histoire*, p. 38

réduit comme dans la mécanique classique au déplacement d'un mobile sur un axe<sup>1</sup> »?

L'observation du changement s'effectue à partir des tendances qui travaillent le développement des sociétés. Il s'agit d'observer les expressions perçues comme problématiques du changement (par exemple les « *tendances qui menacent la planète et nombre des espèces qui l'habitent dont l'espèce humaine* ») afin d'intervenir sur son cours en renversant des tendances perçues comme néfastes, en accentuant, inversement, celles perçues comme positives (une mention relative aux économies d'énergie). Le terme de tendance, référé à l'action de l'homme sur son environnement, pourrait renvoyer à une approche non linéaire du temps. Ces phénomènes dont la temporalité varie dans leur émergence et leur durée sont néanmoins resitués dans un temps calendaire de mesure de leurs effets.

La dimension historique du temps est également référée à des événements ponctuels dont la répétition sur une échelle calendaire rend nécessaire l'intervention. Apparaît ainsi une conception d'un temps scandé par des événements perçus comme des catastrophes, traductions concrètes et matérielles de la crise comme cadre général d'interprétation du changement. Le rythme accru de ces catastrophes (la mesure est ici mobilisée comme indicateur d'un changement qualifié de problématique) permet d'opposer un avant à un après et tend à justifier un mode d'intervention censé y remédier. C'est donc en référence à une logique comptable qu'un changement de pratique (niveau praxéologique de l'action) doit être impulsé : « *Les gens ont été deux fois plus nombreux à souffrir de catastrophes dites naturelles pendant les années 70 qu'au cours des années 60* ». La répétition donne ici une mesure au changement. Le devenir de la société est saisi par le biais de ces ruptures temporelles induites par la catastrophe : la temporalité de la catastrophe marque, en effet, un point de départ et une fin qui s'insèrent dans un temps calendaire défini par la mesure. Cette conception orientée du temps – et la vision du futur sur le mode de la catastrophe – ouvre sur un devenir incertain largement obéré par une accélération du rythme de survenue de catastrophe possible<sup>2</sup> : « *Entre la publication du présent rapport et le premier jour du siècle à venir, quelque 5 000 jours se seront écoulés. Quelles sont les crises de l'environnement qui vont nous menacer au fil de ces 5 000 jours ?* » Sans être explicitement reliés à des catastrophes (le terme même de catastrophe induit une rupture de l'ordre institué par l'homme que l'on ne retrouve pas dans la référence à la crise), des scénarii possibles, liés à cet état problématique du devenir des sociétés, sont souvent convoqués : ils permettent d'opposer au temps commémoratif, dans lequel s'inscrivent généralement les crises et les catastrophes, un temps du dépassement de l'ordre commémoratif s'ouvrant sur un ordre constructeur et réparateur des effets induits par ce type d'événements. L'évocation de ces devenirs mobilise le conditionnel<sup>3</sup> et a pour effet d'inciter à la transformation/révision des pratiques dans un contexte marqué par l'incertitude du devenir et l'imprévisibilité des changements : « *Toute la famille des*

---

<sup>1</sup> Molino J., « Du changement au devenir. Remarques sur la notion de changement dans les sciences humaines », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XXXVI, 1998, n°110, pp. 185-197.

<sup>2</sup> On notera que le rapport publié en 1987 devient lui-même le point de départ d'une période temporelle caractérisée par l'incertitude. Mais à la différence des périodes précédentes, le rapport propose une anticipation comme forme de connaissance de ce devenir et d'action pour infléchir le cours de ce dernier.

<sup>3</sup> On peut là encore se référer à l'ouvrage de J.-M. Ferry (2004) et plus précisément à la quatrième grammaire présentée par l'auteur « la grammaire discursive », grammaire dont l'opérativité remet en question les certitudes acquises, par exemple la nécessaire transformation des institutions afin de relever le défi de ce devenir problématique.

*nations aurait à pâtir des conséquences de la disparition des forêts tropicales, de la perte d'espèces végétales et animales et des modifications des régimes de précipitations ».*

La référence aux termes de crise et de catastrophe introduit une « visée perlocutoire cachée » (Ferry, p.101) dans l'ordre du discours. Il s'agit en effet de problématiser des situations de changement qui s'annoncent dans leurs effets passés, présents et à venir tout en rendant nécessaire la rupture avec la capacité humaine de transformation des systèmes planétaires. Cette problématisation conduit à une réflexion sur les pratiques mises en oeuvre et les raisons (instrumentales, marchandes, etc.) qui les guident. L'heure du changement – changement allant dans le sens de ce qui est préconisé par le rapport – semble avoir « sonné » et celui-ci, impulsé dans le contexte du développement durable, doit nécessairement procéder de la révision des pratiques (qui marqueront le début d'une intervention de type rationnel sur le devenir de la terre). On notera également que la nécessité de trouver un accord, une nouvelle entente, s'exprime en mobilisant le modèle de la cité domestique. Mais l'analogie familiale fait moins référence aux liens du sang « qu'à l'appartenance à une même maison [ici la terre], comme territoire dans lequel s'inscrit la relation de dépendance domestique<sup>1</sup> ».

### **3- Le changement et ses acteurs**

La décision politique est présentée comme un mode d'intervention possible. Le changement, que soutient l'idée de progrès, doit être amorcé, en effet, par les décideurs politiques. Il faut noter ici l'ambivalence de l'usage de la notion de progrès – progrès scientifique et technique – censé mettre fin à cet horizon problématique en agissant dans le domaine social, économique et environnemental. Si la crise/catastrophe apparaissait comme un indicateur de rupture avec la période précédente (temporalité définie sur la base du siècle écoulé), cette rupture est ainsi atténuée par la référence à un progrès constant, schème dont on sait qu'il ne « laisse aucune place à un véritable devenir, créateur d'imprévisible nouveauté<sup>2</sup> » : « *Mais l'espoir que la Commission place en l'avenir est conditionné par la prise immédiate de mesures politiques décisives pour commencer à gérer les ressources de l'environnement de manière à assurer un progrès durable et à garantir la survie de l'humanité* ». Une conception téléologique du temps ouvre ainsi sur un « progrès durable » que vient soutenir l'idée de croissance, croissance d'un nouveau type s'appuyant « sur la non-exploitation d'autrui » et nécessitant moins d'énergie et de matière première : « *Mais nous sommes capables d'améliorer nos techniques et notre organisation sociale de manière à ouvrir la voie à une nouvelle ère de croissance économique* ».

On n'observe donc pas ici de rupture avec les attendus liés à l'ordre économique – celui-ci semble être patrimonialisé –, mais l'appel à une transformation/révision des manières de produire laquelle doit entraîner une nouvelle ère de croissance économique. Le temps est ici pensé comme un temps qui serait en quelque sorte réversible. Il en découle une théorie de l'action sociale mobilisant deux niveaux et faisant appel à des capacités différentes d'action. Ces deux niveaux d'action sont censés ouvrir un nouvel état du devenir des sociétés (« Notre avenir à tous » précise le titre du rapport) :

---

<sup>1</sup> Boltanski L. Thévenot L. *De la justification. Les formes politiques de la grandeur*, 1991, p.116.

<sup>2</sup> Molino J., *op.cit.*

- L'ordre politique et la rationalité économique : Etats, banque mondiale, etc. Ces grands organismes politiques et économiques sont dotés d'une capacité gestionnaire et régulatrice.

- La masse des individus, humains habitant la terre, humains présentés comme membres de pays en développement ou de pays industrialisés (dimension politico-économique de l'être) dont la somme est censée former un vaste public : « *Au tout premier rang de ses préoccupations, la Commission a placé les personnes, les habitants de tous les pays, les gens de toutes conditions. Et c'est aux personnes qu'elle adresse son rapport* ».

Sur quelle ontologie sociale repose le modèle de l'individu, destinataire reconnu du présent rapport ? On notera que celui-ci est pensé comme un être doté de disposition cognitive : il est censé pouvoir agir dès lors qu'il aura été amené à le faire grâce au travail d'éducation qu'il aura réalisé (organisé et mis en place par le niveau institutionnel). Le travail pédagogique est ainsi investi d'une finalité praxéologique « *Les changements qu'elle [que la Commission] préconise dans les attitudes humaines dépendent d'une vaste campagne d'éducation, assortie de débats et d'une participation du public* ». C'est ainsi que cette masse d'habitants formera un vaste public<sup>1</sup> informé et sensibilisé autour d'enjeux définis sur un plan global. Un lien entre intervention (notamment pédagogique) et cognition est ici implicitement reconnu, ce lien permettant de penser autrement le rapport de l'individu à son environnement. Mais la connaissance est-elle un levier suffisant pour changer les pratiques ? Se pose également la question de savoir quelle est l'efficacité de ce type d'intervention dès lors que les besoins fondamentaux en matière d'alimentation, de logement, de santé, etc. ne sont pas assurés.

En outre, l'intervention pédagogique présentée comme nécessaire pour amener un changement de pratique suppose que cette intervention s'inscrive dans un contexte de déni des actions et interventions des individus menées en faveur de l'environnement. Or ce présupposé occulte les pratiques des individus et des sociétés, mises en œuvre dans des espaces/temps différents, allant dans le sens d'un ménagement des ressources de l'environnement sur le modèle de gestion patrimoniale<sup>2</sup> (par exemple rotation des sols permettant d'éviter tout apport en engrais). Loin d'être pensé dans le cadre d'un travail collectif et réflexif, ce type d'intervention propose une normalisation des pratiques qui s'inscrit dans une visée prescriptive de ce qu'il faut faire.

Si l'individu est pourvu de disposition cognitive, il est aussi doté de valeur éthique qui s'exprime sur le mode de la responsabilité :

« *Nombre de ces changements s'accompagnent de dangers mortels. Il nous faut absolument prendre conscience de ces nouvelles réalités que personne ne peut fuir – et il nous faut les assumer* ».

C'est au nom de cette responsabilité que l'individu producteur est ici interpellé : le cultivateur qui peut et doit changer son mode d'action sur l'environnement (« *Les*

---

<sup>1</sup> La notion de public apparaît mobilisée dans certains contextes comme celui qui consiste à faire référence à une totalité par delà les différences et différenciations observables et observées. C'est à un public concerné auquel on a affaire. La référence aux « habitants » ou aux « personnes » renvoie, elle, à un niveau moins interprétatif que descriptif, moins actif que passif. Ce qui constitue ce public comme tel, c'est que tous ces membres sont appelés à réviser leur modalité d'action dans/sur l'environnement.

<sup>2</sup> Y. Barel « Modernité, code, territoire », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 10-11, Juin 1981, pp.3-21.

*cultivateurs – avec ou sans terres – exercent des pressions de plus en plus fortes sur les campagnes* »). C'est également au nom de cette responsabilité partagée que le nanti – terme qui euphémise les différences – est incité à corriger son action au niveau des choix qui organisent son mode de vie : « *Pour que le développement durable puisse advenir dans le monde entier, les nantis doivent adopter un mode de vie qui respecte les limites écologiques de la planète. Cela vaut pour la consommation d'énergie, par exemple* ». On notera que la division du travail entre ceux qui produisent (*cultivateur*) et ceux qui consomment (*nanti*) n'est pas appelée à changer ; seuls les excès de la production ou de la consommation doivent être atténués.

Cette éthique de la responsabilité qui dessine un rapport politique à l'action est à penser par rapport à un devenir, celui des générations futures. Elle est donc étroitement liée à un principe d'action, à des règles constitutives instituant. Il en résulte un positionnement de l'individu apte à développer ses compétences par rapport à celui qui n'est pas encore là, mais dont il est comptable sur le plan des valeurs et des potentialités d'un territoire à transmettre (niveau éthique de l'action). Ce niveau éthique définit une obligation morale qui apparaît comme le fondement d'un nouvel ordre politique : celui de transmettre un monde durable aux futurs habitants de la terre :

*« Nous empruntons un capital écologique aux générations à venir, en sachant pertinemment que nous ne pourrons jamais le leur rembourser. Ils auront beau nous maudire d'avoir été si dépensiers, ils ne pourront jamais récupérer ce que nous leur devons. Nous agissons de la sorte parce que nous n'avons pas de comptes à rendre : les générations futures ne votent pas, elles n'ont aucun pouvoir politique ou financier, elles ne peuvent s'élever contre nos décisions ».*

Ces deux niveaux – acteurs sociaux et organismes internationaux – sont présentés en référence à un niveau de définition des actions qui est l'organisation face au changement : changement qui se laisse saisir à partir de la répétition d'événements (catastrophes et crises) jugés problématiques. La métaphore guerrière est employée pour désigner ce nouveau type de combat que requiert l'organisation face au changement. Un acteur invisible – défini à un niveau abstrait – contre lequel il faut lutter apparaît dès l'introduction du rapport :

*« La récente destruction d'une bonne partie de la production agricole des terres arides africaines a été plus complète que si une armée d'invasion avait pratiqué la politique de la terre brûlée. Et pourtant, la plupart des gouvernements concernés continuent de consacrer des sommes plus importantes pour protéger leur peuple contre une invasion militaire que pour mener la lutte contre l'invasion du désert ».*

« Tuer », « abîmer », « acidifier », tels sont les verbes utilisés pour caractériser les modes d'action de ce nouvel ennemi :

*« En Europe, les précipitations acides tuent forêts et lacs, abîment le patrimoine artistique et architectural; elles ont sans doute acidifié d'énormes étendues de terre au-delà de toute récupération ».*

De façon générale, la « pollution », et les « effets d'un développement non durable » sont les deux principales cibles auxquelles les États doivent opposer une réponse en termes de solidarité et d'entraide. La légitimité d'un tel combat tient aux intérêts des différents acteurs engagés dans cette lutte. Le changement pourra avoir lieu dès que les acteurs institutionnels auront pris connaissance des enjeux nécessitant la réorganisation



de leur mode d'intervention. Le politique est donc rabattu sur du cognitif qui est lui-même censé agir comme condition du changement.

L'intervention – qu'elle prenne la forme d'un combat ou pas – est donc d'abord celle que la Commission doit réaliser pour réorienter l'action des gouvernements dans le sens d'un changement des pratiques. Le recours à une norme économique pensée sur un modèle gestionnaire est censé leur permettre d'arbitrer entre différents types d'action. On notera l'alternative proposée entre des objectifs de réduction de la pauvreté et de restauration d'un environnement dégradé :

*« Les gouvernements et les institutions internationales devraient procéder à un bilan coût-efficacité en tenant compte de ce qu'il en coûterait, pour parvenir à la sécurité, soit que l'on dépense l'argent en armements, soit qu'on le dépense à réduire la pauvreté ou à restaurer un environnement ravagé ».*

Tracer la feuille de route est une mission qui incombe à la Commission et dont le rapport détaille un certain nombre de mesures. En ce sens, c'est bien à un changement de niveau régulateur auquel on assiste et c'est au nom de la mission impartie et de l'expertise accumulée qu'agit la Commission. Il reste que la connaissance proposée apparaît comme prescriptive puisqu'elle transforme sa finalité sociale en mode d'intervention et appel au changement :

*« La sécurité ne sera trouvée que dans le changement. La Commission a pris note d'un bon nombre de mesures qui doivent être prises pour diminuer les risques qui menacent la survie et pour placer le développement à venir sur des bases durables ».*

L'action de l'homme et les effets indésirables de son action sont perçus comme des sources de « détérioration » et/ou de « dégradation » de l'environnement. Différents types d'intervention sont prévus : restaurer/réparer l'environnement afin de revenir à un état antérieur jugé normal, impulser une action correctrice sur l'environnement :

*« il s'agit en effet de reboiser, de reprendre des terres au désert, de reconstruire notre environnement urbain, de rétablir des habitats naturels, de rendre leur intégrité à des terres vierges ».* Le devenir est ici défini à partir d'un passé (cf. le préfixe « re »).

Le retour à un état initial défini comme normal est pensé sur le modèle de l'intervention qui devient ainsi une composante de l'action. Cette intervention s'inscrit dans un temps dont la qualité apparaît problématique, temps sur lequel il s'agit d'intervenir pour retrouver/restaurer un état initial stable (dont la stabilité s'oppose aux ruptures induites par les catastrophes et crises). « Il est encore temps », de telles expressions témoignent que le temps de l'intervention est encore possible. Cette possibilité se double d'une nécessité : c'est en effet pour justifier une intervention présentée comme possible que sont énoncées les notions de dette et d'emprunt à l'égard des générations suivantes « *Nous empruntons un capital écologique aux générations à venir* » ; le terme de capital se substituant ici à celui de processus vital qu'il s'agirait de conserver.

Cette intervention définit un périmètre d'action qui nous est donné par les sociétés dites développées et les sociétés en voie de développement. Elle redéfinit la relation entre les États sur la base de l'aide que les premières peuvent apporter aux secondes. « *Ce besoin [protéger l'environnement et gérer les ressources] se fait sentir dans de nombreux pays industrialisés, mais avec plus d'urgence encore dans les pays en développement qui auront besoin d'une aide pour renforcer leurs institutions.* » C'est au nom de ce qui peut apparaître comme une normalisation des espaces/temps de la planète que l'intervention

curative et préventive de l'homme requiert l'unité politique du multiple. C'est également en référence à la fin des découpages nationaux que l'expression « peuples de la Terre » est souvent mobilisée.

#### ***4- Les conditions de possibilité et de nécessité du changement***

Le retour à un état antérieur, un état de moindre fragilité, est pensé comme le principal modèle du changement. Cette intervention sur le temps (stopper les tendances « néfastes », atténuer le rythme de survenue des crises et catastrophes) suppose un mode d'intervention curatif et préventif qui s'appuie essentiellement sur un schème d'origine technomorphe<sup>1</sup> (référence au progrès). En outre, dès l'avant-propos, l'accent est porté sur la dimension sociale des pratiques et l'engagement moral des individus nécessaire pour réviser les modes d'agir. On retrouve également l'importance de la dimension praxéologique au fondement de l'intervention pédagogique :

*« Nous suggérons instamment un effort d'ensemble et de nouvelles normes de comportement à tous les niveaux et dans l'intérêt de tous. Ces changements dans les attitudes, les valeurs sociales et les aspirations sur lesquels notre rapport insiste avec vigueur, vont désormais dépendre de campagnes d'éducation intensives, de débats publics et de la participation de tous et chacun ».*

Le changement passe par la mobilisation du ressort de la conviction (action) pour penser la responsabilité (intervention) de chacun. On soulignera l'importance des négations (ne pas) qui dramatisent, dès l'avant-propos, les enjeux liés au changement. Parmi ces enjeux, il s'agit moins de diminuer ou d'atténuer la « fragilité » de la terre – en référence au dé-centrement initial (la terre vue du ciel) – que de retrouver (et se recentrer sur) un environnement « enrichissant et vivifiant ». Il ne s'agit donc pas tant de s'adapter à la nécessité du changement que de le rendre en quelque sorte désirable : le changement ne doit pas être pensé seulement sur le mode de l'épreuve. L'argumentation prend ici la forme d'une opération de persuasion et s'inscrit dans une structure sociale d'énonciation :

*« Si nous n'arrivons pas à faire passer notre message aux parents et aux dirigeants d'aujourd'hui, nous risquons fort de miner le droit fondamental de nos enfants à vivre dans un environnement enrichissant et vivifiant. Si nous ne sommes pas capables de traduire nos mots en un langage qui puisse toucher le cœur et l'esprit des jeunes comme des vieux, nous ne pourrions entreprendre les vastes changements sociaux qui sont nécessaires pour modifier le cours actuel du développement global de l'humanité »*

La dimension ordonnatrice des pratiques<sup>2</sup>, telle qu'elle apparaît dans le rapport, s'effectue en relation avec un niveau normatif passant par une re-totalisation dans le domaine politique (pensé sur le modèle du lien familial) du social et de l'environnemental dans la redéfinition des activités économiques. Si, par définition, le changement est une propriété du vivant et, de façon plus large, de l'existant, on notera que la conception du changement à laquelle fait référence le développement durable est une conception qui favorise le retour à un état antérieur<sup>3</sup>. Autrement dit, les différentes

<sup>1</sup> « nos sciences et techniques nous donnent ne serait-ce que la possibilité d'approfondir et donc de mieux comprendre les systèmes naturels ».

<sup>2</sup> J'emprunte cette expression à Nicole Ramognino.

<sup>3</sup> On pourrait même dire, à la suite de J. Molino (1998), qu'on assiste à une neutralisation du devenir en lui donnant les propriétés qui étaient celles du mouvement parfait du cosmos.

normativités (technocratiques, politico-économiques, culturelles, etc.) ne permettent pas sur le plan pragmatique d'inscrire dans la mise en œuvre du développement durable les conditions de possibilité et de nécessité du changement.

S'il s'agit de distinguer les conditions de possibilité des conditions de nécessité du changement, on précisera, dans le premier cas, que celui-ci est rendu possible par le niveau normatif qui réorganise, en les régulant, les champs économique, social et environnemental sur la base d'une transformation/révision de la dimension cognitive à la base des pratiques et des institutions. L'appropriation dans les pratiques de ce nouveau niveau normatif est une des conditions de possibilité du changement<sup>1</sup>. Il reste que la normativité institutionnelle fonctionne ici comme monopole de définition des activités et donc comme limitation des possibilités de changement.

Il faut noter, avant d'examiner les conditions de nécessité du changement, que celui-ci inscrit une nouvelle étape dans l'histoire de l'humanité et participe à ce titre de la constitution d'une périodisation. L'avènement de cette phase s'inscrit en effet dans une pensée évolutionniste du devenir qui pense le changement sur la base d'étapes successives déterminées par les conditions techniques permettant un changement de cadre (ex. la révolution copernicienne ou la découverte de la fragilité de la terre) producteur de nouveaux récits sur le monde. Cette nouvelle étape est objectivée par le fait d'avoir pu voir la terre depuis l'espace et constater ainsi sa fragilité. Ce type de découverte est producteur de conscience historique qui s'exprime par l'appréciation de l'état de la terre (prise en compte de sa fragilité) et par l'appel à un changement d'échelle (une intervention locale/globale) pour penser les conséquences de l'action de l'homme et proposer des modalités d'intervention pour y remédier (le développement durable). Il s'ensuit une transformation des modes de relation de type concurrentiel, compétitif, etc. qui deviennent inappropriés dans un contexte de changement de l'état de la terre. On ne peut plus, dès lors que l'on a pris acte de la « fragilité » de la terre perpétuer le type de rapports existants. Dans ce nouvel ordre politique qui s'annonce, penser le lien social sur le modèle du lien domestique semble ainsi s'accompagner de « la recherche d'un principe de cohésion capable de soutenir des ensembles politiques trop vastes et trop hétérogènes culturellement pour être directement fondés sur une généalogie mythique commune<sup>2</sup> ».

Peut-on, dans ce contexte, parler de nécessité du changement ? Celle-ci s'établit sur le constat d'un épuisement des ressources naturelles et la transformation des écosystèmes sous l'action de l'homme. En ce sens, on peut parler d'une nécessité objective car ce dont il est finalement question c'est de pouvoir maintenir, dans un contexte de finitude des ressources, les conditions de reproduction de l'espèce humaine<sup>3</sup> sur la terre, substrat matériel et terreau nourricier pour le développement du vivant.

## **Bibliographie**

ARENDE H., *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 1972.

BAREL Y., « Modernité, code, territoire », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 10-11, Juin 1981, pp.3-21.

---

<sup>1</sup> À condition que l'on considère à la suite de Nicole Ramognino que la cognition est le résultat d'un travail collectif. « De l'idéologie à la cognition sociale; ruptures et/ou révision », *Sociologie et Cognition sociale*, in N. Ramognino, P. Vergès, Aix-en-Provence, PUP, 2005.

<sup>2</sup> Boltanski L., Thévenot L., *op.cit.*, p. 126.

<sup>3</sup> Si la référence au vivant n'est pas explicite dans le cadre du rapport, celle-ci apparaît dans les rapports ultérieurs.

BERTHOUD G., « Que nous dit l'économie ? » in Latouche S. (dir.), *L'économie dévoilée*, Paris, Autrement, 1995, pp. 95-129.

BECK U., *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2001

BOLTANSKI L., THEVENOT L. *De la justification. Les formes politiques de la grandeur*, 1991

FERRY J.-M., *Les grammaires de l'intelligence*, Paris, Cerf, 2004.

HABERMAS J., « La modernité : un projet inachevé », *Critique*, n°413, octobre 1981

LEVI-STRAUSS Cl., *Race et Histoire*, p. 38

MOLINO J., « Du changement au devenir. Remarques sur la notion de changement dans les sciences humaines », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XXXVI, 1998, n°110, pp.185-197.

RAMOGNINO N., « De l'idéologie à la cognition sociale; ruptures et/ou révision », *Sociologie et Cognition sociale*, in N. Ramognino, P. Vergès, Aix-en-Provence, PUP, 2005.

TODOROV T., *La conquête de l'Amérique. La question de l'autre*, Paris, Seuil, 1982.

Constance DE GOURCY

### Annexe III

#### En lisant la Convention européenne du Paysage

Qu'entend-on par Paysage(s) au singulier comme au pluriel puisque les deux semblent employés indifféremment dans ce texte, comme dans les énoncés des divers acteurs qui s'en réclament ou y réfèrent leurs pratiques ?

Tout est paysage disent-ils, ou tout « fait » paysage : le rural et l'urbain, le naturel et l'artificiel, l'exceptionnel et le banal, le sublime reconnu et labellisé comme l'ordinaire à remettre en valeur en le donnant tout simplement à lire ou à voir, ou à requalifier. En fait le pluriel s'appliquerait plutôt aux paysages déjà reconnus qui dès lors apparaissent des référents pour Le Paysage, pour ce qui fait paysage. Au singulier cette notion semble en dernière analyse devenir synonyme de qualité (visuelle, culturelle, sensible : la dimension esthétique de l'environnement) du cadre de vie ; synonyme d'attention fine portée aux actes techniques de transformation du cadre spatial matériel en tenant compte de son état avant transformation et notamment du point de vue des représentations qui y sont attachées sur le plan culturel et social. En prenant en compte cet état antérieur dans la mise en œuvre de ces transformations pour en amortir leur impact et la perception qu'en ont les usagers et la société dans sa complexité.

Il n'y a que les différents experts qui peuvent dire où, quand, comment il y a paysage et que faire pour « faire paysage ». Ces experts peuvent se présenter comme des « traducteurs » de cette perception sociale diffuse en se basant justement sur Les paysages reconnus, ayant reçu l'onction de la société et de ses instances culturelles. Ils proposent un filtre pour lire « l'impact paysager » de l'ensemble des conséquences où de l'inscription spatiale de tout projet d'ordre essentiellement économique et technique.

C'est donc d'un propos global de révision de l'ensemble de la culture technique de mise en œuvre de l'« habiter humain » sur la terre (Paquot) qu'il s'agit en la passant au filtre ou au banc d'essai du paysage. (Bordreuil)

Ce propos dont l'ambition ne peut rester qu'un horizon utopique dans sa radicalité, semble donc destiné avant tout à créer des précédents, des exemples ponctuels et précis sur des cas concrets, exemplaires et à imposer la légitimité de « dire d'experts » dans les différents secteurs d'application des actions paysagères régulés soit par l'Etat à travers l'action administrative de contrôle de légalité dans l'encadrement des initiatives publiques ou privées sur l'espace (volets paysagers des PLU, des SCOT, des PC...), soit par le marché à travers l'attractivité et la rente foncière.

Le paysage et ceux qui le disent (en démontrant qu'ils disent au nom de la société) se présente ainsi comme une tentative d'instaurer un passage obligé pour toutes les actions techniques sur l'espace, un ban d'essai en terrain neutre, nouveau, sur un terrain expérimental et décalé, un nouveau socle différent de l'ancien dans lequel devront être pris en compte « l'existant » : l'histoire, l'aspect valorisé des processus biophysiques présents sur le territoire.

Mais on va retrouver là aussi derrière les positions des différents experts et leur concurrence pour occuper les lieux d'où s'énoncent la parole d'autorité sur le sujet, la vieille dichotomie entre le courant de la protection des paysages (majoritaire en France) et celui de l'intégration du paysage dans les politiques de développement (tradition plus

anglo-saxonne), bien mise en évidence par B. Barraqué et dont la synthèse aujourd'hui est peut-être au cœur de l'ambition des porteurs des politiques publiques du paysage.

Christian TAMISIER

## Annexe IV

### Des liens entre le paysage d'aménagement et la maîtrise d'ouvrage publique

Les atteintes portées au territoire justifient un discours de la préservation de la part de la maîtrise d'ouvrage. Cette sensibilité portée à un territoire perçu comme fragilisé a été acquise notamment au contact des paysagistes. Même si elle imprègne une partie de plus en plus importante des acteurs de la sphère technique sous l'effet de la montée en puissance des problématiques environnementales et d'une nécessité d'approches globales, les paysagistes apparaissent comme les partenaires privilégiés pour donner à voir des synthèses spatialisées. La plupart des interlocuteurs rencontrés ont en effet insisté sur la nécessité d'intégrer, quand ce n'était pas encore le cas, des paysagistes dans les structures techniques de la maîtrise d'ouvrage<sup>1</sup>.

Mentionné en tant que mise en forme d'une nature menacée plutôt que pour la félicité de l'expérience esthétique qu'il peut procurer, le paysage est thématiqué comme un bien qui justifie l'intervention publique. Celle-ci se déploie à travers cinq principales modalités : comprendre le territoire, veiller/surveiller le territoire ; le conserver ; le reconquérir ; le réparer. Ces dispositifs d'actions témoignent de la montée de la thématique du Développement Durable dans le champ d'intervention de l'action publique même si, comme nous le verrons dans un second temps, elle peine à s'affirmer dans les agendas politiques.

#### *1- les modalités de l'intervention*

\* *Comprendre le territoire* : quand il s'agit d'intervenir sur le territoire, une phase préalable s'impose, celle qui consiste à comprendre le territoire à travers une démarche qualitative visant à retrouver ses logiques de fonctionnement et de construction historique. Cette démarche compréhensive implique de renouer avec la naturalité du territoire tout en se démarquant de modalités d'aménagement qui ne tiennent pas compte ou n'ont pas tenu compte de cette dimension fondatrice.

Directeur de l'urbanisme de la Ville d'Avignon :

*« ...sur cet ensemble là donc pour comprendre comment s'était organisé le paysage, pour comprendre ce qui était encore actif, ce qui n'avait plus de sens parce que les canaux, certains sont exploités d'autres ne le sont plus, etc. et comprendre comment fonctionnait le paysage au sens organisation paysagère de certains secteurs (...) La question qui était posée aussi c'était quelle était la survie de cette trame agricole et quelles étaient les précautions que l'on devait prendre quel que soit l'aménagement futur, que ce soit du commercial, que ce soit du logement, que ce soit une route, etc.... Que faut-il prendre en compte dans cette étude paysagère qui est aussi une étude agricole pour ne pas rééditer les âneries qu'on a faites dans les années 50 ? (...) Alors là sur le secteur de Montfavet c'est parce que on se rend compte que tout le développement depuis la guerre s'est fait en méprisant complètement tout ce qui était trame agricole, trame d'irrigation et qu'on se rend compte maintenant de toutes les*

---

<sup>1</sup> Le paysage et la maîtrise d'ouvrage en région PACA, (en collaboration avec R. Girard, C. Tamisier), Contribution au programme de recherche " Paysage et développement durable " du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Rapport pour la région PACA, 2006

*erreurs qu'on a commises et donc on repart de la base d'une structure de paysage et donc le paysage je ne l'entend pas comme petite fleur, je l'entend comme ce qui a composé la trame agricole, la transformation des plaines qui étaient de la garrigue en plaine agricole et qui a structuré l'économie de notre région. »*

\* *Instaurer une veille* : le vocabulaire tel que « veiller », « ménager » (bienveillance) s'oppose à celui de « surveiller » (contrôle). La question de la veille appelle en effet celle de la responsabilité : quand on veille c'est d'une certaine manière qu'on est comptable de ce qui va se passer. De la même façon que le paysage est saisi au travers du regard, c'est la vue qui prime dans l'activité de veille et de surveillance :

Pour le Directeur Général de l'Urbanisme et de l'Habitat de la ville de Marseille :

*« C'est aussi une histoire qui a terriblement impacté parce que par endroits c'est vrai que c'est grave; ça a impacté cette géographie qui fait que aujourd'hui devant d'une part une nécessité absolue d'intervenir sur ces territoires, le remettre au profit des capacités de développement et que, en même temps, on 'a ces sujets extrêmement complexes qui s'entremêlent en lien avec la réalité physique du territoire. La vue originelle qu'on peut en avoir, ça touche plein de choses, les remblais sur la mer par exemple pour constituer le port où il y a tellement de cochonneries, de métaux lourds d'arsenic et de choses comme ça.... même ça nous préoccupe. Et cette envie de redonner en gros à la géographie et à tout ce qu'elle offre comme potentialités en termes de qualités urbaines, la place qui devrait être la sienne. C'est vrai que dans ces perspectives là, pour expliquer justement où se passent ces questions de paysage, on est à la fois sur le très court terme, c'est-à-dire qu'on doit être d' une vigilance totale par rapport à tout ce qui se passe sur le territoire qu'on pourrait appeler plus vulgairement la veille; mais quand on a dit ça on n'a pas mesuré le travail que ça représente de veiller sur l'évolution des territoires. »*

Pour le même interlocuteur : *« Partant de là nous on veille, et on est très armé là-dessus; on surveille tout ce qui se vend, s'achète, tout ce qui se modifie tout ce qui se prépare, et j'ai refusé qu'on complète ou qu'on reprenne le mode de fonctionnement antérieur. »*

Ingénieur au service Aménagement de la Zone Industrielle de Fos Port Autonome de Marseille: *« Durable en termes économiques, durable en termes d'environnement, je pense qu'on a la chance de ne pas l'avoir trop fracassé donc maintenant il faut le surveiller et l'améliorer. Au niveau économique, on est assis sur une poule aux œufs d'or mais on a l'impression qu'on ne veut pas y aller, c'est quand même dommage ! »*

\* *le conserver* : préserver le territoire contre les atteintes qu'il peut subir (développement, mal-développement, etc.). Conserver passe aussi par l'attention minimale portée à l'existant. La rareté n'est alors pas forcément ce qui peut sous-tendre des actions de conservation, l'ordinaire, le commun justifient également des mesures de conservation.

L'argument de l'inutilité (« ça ne sert à rien »), est alors opposé à celui de la nécessité. La nécessité de conserver est instruite à partir du principe de variabilité du vivant. Le vivant s'élabore à partir d'une architecture complexe que la manipulation génétique



qu'opèrent les hommes ne peut atteindre. C'est au nom de cette incapacité provisoire ou durable que se justifient protection et conservation.

Ainsi pour le Directeur Régional PACA du Conservatoire du Littoral :

*« L'idée étant : sensibiliser les gens à la variabilité du vivant. Parce que comment faire comprendre aux gens qu'il faut garder des mauvaises herbes, du chiendent, des trucs pas plus haut que ça, d'un cm de haut, qui ne font pas de fleurs. Ils se disent que ça ne sert à rien. (...) C'est ce qu'on essaie de faire passer comme idée, de faire une connexion. Et leur montrer que la conservation du vivant c'est quelque chose de très très important. On sait reconstruire des bâtiments, on ne sait pas reconstruire le vivant. Et même par manipulation génétique ce n'est qu'une recombinaison de briques déjà existantes, on ne sait pas fabriquer les briques et on pense que pendant très longtemps on ne saura pas fabriquer les briques. »*

L'activité de conservation d'un territoire donné se décline, en outre, selon différentes modalités :

- une version statique qui fige l'état présent en fonction d'une référence au passé (conserver en l'état). On notera que cette version statique de la conservation se justifie dès lors que le territoire, perçu d'emblée comme paysage, a fait l'objet d'une évaluation inspirée. Ce n'est donc pas un territoire menacé qu'il s'agit ici de défendre mais un paysage institué par la grandeur de renom<sup>1</sup>. Ce qui justifie par exemple la mise en place d'une procédure « Grand Site » pour le massif de la Sainte Victoire entre autres exemples.

Conserver signifie mettre fin à la possibilité de développer le territoire pour d'autres usages, le figer à partir d'une référence picturale. Il s'agit ici de prévenir toute « menace » au nom de la grandeur inspirée dont il est investi et dont il est et reste le témoin tout à la fois. La grandeur inspirée l'emporte ici sur la grandeur industrielle.

Maigne (Grand site) : *« Nous évidemment ici on est très fortement marqué par le regard de Cézanne sur ce territoire. C'est important parce que de façon très opérationnelle, il peut y avoir des actes d'aménagement qui ne se font pas sous l'argumentaire que ce n'est pas compatible avec la vision de Cézanne. À l'inverse, certains locaux disent qu'ils en ont marre de Cézanne, ils sont sur un territoire qui vit, ils ne veulent pas être là comme une icône dans les musées pour faire plaisir aux visiteurs japonais et américains. Donc c'est ça aussi les grands sites, c'est cette complexité. »*

La grandeur inspirée à l'origine de la conservation du site risque de laisser place à une logique de développement.

Ainsi pour l'Inspecteur des Sites à la Direction de l'Environnement PACA :

*« On a arraché quelques sites emblématiques à la Ste Victoire, ce sont un peu les derniers sites qui vont rester avec la réserve, le parc, tout ce qui a été protégé va rester encore un moment à peu près intact, mais je dis que c'est plus un conservatoire du paysage en France. Mais même ça en ce moment, on sent que, comme tout le reste a été bouffé et que les pressions sont encore plus fortes qu'avant, ces derniers sites protégés commencent à être attaqués. On le ressent très fortement. On a des demandes sans*

---

<sup>1</sup> BOLTANSKI L., THEVENOT L., *De la justification ; Les économies de la grandeur*, Paris : Gallimard, 1991, 483 p.

*arrêt de construction, d'aménagement sur ces sites. Il n'y a plus de place ailleurs donc ils vont aussi réussir à les bouffer. On a simplement mis un peu de retard ... »*

- une version dynamique qui tient compte des besoins (conserver en vue d'un développement futur). C'est dans cette conception dynamique de l'activité de conservation que se glisse la pensée d'un développement durable (conserver signifie aussi anticiper sur les besoins futurs).

Si la thématique du développement durable n'est pas nommée comme telle, ce responsable du service d'urbanisme de la ville de Manosque argumente sur l'importance de prendre soin de l'eau. L'évocation des difficultés à venir justifie le discours préventif ainsi que l'attention portée à l'eau, élément du patrimoine manosquin mais également ressource fondamentale dont la préservation s'inscrit dans une gestion durable.

*« Manosque, c'est l'eau, l'eau est venue très rapidement dans le discours. C'est une ville d'eau même si on a l'impression que c'est très sec, on a énormément de canaux et de sources. L'eau est un élément constitutif du patrimoine depuis plus de cent ans, le canal de Manosque a été construit par l'Etat en 1890 à la demande des agriculteurs dans un but d'irrigation, et aujourd'hui ce canal est un élément du patrimoine, du paysage. On a cette ligne avec toutes ses rigoles qui irriguent tous les jardins... Cela fait partie intégrante du patrimoine et nous essayons à travers nos clauses de sauvegarder les canaux traversant les villages. Sachant d'autant plus que demain on aura des problèmes sur la flotte, il faut donc d'ores et déjà se dire qu'on a intérêt à préserver tout ce qui concerne l'eau, à le maintenir fonctionnel pour l'avenir. »*

Il faut partir de ce qui fait consensus (et conserver ces fondements) pour penser le développement. Ainsi pour le directeur du service d'urbanisme de Manosque :

*« Pour revenir à l'identité, l'identité c'est arriver à dire finalement ce qui rassemble, ce sur quoi tout le monde est d'accord. Recherchons d'abord ce consensus et à partir, je dirais, de la racine, une fois qu'on a défini la racine, on peut commencer à chercher le développement. Mais il faut d'abord dire quel est le socle, le point dur sur lequel on va s'appuyer, qu'on ne veut pas toucher, qu'on va conserver. Donc être conservateur un moment pour pouvoir être développeur à un autre ».*

Conserver, ne s'appuie pas seulement sur un souci esthétique mais sur ce qui permet de penser un territoire en devenir.

Dès lors pour le directeur du PNR du Lubéron :

*« Il ne faut pas rester que dans le conservatisme en disant ça c'est beau, on ne bouge pas, on le garde... Il faut aussi se projeter, avoir une force de proposition si on crée des lotissements à l'entrée de la commune, avoir des techniques pour rassurer et pour dire : oui, on pourrait à la fois avoir plus d'habitat, avoir du commerce. Mais en même temps, il faut voir ce que serait ce nouveau paysage, c'est là où ça devient dur. Conserver, ce n'est pas trop dur j'allais dire mais pour créer et accompagner l'existant, c'est là où c'est plus dur ».*

Conserver des morceaux de territoires en l'état apparaît comme une solution partielle, provisoire face à la mutation des territoires. Parce qu'il cherche et propose des solutions à l'alternative protéger/développer, le paysagiste est le professionnel qui peut répondre à ces défis et assurer un passage de relais des institutions aux professionnels pour la

mise en œuvre expérimentale de ces politiques.

Pour l'Inspecteur des Sites à la Direction de l'Environnement PACA :

*« Partout les zones sont en mutation, partout on crée des nouveaux paysages et donc c'est là où les paysagistes du futur peuvent intervenir. Le conservatisme qu'applique notre service n'est finalement pas créateur. Toutes ces zones d'interface d'évolution, je parle des entrées de ville, de ZAC, d'interfaces entre nature et urbain, c'est là où il faut qu'ils s'investissent, c'est là où on a besoin d'eux ».*

Dans certains cas, il s'agit moins de conserver en l'état un territoire donné que de prôner son développement pour éviter pollution et autres désagréments. Loin de constituer le facteur limitant du développement économique (comme c'est souvent le cas), l'environnement devient ici le principal argument en sa faveur. Développer le territoire permettrait de sortir d'un état existant, résultat de la logique d'industrialisation des années 60. On notera la référence à Métal-Europe qui donne plus de poids aux risques pesant sur le territoire.

Pour l'Ingénieur au service Aménagement de la Zone Industrielle de Fos Port Autonome de Marseille :

*« Comme ici par exemple à la Fossette, on sent bien qu'on est quand même à 12km des quais, il n'y a peut-être pas un enjeu portuaire énorme. Par contre il y a peut-être des choses à faire avec l'Intercom, lancer du tertiaire par exemple, c'est sympa de travailler ici et aujourd'hui, il n'y a personne, il n'y a que nous alors que tout le réseau est existant, il y a 45 Has d'aménagés, ce qui a été fait sous Joubert, architecte de l'époque...Donc il y a une remise à plat, nous on essaye de la tirer, Brassart c'était ça son idée, de secouer le système pour qu'il bouge parce que dans les années 1990 c'était l'encéphalogramme plat, donc on allait tout droit vers un truc style Métal-Europe. Si il n'y a rien qui se passe, tout le monde est perdant et à la sortie la pollution sera quand même là alors que nous on prône plutôt « c'est en développant qu'on va améliorer le système ». C'est un peu ça qu'on essaie de défendre, ça avance doucement, mais ça avancerait d'autant mieux si déjà on avait une crédibilité (sourire), enfin pas une crédibilité mais un affichage fort du port aménageur, c'est ça qu'on essaye de dire au directeur général qui arrive : il faut qu'il affiche ça ».*

\* *la reconquête* : Le travail de reconquête se justifie quand le territoire ou des éléments de ce territoire apparaissent disqualifiés, dénaturés, défaits (la thématique du territoire en souffrance justifie et légitime l'intervention). Ce travail de reconquête fait exister l'idée d'un état antérieur (avant l'intervention humaine) qu'il s'agit de restaurer (cf. préfixe « re »). Objectif : révéler le paysage, le réaffirmer, en faire un élément fédérateur. Construire un projet commun (grandeur civique).

Deux conceptions de la reconquête s'opposent ici : reconquérir des espaces qui se libèrent pour y implanter des activités sources de nuisance. Mais la reconquête c'est aussi ce qui s'inscrit dans le travail de qualification du territoire.

Pour le Chef de projet de Développement de la ville de Port St Louis du Rhône :

*« La deuxième chose qui me paraît aussi très importante, c'est que moi quand je suis arrivé, je recevais des opérateurs, des aménageurs, des investisseurs, plutôt à vocation industrielle, qui étaient envoyés notamment par le port autonome qui, à cette époque-*

*là, considérait Port St Louis comme le bout du monde, un bout du monde avec du résiduel foncier, un résiduel qui serait de plus en plus résiduel ; parce que la vocation du port continue à s'affirmer sur la partie Fos, même s'il y avait Distriport à Port St Louis. Et là, il y avait du foncier qui se libérait et dans une vision portuaire ou industrialo-portuaire, on était bien sur des espaces à reconquérir, mais j'allais dire dans du périphérique et donc tout ce qui était consommateur d'espace voire source de nuisance : allez voir Port St Louis, vous trouverez de l'espace, vous trouverez des zones libres de toute présence urbaine, en tout cas à proximité, c'est un cul de sac, allez voir. C'est là où le travail est devenu capital car là aussi cela marque une rupture parce qu'à coté de la convention architecture (avec le ministère de la Culture), il y a avait le projet urbain, une perspective d'aménagement sur les logements sociaux, sur les logements neufs, sur la reconquête du port et cela a permis au maire de dire stop, ici ce n'est pas un fourre-tout, ce n'est pas une banlieue portuaire mais c'est une ville qui essaie de redéfinir son espace et son identité et de se poser en tant que ville avec une vie permanente, avec un vrai travail de qualité urbaine, et la qualité architecturale y participait, et j'entends par là la culture paysagère. »*

Une des modalités de la reconquête passe par l'idée de (re)qualifier un territoire en souffrance. La qualification du territoire prend son sens par rapport à la perception d'un territoire rebut, d'un territoire sacrifié au profit de logiques industrielles. Le projet d'incinérateur engage un concept de paysage qui n'est pas le concept évident, graphique et pictural d'autant que le seul vecteur d'affectation sur une totalité paysagère, c'est la pollution.

Pour le Chef de projet de Développement de la ville de Port St Louis du Rhône :

*« plus on va qualifier le territoire, plus ça va être difficile de caser n'importe quoi et je pense que le symbole même de cette réflexion c'est le problème de l'incinérateur. Quand le préfet avait signifié l'intérêt qu'il pouvait y avoir à faire ça sur une zone qui jouxtait Port St Louis, cela voulait dire : de toute façon c'est un territoire qui est déjà suffisamment pollué, alors un peu plus un peu moins, ça ne changera pas grand-chose ! C'est pour moi l'expression évidente que plus on qualifie le territoire, moins ce genre de propos peut être dit, et à la limite, le travail de communication aurait été plus fort ou peut-être engagé un peu plus tôt, peut-être que ce genre d'attitude n'aurait pas pu se faire. Parce que si l'Etat, via la DRAC, via l'équipement, est conscient qu'il y a un vrai travail de qualification de territoire, d'un autre côté, il ne peut pas dire : on va mettre un incinérateur, des usines polluantes, des entrepôts, etc, parce que c'est totalement contradictoire ! (...) Je prends pour exemple l'incinérateur car il est typique. Maintenant les habitants tiennent de moins en moins le discours : on est dans un territoire pourri, etc. »*

La reconquête d'un territoire en milieu naturel passe par la volonté de restituer l'intégrité des êtres de nature (l'eau).

Pour le Directeur du PNR du Lubéron :

*« La deuxième idée, c'est que même pour le patrimoine naturel, il y a beaucoup de reconquête. Par exemple, la rivière du Calavon a longtemps été considérée comme un égout, l'eau qu'il y avait en été dans le Calavon était l'eau des égouts d'Apt, des confiseurs ; je veux dire on jetait tout dans la rivière ! Le rôle du parc c'est justement de dire que ce n'est pas terrible, mais ensuite il y a un travail de reconquête, c'est à dire faire que les communes aient des stations d'épuration. Aujourd'hui ça paraît banal*

*mais il y a 20 ans il fallait discuter avec certaines communes pour qu'elles prennent la décision d'y aller ! Après il y a eu le travail avec les confiseurs, avec l'hôpital d'Apt, avec l'abattoir, pour arriver aujourd'hui à un lit du Calavon qui serve moins d'égout. Donc même dans le milieu naturel, il y a des fois un travail de reconquête. »*

S'observe également une mise en scène du paysage à travers des qualités morale et esthétique : la reconquête permet d'en restituer l'intégrité.

Pour le Directeur Général de l'Urbanisme et de l'Habitat de la ville de Marseille :

*« Moi c'est le site. Quand je suis arrivé, c'est ça. Des fois, j'ai longtemps considéré qu'il était tellement magnifique, qu'il était en même temps généreux et que l'on pouvait y compris par endroit le massacrer sans pour autant l'atteindre. Mais c'est pas toujours vrai quand on sort la loupe (rires). Mais, en même temps le potentiel colossal il est dans la reconquête, c'est... Moi je me suis focalisé sur les friches, parce que c'est une caricature de non intervention. En plus, l'autre soir j'allais à une réunion du côté des Accates là-bas, j'y mets jamais les pieds, je me suis un peu perdu, j'ai vu des horreurs partout. Donc, je veux dire, du travail il y en a à faire partout. On se demande même si on ne pourrait pas nous organiser en territoires (d'intervention) pour être plus prêt du territoire. Disons, on coupe en quatre la ville et on a 50 personnes sur chaque paquet et on essaie de tout... »*

*\* Réparer le territoire : Le travail de réparation engage une dimension morale. Il prend sens par rapport à la perception d'un territoire sacrifié, d'un territoire disqualifié (cf. supra), une périphérie, un délaissé social et géographique, mais aussi par rapport à la montée du discours sur le développement durable.*

Dans le débat public, le paysage intervient comme une grandeur tangible, patente. Y attenter constitue la signature même de la faute. On ne pourra pas refaire le paysage mais on s'appuie sur le paysage défait pour protester, pour faire exister la légitimité et/ou la nécessité d'une intervention.

C'est dans le paysage que le sacrifice devient visible et lisible. La question du sacrifice peut être évoquée au nom des générations précédentes. Il s'agirait d'une comptabilité intergénérationnelle qui prend de l'importance grâce au développement durable. Le refus de voir s'implanter de nouvelles activités polluantes s'effectue au nom des sacrifices consentis.

La critique d'un mode de développement passant par la relégation d'activités polluantes dans ce territoire se fonde sur l'argument de l'atteinte à l'intégrité des habitants.

Pour le Chef de projet de Développement de la ville de Port St Louis du Rhône :

*« Oui et puis un délaissé économique et social... le fait que le port soit parti il y a 30 ou 40 ans sur Fos et qu'il y a eu une déshérence de l'activité ici a créé une espèce de culture de l'abandon, de territoire un peu à part, du bout du monde... Alors même si on est toujours dans un cul de sac, ce n'est plus le cas du point de vue économique. Même en terme de représentation, pour revenir sur l'image, il y a eu un certain nombre de choses faites sur l'aménagement de l'environnement urbain et sur l'environnement tout court, l'aménagement des plages et le traitement de la ville, et le retour qui est fait de plus en plus par les amis, par la famille qui reviennent et qui disent : « ah ben finalement ce n'est pas mal. Nos parents, nos grands-parents se sont déjà suffisamment*

*sacrifiés avec la création du canal, avec l'activité du port, avec une ville qui n'existait pas en tant que telle, qui était juste une vie autour du port, avec des conditions difficiles, etc. On nous a déjà suffisamment pris, et pénalisés pour qu'on ne continue pas maintenant en nous imposant des activités nuisibles pour notre santé.*

La réparation/qualification du territoire passe par la défense d'un mode de vie, le refus d'implanter des activités polluantes et nuisibles à la santé (suite extrait précédent).

Pour le chef de projet de Développement de la ville de Port St Louis du Rhône :

*« Les réactions des gens sont affectives mais elles changent un peu car ils commencent à sentir qu'ils sont sur un territoire qui se valorise, un environnement économique qui se développe, et donc un environnement naturel qui fait partie de leur identité, de leurs racines, de leurs modes de vie, qu'ils veulent absolument préserver, et ils le préservent en prenant des positions d'ordre affectif et social, c'est la mobilisation au travers notamment du référendum. »*

Comme la fabrique d'un paysage, sa réparation s'inscrit dans le temps long de l'histoire. Le temps nécessaire à cette activité de réparation souligne l'importance de la responsabilité de l'action humaine sur le paysage.

Aussi, pour le Responsable des études à l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix :

*« Quand on aborde le grand paysage, on est obligé de se poser la question de comment on en est arrivé là, donc analyser la société qui produit ça. Sans ça on ne peut pas agir, si vraiment on doit agir. On sait que ce sera très lent donc comment on passe le relais, ça c'est une grande question. Le paysage, c'est des siècles ! Si soi-disant on veut réparer, ça va prendre des siècles... Il faut bien 70 ans pour fabriquer un sage. »*

En somme, les modalités de l'intervention publique témoignent de la nécessité d'intervenir sur des paysages menacés, défaits, des paysages et des territoires qui méritent d'être protégés, pas seulement pour leur valeur paysagère mais pour le patrimoine naturel et culturel qu'ils représentent. Ces actions préventives et qualitatives s'intègrent dans une démarche d'intervention qui s'inscrit dans une visée intégratrice du territoire et des multiples enjeux dont il est le support et le vecteur. Soulignons, enfin, que l'apport des paysagistes n'est pas étranger à cette approche globale des territoires et l'avènement de la pensée de la complexité qui l'accompagne<sup>1</sup>.

## **2- La reconfiguration du politique**

La prise en compte de la dimension écologique à travers les enjeux liés à la question paysagère (comme un des premiers indicateurs d'altération et de la pensée de l'irréversibilité) oblige à modifier les frontières du politique. Le paysage en tant qu'il est devenu un problème public mis en forme par des catégories d'action<sup>2</sup> constitue un levier pour élargir les frontières du politique et modifier les équilibres temporels privilégiant une gestion du court terme à celle du long terme. Comme le souligne U.

<sup>1</sup> Les cadres de l'action paysagère : une gestion patrimoniale face à l'étalement urbain. l'exemple de la région PACA (en collaboration avec R. Girard, C. Tamisier), Contribution au programme de recherche " Paysage et développement durable " du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Rapport pour la région PACA, 2008.

<sup>2</sup> TROM D., ZIMMERMANN B., « Cadres et institution des problèmes publics. Les cas du chômage et du paysage », Les formes de l'action collective, CEFAÏ D., TROM D., (dirs.), Raisons pratiques, Paris, EHESS, 2001.

Beck, le scénario écologique « libère une réflexivité d'ordre politique. Celle-ci ne favorise pas seulement une réaction écologique, mais chatouille très efficacement les institutions, renverse éventuellement les bases du calcul, remet en cause les autorités industrielles, déstabilise les certitudes les mieux établies, court-circuite la séparation instituée des espaces d'intervention et ranime en filigrane les vieilles oppositions sous des formes renouvelées. Bref, cela crée du mouvement – même involontaire – contre l'ordre dominant, dans ce système figé par les discours péremptaires et les faux-fuyants du monde industriel<sup>1</sup> ». Parmi les remaniements du politique, c'est en premier lieu la question de la responsabilité qui s'en trouve affectée.

La responsabilité du politique s'exprime notamment au niveau des choix effectués. La décision politique engage en effet sur le long terme et pose la question de la réversibilité à travers les mesures prises.

Pour le Directeur du service d'urbanisme de Manosque :

*« La question dans le développement durable, c'est de savoir si le besoin précis pour lequel on va créer et aménager est fait pour durer. Imaginez au bout de 20 ou 30 ans d'ITER, tout le monde s'en va : qu'est ce qu'on fait avec tout ça ? Il faut arriver à avoir une vision au-delà. Quand on fait du logement collectif ou social, c'est essayer de se dire : ce logement aujourd'hui a un bailleur, à terme il sera privé, il va se revendre. S'il est mal conçu, mal fait au départ, il va se dégrader et donc les gens qui vont acheter vont vivre dans des taudis. Ce développement là n'est pas évident car il échappe à la puissance publique, à part par le code de la construction, mais on ne peut pas le réglementer. Alors à nous d'être attentif mais on ne peut malheureusement pas imposer que les matériaux soient ceux-là, que le bâtiment soit comme ci ou comme ça, on ne peut pas l'écrire, on n'a pas le droit. Moi, le développement durable, je le pense comme ça : tout ce qu'on fait aujourd'hui, qu'est ce qu'il en adviendra demain ? Est-ce qu'on a fait le bon choix ? Finalement, fallait-il être immobile ? Fallait-il faire du développement ? »*

La sensibilisation des élus et du public fait partie des missions des Conservatoires, des PNR. Le discours préventif ainsi que l'appel à la responsabilité des élus mobilise, pour être entendu, l'évocation de l'imminence de la catastrophe. Le recours à ce type d'argument semble constituer le seul moyen pour susciter attention et action de la part des élus.

Pour le Directeur du Conservatoire Botanique de Gap-Charances :

*« Alors ce qu'on a voulu montrer aussi c'était le maillage d'autrefois, des années 50 et là les élus sont vraiment restés stupéfaits de voir le paysage bocager de Gap en 1950 et ce qui reste maintenant, c'est des quartiers entiers autour de Gap, ce n'est pas la ville mais c'est le plateau au-dessus de Gap. Rambaud par exemple c'est (devenu) openfield complet. Je leur dis : « attendez un très gros orage et ça descendra tout d'un coup sur Gap » et Gap a commencé à connaître des inondations, il y a eu de l'eau au centre Leclerc il a deux ou trois ans. Donc j'ai dit : « continuez comme ça à bétonner, arracher, etc », je leur ai dit : « attention vous êtes quand même sous le régime méditerranéen, comme le Mont Aigoual, moins sévère mais ça peut arriver, avec la possibilité de crues centennales, vous êtes en bas de versant, vous arrachez les haies, vous n'entretenez plus les canaux d'arrosage, vous bétonnez et drainez des*

---

<sup>1</sup> BECK U., « La politique dans la société du risque ».

*marécages... », par exemple à La Bastide, faire une zone industrielle sur le marais qui est une éponge qui stabilisait le flux d'eau, etc. Je leur dis : « attention dans vingt ans, continuez comme ça, je ne réponds de rien », ça leur a quand même fait peur. »*

La responsabilité engage la question de la survie de l'espèce humaine. Elle permet de recadrer la question du vivre-ensemble par rapport à des enjeux éthiques et existentiels.

Pour le Responsable des études à l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix :

*« Et une question d'éthique. On peut appeler ça éthique mais c'est la responsabilité de sa propre survie. Si on avait cette responsabilité, on se poserait la question du biotope et pas celle du développement durable. On se dirait : nous humains, on veut continuer à exister. Et ce qu'on ne dit jamais c'est qu'on continue à nous transformer. »*

Indissociablement liée à la question de la responsabilité, la nécessité de modifier la question du temps de l'action politique s'impose dans ce nouveau contexte de redéfinition des frontières du politique. La gestion du court terme scandée par les échéances électorales n'est en effet pas adaptée à une gestion durable du territoire.

Si la plupart des interlocuteurs rencontrés fustigent la gestion du court terme dans la prise de décision politique, quelques-uns échappent cependant à cette injonction du résultat. Cela permet d'instiller dans un collectif le temps de l'attente qui permet la projection dans un espace/temps donné.

Pour l'Architecte au service d'urbanisme de la ville de Martigues :

*« Mais on va mettre quelques temps pour le faire [le stade], ce n'est pas grave. Le principal, c'est qu'on ne gaspille pas, qu'on ait une idée globale. Là les gens n'arrêtent pas de nous dire : « mais quand est ce que vous faites la promenade » qu'ils ont vue depuis vingt ans dans les revues municipales, le passage couvert avec les commerces et les maisons qui vont du théâtre jusqu'à la grande place. Et moi j'aime bien quand les gens anticipent... »*

La maîtrise d'ouvrage comme intermédiaire entre habitants et élus est indispensable pour promouvoir des projets de qualité, pensés sur la longue durée, même si la sensibilisation des élus reste difficile au niveau quotidien des projets concrets.

Pour cette interlocutrice, architecte au service d'urbanisme de la ville de Martigues :

*« Moi ça m'amuse de voir à quel point il y a un retard dans cette culture partagée du développement durable mais ça ne me gêne pas puisqu'on en fait, on économise les territoires. On prend dix ans pour faire un projet là où les gens le font en un mandat. Nous on va prendre deux mandats et on ira jusqu'au bout. Et les autres n'auront pas pu le faire pendant le mandat et ça va changer donc ça va changer de projet. (...) Je prends l'exemple du parking. On s'était fait engueuler parce qu'on mettait tant d'espaces verts alors que tout était calculé pour retenir l'eau, etc, ils avaient fait un très bon projet, très beau. Et je suis allée dire à Mr le Maire : « écoutez Mr le Maire, on m'a dit que vous allez avoir le prix sur le paysage, alors vous êtes d'accord, il est quand même pas mal votre parking », parce qu'il n'avait même pas voulu l'inaugurer, « parce qu'un parking ça ne s'inaugure pas ». C'est rigolo, on prend des coups mais je pense que dans la maîtrise d'ouvrage on est payé pour prendre des coups, surtout dans la maîtrise d'ouvrage institutionnalisée comme dans les communes, les communautés, etc. Si on ne prend pas de coups on n'apporte peu au politique qui lui n'a pas le choix, il doit faire des choses pour les habitants et quelquefois un peu trop vite. »*



Le substrat matériel, base de toute vie sociale, rappelle l'importance de la longue durée dans la fabrique du territoire. S'il est facile et rapide de prendre la décision d'arracher une haie, il est beaucoup plus long et difficile d'atteindre l'équilibre de sa maturité. La complémentarité des regards par opposition à une approche sectorielle est le seul moyen qui permet de tenir compte de la complexité du vivant.

Aux dires du Responsable des études à l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix :

*« Quand on parle de territoire, c'est l'articulation des différents regards. En même temps, un territoire n'existe que par rapport au regard qu'on lui porte. Et le paysage c'est bien le long travail d'une société, donc c'est l'histoire du mille feuilles. Par exemple, il faut 200 ou 300 ans pour équilibrer une haie. Quand il y a eu cette histoire en Bretagne où ils ont foutu en l'air les haies, ils se sont rendus compte qu'ils foutaient en l'air 400 ou 500 ans !! Après on a replanté des haies mais il faut encore attendre pour que cette haie ait sa propre vie et son équilibre. »*

La redéfinition des frontières du politique passe par la réaffirmation du bien public. Les problèmes environnementaux doivent, pour être pris en compte, accéder à la qualité d'un véritable sujet politique dans les agendas politiques. C'est sans doute à cette condition que la culture politique de l' élu pourra changer, condition nécessaire pour le mettre face à la responsabilité qu'engage la conduite du bien commun pensé sur une base écologique.

Les interlocuteurs liés à la maîtrise d'ouvrage sont bien placés pour mesurer le décalage existant entre le dire et le faire en matière de sensibilisation et de responsabilité des élus. La filière bois constitue un bon exemple de l'absence de considération de la solution alternative qu'elle représente face aux énergies fossiles. Se plaçant dans une position conservatrice plutôt que novatrice, les élus, bien qu'informés, peinent à dégager les enjeux liés au court terme de ceux liés au long terme.

Pour le Directeur du Grand Site Ste Victoire :

*« Mais je trouve que parler de développement durable alors qu'on ne respecte pas la dimension environnement réellement, on essaie d'amoindrir les dégâts et les dommages mais enfin réellement on continue à aggraver l'épuisement des ressources d'une part et les pollutions d'autre part, ça ne me paraît pas juste d'utiliser ce terme de développement durable. Alors on va faire une petite économie par ci par là, vous voyez c'est tout le discours par rapport à la réalité. Prenons la ville d'Aix, je ne dis pas qu'ils n'essaient pas de faire des efforts, et de toute façon il y a souvent des gens qui portent les choses et ceux là il faut les encourager, même s'ils n'arrivent pas à avoir gain de cause. Prenons une chose très développée ici sur les questions de l'énergie : la filière bois. La CPA finance des études pour installer des chaudières à bois dans les équipements collectifs sur certaines communes. Là aussi, le Luberon a été pilote, puisqu'il a été au bout des choses avec certaines communes. Et les maires derrière, y compris ceux qui sont en charge de ces questions-là qui ont tous dit qu'il fallait faire ça, ça permettra de valoriser ce fameux bois qui n'est pas exploité, ça donnera des ressources supplémentaires, ça a vraiment un intérêt économique, c'est vraiment du développement durable de faire ça. Et bien lorsqu'ils se retrouvent à choisir l'équipement, y compris en ayant eu l'étude, et bien ils prennent du gaz ! Parce que Gaz de France arrive et leur dit : Monsieur le maire, moi je vous fais un contrat comme ça... et il voit l'addition ! Et voilà il prend le gaz ! Après allez parlez à la personne de la CPA qui s'occupe de la filière bois-énergie... Alors c'est un peu*

*agaçant, on peut faire des colloques, des choses comme ça... »*

Le département des Bouches du Rhône n'est pas un exemple unique de cette attitude d'évitement face au traitement des problèmes collectifs. Si les raisons peuvent différer, les résultats sont identiques dans le Vaucluse : ils se traduisent par la préférence accordée aux énergies fossiles par rapport aux énergies renouvelables. Le refus de la nouveauté, les risques de complication l'emportent sur d'autres considérations telles que la valorisation économique de la filière bois et la mise en valeur des ressources forestières qu'elle pourrait engendrer.

Pour le Directeur du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Vaucluse :

*« Je vais vous citer un exemple de l'environnement comme on en parle et de l'environnement comme on en fait, un exemple extrêmement simple. Nous notre président il est président de la Commission Environnement du Conseil Général. C'est un homme par ailleurs charmant, il passe son temps à gesticuler sur l'environnement. Il fait de l'environnement, il fait des CD, il parle de l'environnement. Il est totalement sincère, il communique à fond sur l'environnement, le Conseil Général le suit à 100% sur la communication. Et il se trouve que nous on est chargé d'un truc absolument factuel qui est la mise en place de la filiale bois combustible du département Vaucluse. Alors comme le Conseil Général est notre grand frère, d'une manière assez naturelle on a tendance à vouloir rencontrer le directeur du service de l'architecture pour lui dire : « dans tes collèges, tes CES, tes centres médicaux sociaux, ... tu fous du combustible bois, ça paraît logique et naturel. Ça fait 2 ans que j'essaie de le rencontrer pour lui parler de ça, c'est impossible alors, il y a deux jours, on a fait demander à notre Président de l'Environnement au Président du Conseil Général que son Directeur de l'Architecture nous reçoive. Donc on va forcément être reçu par l'Architecture pour parler du combustible bois et le Président du Conseil Général a fait cette phrase extraordinaire, c'est par ailleurs quelqu'un de très bien donc je ne le juge pas : « le Directeur de l'Architecture, il aime pas le combustible bois ». Il aime pas parce qu'il faut entretenir, parce que c'est nouveau, parce que c'est compliqué, il ne veut pas être emmerdé. Donc le Président du Conseil Général a dit : « mon Directeur de l'Architecture, c'est pas la peine qu'il aille le voir parce qu'il n'aime pas le bois combustible ». Voilà, la messe était dite. C'est là qu'on voit qu'entre le bruit qu'on fait avec la bouche et la réalité il y a des distances interplanétaires. Parce que là on était au cœur de l'enjeu ».*

Il ne suffit pas que les projets de participation des habitants en matière de lieux de vie soient rendus réalisables grâce au travail accompli en amont par la maîtrise d'ouvrage. Ce type d'action citoyenne se heurte à l'immobilisme des élus.

Pour l'Urbaniste au Grand Projet Urbain de Marseille :

*« Je me souviens sur les noyaux villageois du GPU, (pour en revenir aux histoires de développement durable) on avait décidé les politiques en disant : voilà, on a une certaine masse d'argent, on va la répartir sur 5 noyaux villageois du GPU, entre St Antoine, l'Estaque, Saint Henri, Saint André et la Viste. Puis on va demander aux acteurs de chacun des noyaux villageois de définir leurs priorités, un étudiant avait fait un inventaire par noyau villageois des objets potentiels à traiter, et on leur a demandé quelles étaient leurs priorités par rapport à tout ça... L'idée était de donner un budget à un quartier et de dire : vous vous démerdez avec votre budget. C'était participatif*

*mais les élus de l'époque n'ont pas voulu aller jusqu'au bout, c'était bien dommage, mais c'était un essai. »*

Outre l'inertie des élus face à ce qui peut être subsumé sous l'expression développement durable, il importe également de relever le poids des enjeux économiques qui grèvent les solutions alternatives en matière d'énergie renouvelable. Objet sensible suscitant la mobilisation, le paysage est en effet instrumentalisé comme argument pour s'opposer à l'implantation d'éoliennes. L'opposition se fonde sur les beautés de la nature alors même que ce qui n'apparaît pas dans ce conflit où le paysage est thématiqué comme enjeu, c'est la pérennité de notre cadre de vie. Ce qui peut mettre fin aux paysages, ce sont finalement moins les énergies renouvelables que les énergies fossiles.

Pour le Directeur du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Vaucluse :

*« Au regard de notre pratique, c'est ce que je disais tout à l'heure, c'est de faire de l'environnement actif, (...) d'expliquer au maire de Sault que les éoliennes c'est un carnage visuel. Parce que vous savez qu'il y a une stratégie des gens qui posent les éoliennes, qui est orchestrée par EDF, c'est quelque chose que vous ignorez peut-être mais que nous on n'ignore pas. Toutes ces boîtes qui font de l'éolien elles revendent leur électricité à EDF, donc elles sont dans la hiérarchie d'EDF, et EDF leur dit toujours de faire des projets dans des endroits paysagèrement extrêmement sensibles pour susciter l'émotion et le refus des riverains pour pouvoir dire après : « vous voyez, les français ne veulent pas d'éoliennes ». Parce que comme par hasard dans le Vaucluse on a des projets d'éoliennes que dans les sites sensibles. Dans la vallée du Rhône il y a des endroits où il y a beaucoup de vent mais pas d'éolienne, alors qu'à Dizan, sur le plateau de Sault, partout où c'est sensible il y en a... »*

Constance DE GOURCY